

Février 2009

# Liaisons vertes structurantes en ceinture verte d'Île-de-France



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



## **Liaisons vertes structurantes en Ceinture verte d'Ile-de-France**

---

*Institut d'Aménagement et d'Urbanisme île-de-France*

15, rue Falguière – 75015 Paris

téléphone 01.77.49.53.85 – télécopie 01.77.49.76.02 internet : [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

Directeur général : François Dugény

Directeur du Département Environnement urbain et rural (DEUR) : Christian Thibault

### LIAISONS VERTES STRUCTURANTES EN CEINTURE VERTE D'ILE-DE-FRANCE

Coordination éditoriale : Jean-Jacques Lange

Rédaction : Jean-Jacques Lange et Corinne Legenne

SIG, cartographie, mise en forme : Sylvie Castano, Corinne Legenne, Laetitia Pigato

En collaboration avec les chargés de mission de l'Agence des espaces verts, les chargés territoriaux de l'IAU îdF, ainsi que les Syndicats de l'Orge aval (SIVOA) et de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV).

8.07.012

© IAU îdF – février 2009



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Qu'est-ce qu'une liaison verte ?</b>	<b>6</b>
<b>2. Prise en considération des études et réalisations antérieures</b>	<b>8</b>
2.1. Le plan vert régional	8
2.2. L'étude de la ceinture verte d'Île-de-France, un espace de vie à réinventer	8
2.3. Les études de desserte des bases de plein-air et de loisirs régionales	10
2.4. Les schémas de trame verte d'échelle départementale	10
2.5. Les réseaux complémentaires	12
- Les itinéraires de randonnée pédestre	12
- Les véloroutes et le réseau cyclable	14
<b>3. Présentation du réseau régional des liaisons vertes et voies vertes</b>	<b>16</b>
3.1. Le réseau structurant	16
3.2. Le réseau actuel : un maillage insuffisant et de nombreuses discontinuités	18
3.3. La cartographie du réseau régional : état actuel et propositions	24
<b>4. Description des liaisons vertes structurantes dans l'espace Ceinture verte</b>	<b>26</b>
4.1. Les grandes vallées	28
- n°V1 Les berges de la Seine aval	28
- n°V2 Les berges de l'Oise	30
- n°V3 Les berges de la Marne	32
- n°V4 Les berges de la Seine amont	36
4.2. Les liaisons radiales structurantes	40
- n°R1 La liaison verte du parc de la Villette au Vexin	40
- n°R2 La liaison verte des trois forêts du Parisien	42
- n°R3 La liaison verte de la plaine de France	44
- n°R4 La liaison verte du canal de l'Ourcq	46
- n°R5 La liaison verte de la Brie	48
- n°R6 La liaison verte de l'aqueduc de la Vanne	52
- n°R7 La coulée verte du sud parisien prolongée vers la forêt de Rambouillet	56
- n°R8 La liaison verte des forêts royales et de la plaine de Versailles	58
- n°R9 Le grand axe historique des champs Elysées	62
4.3. La liaison circulaire structurante de Ceinture verte	64
- n°C3a De la Seine aval au site de Gonesse	64
- n°C3b Du site de Gonesse à la Marne	66
- n°C3c De la Marne à la Seine amont	68
- n°C3d De la Seine amont à la Bièvre	72
- n°C3e De la Bièvre à la Seine aval	74
<b>5. Quelques « pistes » d'aménagement</b>	<b>76</b>
5.1. Quelques principes d'aménagement	76
5.2. Typologie des espaces composant une liaison verte	78
5.3. Quelques réalisations en Île-de-France :	78
- n°E1 La liaison verte de l'Yerres aval et du Réveillon	80
- n°E2 La promenade de l'Orge	84
- n°E3 L'allée royale de Sénart	88
- n°E4 La promenade de l'aqueduc de la Dhuis	90
<b>6. Bibliographie</b>	<b>94</b>



## Introduction

Les liaisons vertes, au sens large, permettent de former un réseau cohérent d'espaces linéaires et variés répondant à un grand nombre de fonctions. Le maillage des espaces ouverts, urbains ou ruraux doit répondre aux besoins des Franciliens, tant en termes de circulations douces, d'accès aux espaces forestiers, aux bases de plein-air pour leurs loisirs et plus largement, pour leur ressourcement. Le rôle de ces liaisons est aussi de favoriser les déplacements quotidiens par des modes de déplacements doux, en contribuant ainsi aux économies d'énergie.

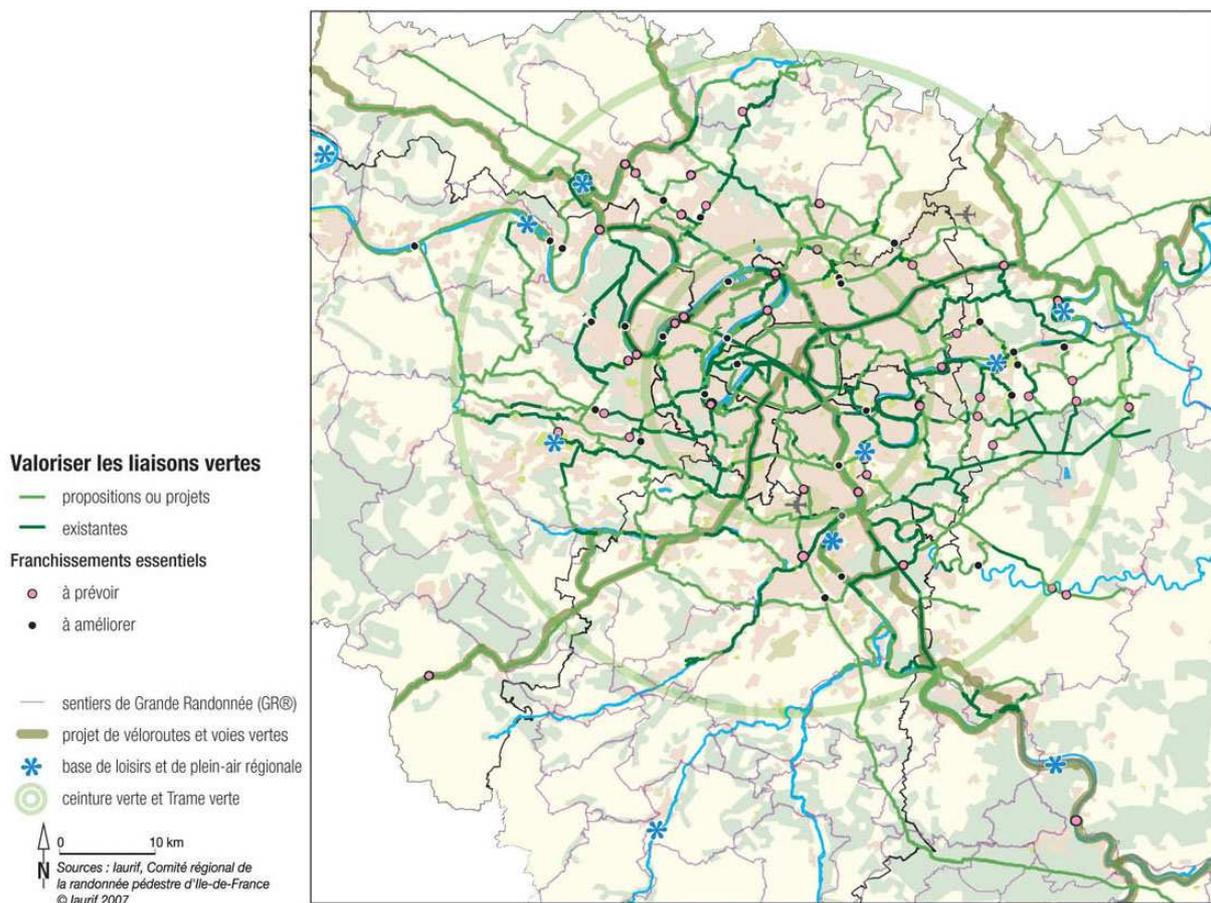
L'objet de cette étude est de dresser un schéma d'ensemble des liaisons vertes dans la région Ile-de-France et de préciser leur itinéraire et leur intérêt au sein de la Ceinture verte régionale. Les principales liaisons sont hiérarchisées et forment le réseau structurant qui identifie les grandes vallées, les liaisons radiales et les liaisons circulaires. Ce réseau

favorisera la découverte du paysage et du patrimoine régional en valorisant par exemple l'emprise des aqueducs ou des anciennes voies ferrées désaffectées.

Le réseau actuel est très insuffisant et souffre d'importantes discontinuités, la plupart des liaisons sont interrompues par des obstacles (infrastructures, zones portuaires ou industrielles), voire simplement par des limites administratives, et en l'état actuel il est difficile de parler d'un réseau, ce qui explique aussi que de nombreuses liaisons vertes existantes remplissent mal leur mission.

La mise en place d'un tel réseau nécessite une coordination des actions des diverses collectivités territoriales. Le projet de Schéma directeur de la région Ile-de-France adopté le 25 septembre 2008 intègre ce schéma, il pourra ainsi contribuer à cette nécessaire coordination.

### Carte extraite du SDRIF - projet adopté le 25 septembre 2008 : Compléter le maillage des liaisons vertes



# 1. Qu'est-ce qu'une liaison verte ?

Les liaisons vertes sont des espaces linéaires de promenade ou de circulation réservés aux piétons et aux cyclistes, aux dimensions variables selon les configurations, mais suffisamment larges pour être agrémentés de plantations.

Leur organisation en réseau doit permettre d'irriguer l'agglomération dense et de la relier aux massifs forestiers périphériques et à l'espace rural, de relier entre eux les espaces boisés et de faciliter l'accès aux espaces récréatifs dont les bases régionales de plein-air et de loisirs.

Elles offrent l'opportunité de décloisonner et de structurer les espaces urbains traversés, d'améliorer le paysage et l'environnement dans les secteurs dégradés.

En milieu urbain, elles permettent la pénétration de la nature, grâce à un accompagnement végétal et une emprise assez large. Leur parcours peut être agrémenté d'espaces de détente. Les traversées d'obstacles (routes à grande circulation, voies ferrées, cours d'eau) sont protégées ou dotées d'ouvrages de franchissement. Elles trouvent leur prolongement notamment dans l'espace rural par des cheminements verts d'intérêt local, des pistes cyclables ou les sentiers de grande randonnée.

Ces espaces linéaires peuvent dans certains cas être le support de corridors biologiques ainsi nommés car ils sont utilisés par la faune dont les migrations, indispensables à la survie des espèces, ne peuvent guère emprunter d'autres chemins, les espaces urbanisés représentant souvent des barrières hermétiques.

Le terme de « liaison verte » recouvre plusieurs réalités :

- Les plus aménagées d'entre elles sont bordées par des espaces de détente et sont dénommées « coulées vertes », c'est le cas de la coulée verte du Sud Parisien, de l'allée Royale de Sénart ou encore de la promenade de la vallée de l'Orge. Les coulées vertes offrent une promenade continue sur une grande longueur et des aménagements sur une largeur minimum de l'ordre de 10 m dans les espaces contraints, pouvant s'approcher des 30 m de large, en fonction des opportunités foncières. Ces coulées vertes qui constituent l'armature principale du réseau peuvent être développées sur des espaces potentiellement intéressants : les berges de fleuve et rivières, les canaux, les aqueducs, les voies ferrées désaffectées etc.

- D'autres liaisons doivent s'adapter aux réalités du terrain, il peut s'agir d'un chemin le long d'un cours d'eau, d'un chemin de halage, d'un cheminement vert, d'une promenade plantée, d'un mail planté, d'une contre allée le long d'un boulevard ;

- Dans certains cas et pour permettre des continuités et une organisation en réseau, il est nécessaire d'utiliser la voirie de centres urbains aménagés pour la circonstance (zone 30, ralentisseurs etc.).

Dans la plupart des cas, une liaison verte est constituée de plusieurs de ces maillons.



*Promenade le long du ru de Liesse  
C.Legenne/IAU îdF*



*Une voie dédiée aux circulations douces à Draveil  
J.J. Lange/IAU îdF*



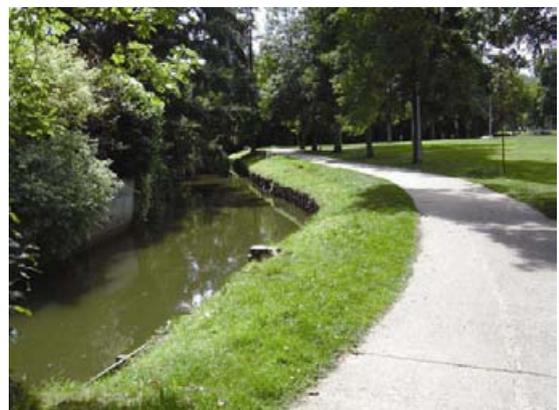
*Rue semi-piétonne en Zone 30 à Rueil-Malmaison  
M. Vergnolle/IAU îdF*



*Ancienne voie ferrée aménagée à Mandres-les-Roses  
C. Legenne/IAU îdF*



*La coulée verte du sud parisien est un bon exemple  
de restructuration des espaces urbain  
P. Guignard/La documentation française IAU îdF/Région  
Ile-de-France*



*Berges de l'Yvette aménagée à Gif-sur-Yvette  
J.J.Lange/IAU îdF*

## 2. Prise en considération des études et réalisations antérieures

Les propositions contenues dans cette étude prennent appui sur un certain nombre de documents, schémas et rapports réalisés par le passé ou récemment.

Elles sont aussi issues des connaissances du terrain et des repérages effectués dans le cadre de cette étude.

### 2.1. Le plan vert régional d'Ile-de-France

Elaboré conjointement par l'IAU îdF, l'Agence des Espaces Verts et les services de la Région, le plan vert régional d'Ile-de-France édité en 1995 faisait la synthèse d'un ensemble de travaux, de diagnostics et de propositions sur les espaces ouverts de l'Ile-de-France. Il intégrait les résultats d'une large consultation régionale, en particulier les contributions des Départements.

Couvrant l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France, ce document comportait quatre volets :

- la trame verte d'agglomération
- la ceinture verte
- la couronne rurale
- les vallées et liaisons vertes

Ce dernier chapitre proposait déjà l'esquisse d'un réseau de liaisons vertes d'importance régionale ; il avait amorcé une hiérarchie du réseau, organisation qui a été remise à jour dans le cadre du SDRIF.

Un chapitre consacré à la physionomie de la Ceinture verte permet également d'esquisser au travers d'analyse paysagère les principales coupures vertes et couloirs à préserver qui permettent d'identifier les espaces préférentiels pour implanter des liaisons vertes.



Carte extraite du Plan vert régional d'Ile-de-France  
Octobre 1995

### 2.2. L'étude de la Ceinture verte d'Ile-de-France, un espace de vie à réinventer

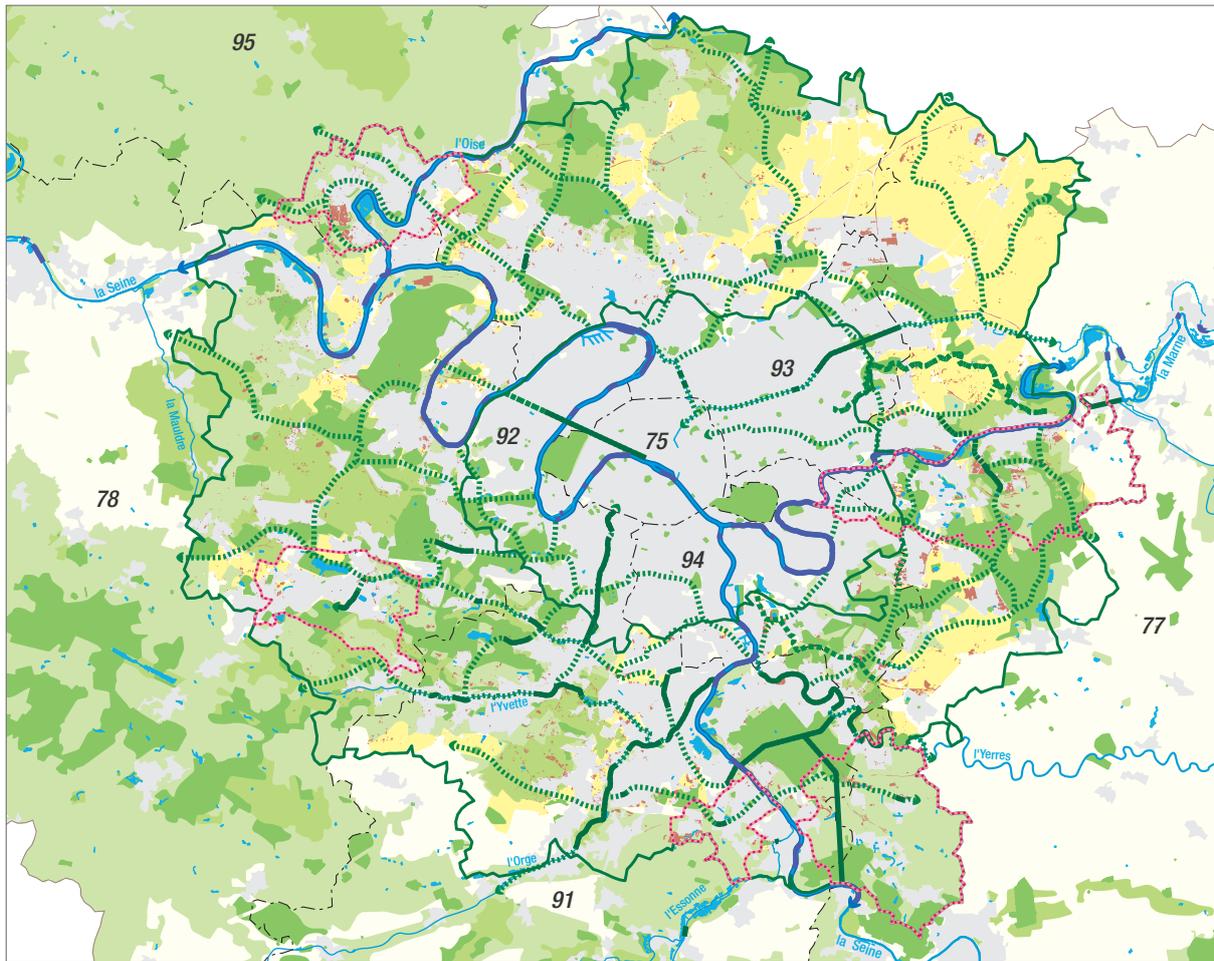
Un document intitulé « La Ceinture verte d'Ile-de-France, un espace de vie à réinventer » et paru en décembre 2005, élaboré à la demande de la Région par un groupe de travail interdisciplinaire, rassemble les constats et les propositions susceptibles de fonder un projet renouvelé de Ceinture verte, à la fois plus large et plus profond. Dans ce travail, l'IAURIF promeut une approche globale de l'espace périurbain dense, qui s'appuie notamment sur :

- une reconnaissance de l'ensemble des fonctions remplies par les espaces ouverts,
- une approche coordonnée des espaces ouverts et des espaces construits,

- une articulation constante des multiples échelles de temps et d'espace.

Ce premier document général de sensibilisation aux enjeux de l'espace périurbain dense en Ile-de-France a été enrichi par un premier partage au sein de la sphère régionale. Cette proposition de projet renouvelé de Ceinture verte a été repris dans le projet de SDRIF aussi bien dans le projet spatial que dans le système régional des espaces ouverts.

## Reconnaissance des espaces ouverts et des liaisons de la Ceinture Verte



### Reconnaissance des espaces ouverts

- valorisé
- conforté
- reconnu
- identifié dans les études Ceinture verte
- non identifié dans les études Ceinture verte

### Reconnaissance des linéaires

- en grande vallée
- valorisé
  - identifié dans le Plan vert
- de liaison verte
- valorisé
  - - - conforté
  - - - identifié dans le Plan vert

### Espaces urbanisés

- Espace identifié dans les études Ceinture verte urbanisé ou imperméabilisé entre 1982 et 1999
- Autres espaces urbain bâti

### Limites

- Région
- - - Département
- - - Ville nouvelle
- Périmètre d'étude de la Ceinture verte

### Hydrographie

- Cours d'eau et plan d'eau
- Canal ou aqueduc



Source : "La Ceinture verte d'Ile-de-France, un espace de vie à réinventer", IAURIF, décembre 2005

## 2.3. Les études de liaisons vertes et itinéraires de desserte des bases de plein-air et de loisirs régionales

Pour favoriser la desserte des bases de loisirs régionales par des modes de circulation douce, l'IAURIF a réalisé dans les années 2001 à 2003 à la demande du conseil régional une série d'études préalables à la création d'un réseau de liaisons vertes.

Un schéma régional préliminaire de l'ensemble des liaisons a été établi en concertation avec les fédérations sportives et les principaux acteurs concernés. Cela s'est traduit par la proposition d'un réseau de liaisons vertes reliant :

- les zones habitées denses et les bases de loisirs, pour répondre aux besoins d'évasion de fin de semaine,
- les bases de loisirs entre elles, pour répondre à la demande de randonnées de plusieurs jours liées aux petites vacances des Franciliens et des touristes.

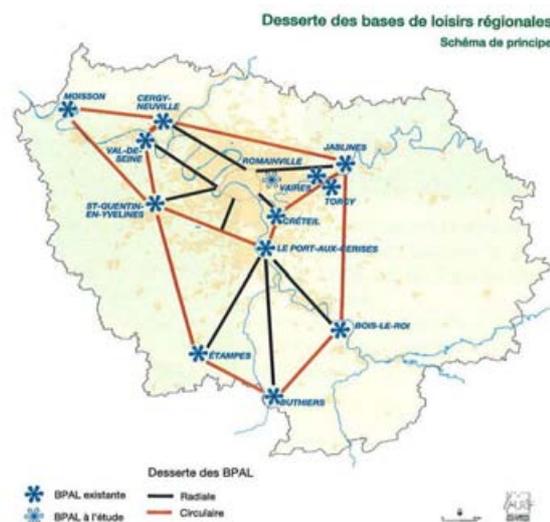
Les sept bases de loisirs les plus proches de Paris (Vaires-sur-Marne et Torcy ; Jablines-Annet ; Créteil, Port-aux-Cerises à Draveil-Vigneux, Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Neuville) ont fait l'objet d'études détaillées en particulier dans la zone proche de la base de loisirs ; la desserte de la base de Cergy-Neuville est étudiée de façon détaillée depuis Paris.

## 2.4. Les schémas de trame verte d'échelle départementale

Les départements de petite couronne, fortement contraints par la densité urbaine et donc la pénurie d'espaces ouverts, élaborent depuis de nombreuses années des schémas de trame verte au cœur de l'agglomération. Ces schémas donnent le cadre à une politique active pour créer de nouveaux espaces verts et pour réaliser un maillage entre ces différents espaces de respiration.

Plusieurs de ces départements ont élaboré de nouveaux schémas qui ont permis d'enrichir le réseau régional proposé :

- pour la ville de Paris, « Une trame verte pour le centre de l'agglomération », APUR, Octobre 2003 pour le compte de la ville de Paris
- « Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges », Conseil général des Hauts-de-Seine, Février 2006 et « Les parcours buissonniers des Hauts-de-Seine, avant-



projet », Conseil général des Hauts-de-Seine, Septembre 2006

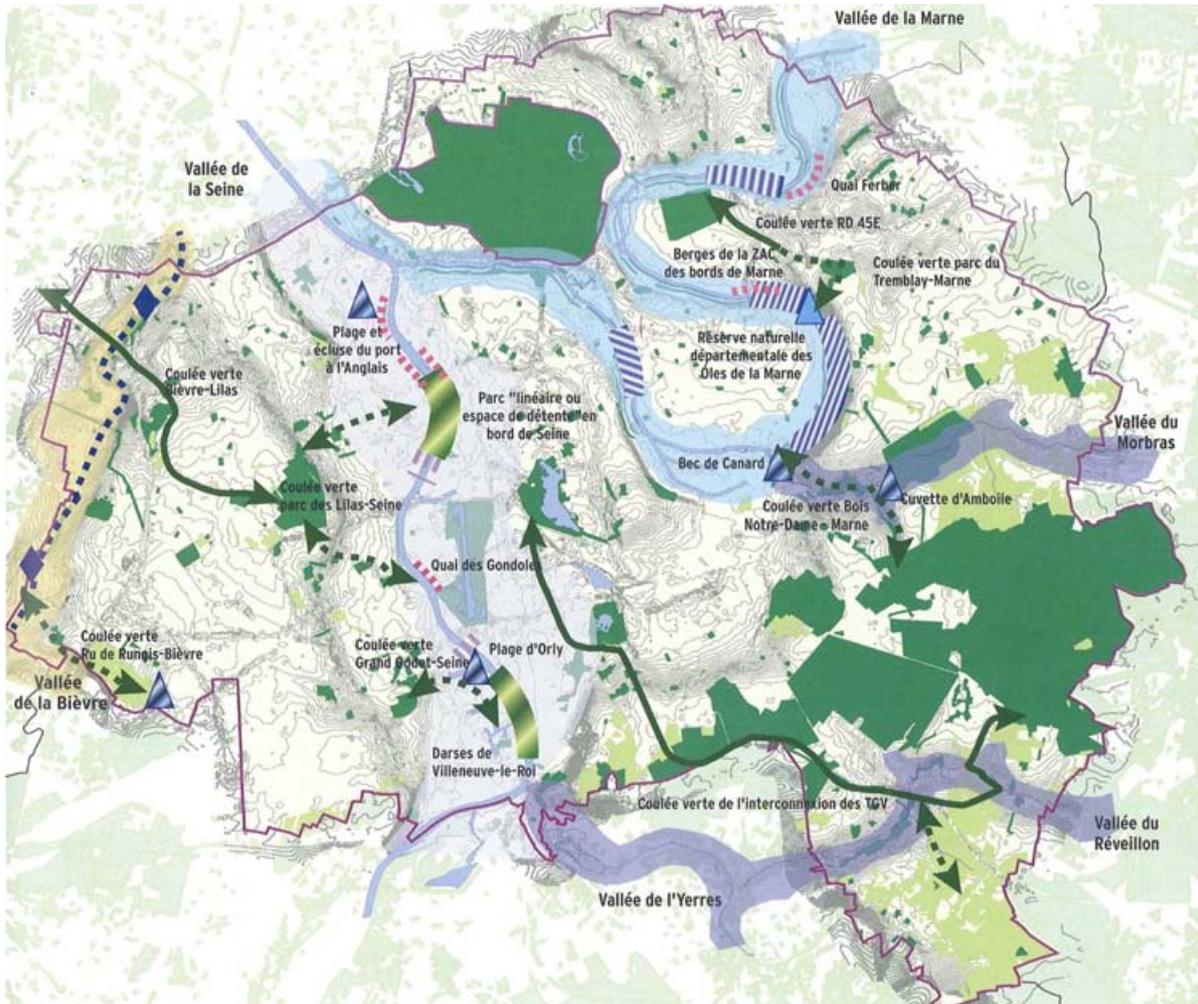
- « Plan Vert Départemental 2006-2016 », Conseil général du Val-de-Marne, juin 2006

Pour le département de la Seine-Saint-Denis, les propositions du « Schéma vert départemental » de septembre 1997 ont été prises en considération. Le conseil général de Seine-Saint-Denis a lancé sa démarche de révision du schéma vert départemental en 2004. Elle débouchera sur la réalisation d'un nouveau document : le Schéma de l'Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (le SEVES). En cours d'élaboration, il constituera l'outil de connaissance et de gestion des espaces verts et du paysage à l'échelle départementale.

D'autres propositions de trame verte locale en Ceinture verte, par exemple issues des réflexions sur les SCOT, ont enrichi le réseau.

## ORIENTATION 2

Révéler un atout du Val-de-Marne : le réseau hydrographique, élément structurant du paysage et des milieux naturels



### Des vallées remarquables

- La Seine, un espace de reconquête urbaine.
- La Marne, des paysages et des espaces naturels à préserver et à valoriser.
- Le Morbras, le Réveillon et l'Yerres, des espaces paysagers à préserver.
- La vallée de la Bièvre, ou comment retrouver une rivière « disparue » ?

### La mise en valeur et la restauration des continuités piétons-cycles aux abords du fleuve et des rivières

- Projets d'aménagement des berges
- Projets de création de traversées de Seine
- Passerelle Gaz de France
- Opportunités de création d'un parc linéaire ou espace de détente en bord de Seine

### La préservation ou la restauration d'espaces naturels alluviaux

- Réserve naturelle départementale des îles de la Marne
- De la réserve à une valorisation écologique globale de la boucle de la Marne
- Sites naturels identifiés
- Réouverture ponctuelle de la Bièvre

### Vers une meilleure articulation entre trame verte et trame bleue

- Projets de coulées vertes
- Opportunités de coulées vertes à étudier
- Espaces verts, parcs et forêts publics et privés
- Espaces agricoles et jardins collectifs

Source : Plan vert départemental Val-de-Marne 2006-2016, Conseil général du Val-de-Marne, décembre 2006

## 2.5. Les réseaux complémentaires

### Les itinéraires de randonnée pédestre

Les chemins d'Ile-de-France constituent un patrimoine riche d'histoire et de traditions. Utiles à la desserte des riverains et aux travaux agricoles et forestiers, ils le sont aussi désormais pour satisfaire les attentes des Franciliens en matière de contact avec la nature, de randonnée pédestre, cycliste et équestre.

La randonnée pédestre connaît un essor considérable ; c'est un sport pour certains, un loisir culturel de premier plan pour le plus grand nombre, lié à la découverte du patrimoine historique et naturel de l'Ile-de-France.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France et son agence des Espaces Verts soutiennent depuis 1979, la création du réseau régional d'itinéraires pédestres balisés, soit près de 6000 km, enrichi chaque année de nouveaux tracés.

Le Comité régional d'Ile-de-France de la Randonnée Pédestre est l'organe représentatif de la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) pour la région, il travaille en étroite collaboration avec, et pour, les huit comités départementaux (CODERANDO). Entre autres fonctions (développement du réseau, animation, information du public, rédaction des topo-guides), le comité départemental a pour mission l'élaboration du P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Les sentiers sont des itinéraires reconnus, balisés, entretenus, classés en trois catégories :

- les sentiers de grande randonnée (GR) balisés sur de longues distances et conçus pour permettre des sorties pour le week-end ou sur plusieurs jours ;
- les sentiers de grande randonnée de pays (GRP) à itinéraires plus thématiques permettant de visiter et découvrir le patrimoine d'un pays particulier ;
- les sentiers de petite randonnée (PR) pour une journée, conçus en boucles ou de manière à relier deux accès aux transports en commun (gares SNCF ou RER).

Des gîtes d'étapes, peu nombreux en Ile-de-France, complètent ce réseau.

### Les GR dans la Ceinture verte

GR1 :	Sentier d'Ile-de-France
GR11 :	Pays d'Ile-de-France
GR111 :	Vallons de l'Essonne
GR14 :	Sentier Brie - Champagne – Ardennes
GR14A :	Sentier de la Marne
GR2 :	Vallée de la Seine
GR26 :	Paris – Vernon – Deauville
GR655 :	Sentier de Saint-Jacques de Compostelle

### Les GR de Pays dans la Ceinture verte

GRP	Ceinture verte d'Ile-de-France
GRP	Yerres
GRP	Yvelines
GRP	Hurepoix
GRP	Canal de l'Ourcq
GRP	Vallées et forêts Briardes
GRP	Plaine de France

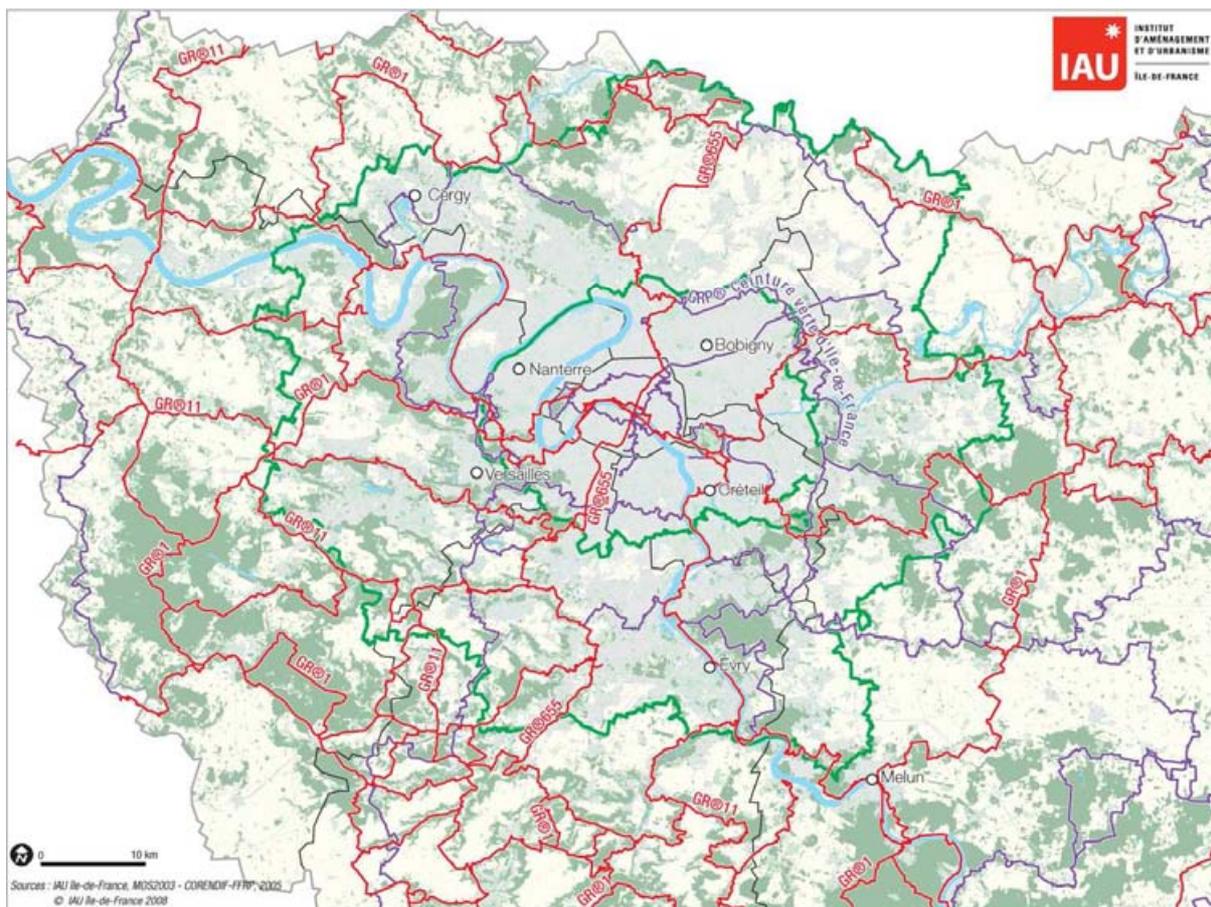
### Les Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

*Pour protéger le patrimoine des chemins et faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires, la loi du 22 juillet 1983 prescrit l'instauration de Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). L'intérêt de ce classement réside dans la protection juridique et la pérennité ainsi conférées aux itinéraires et dans l'obligation qui est faite aux collectivités de les entretenir.*

*Ces itinéraires peuvent emprunter des voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation, chemins forestiers et de halage, voire même des chemins privés dont les propriétaires ont passé convention avec la commune et le département. Leur objectif est de favoriser la découverte des sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.*



Chemin de randonnée pédestre dans le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.  
J.J. Lange/IAU îdF



**Les itinéraires de randonnée pédestre**

- grande randonnée GR®
- grande randonnée de pays GRP®

**Données administratives**

- limite régionale
- limite départementale
- préfecture
- limite de la Ceinture verte

**Occupation du sol**

- bois
- espace agricole
- espace urbain
- urbain ouvert (parcs, jardin, ...)
- réseau hydrographique

**Les chemins de randonnée pédestre dans la Ceinture verte : quelques chiffres (en km)**

département	GR	GRP	PR	total sans double compte
Seine-Saint-Denis	5	17	16	36
Val-de-Marne	22	37	30	77
Val d'Oise	109	89	245	372
Essonne	131	143	143	343
Seine-et-Marne	93	114	83	257
Yvelines	177	89	185	397
<b>Total en Ceinture verte</b>	<b>537</b>	<b>489</b>	<b>702</b>	<b>1482</b>

*Nota: la longueur des GR, GRP, et PR comptabilisé indépendamment est supérieure au linéaire global du réseau car certaines sections sont communes, ainsi, un GR et un GRP peuvent avoir un tronçon commun sur un même sentiers ; il peut en être de même pour un PR et un GRP ou un PR et un GR. D'autre part, les chiffres de ce tableau ne tiennent pas compte des itinéraires créés par les Parcs Naturels Régionaux ou les collectivités locales.*

A titre comparatif, le réseau total en Ile-de-France compte près de 6000 km de sentiers pédestres reconnus, balisés et entretenus par la FFRP et ses organismes locaux.

## Les véloroutes et le réseau cyclable

La région Île-de-France s'est engagée dans une politique de développement cyclable. Et le développement des véloroutes, participant à un vrai développement durable du tourisme, est une des orientations de cette politique, qui permet de répondre aux demandes des Franciliens ainsi qu'à celles des touristes français et européens. Le schéma régional véloroutes et voies vertes francilien, qui s'inscrit dans le cadre du schéma national des véloroutes et voies vertes, en constitue l'un des enjeux.

Ce dernier, établi lors du comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998, avait pour objectif d'établir un réseau national d'itinéraires cyclables s'intégrant au projet européen Eurovelo.

Afin de mettre en œuvre le schéma national, l'État a demandé aux régions d'établir leurs propres schémas régionaux véloroutes et voies vertes. Ces schémas avaient pour objectif principal de traduire sur le terrain, en concertation avec l'ensemble des collectivités, les itinéraires nationaux, mais aussi de structurer l'offre régionale en itinéraires cyclables.

### Le schéma régional francilien

Dans le cadre de la révision du schéma directeur de la région Île-de-France, le conseil régional a établi un projet de réseau cyclable régional, sur lequel s'appuient les véloroutes qui traversent la région.

Le réseau cyclable régional, élaboré en collaboration avec les conseils généraux<sup>1</sup>, répond à deux objectifs :

- Une mixité des usages : en premier lieu, le réseau doit servir aux déplacements quotidiens, mais il doit aussi être adapté aux déplacements touristiques.
- Un maillage de l'ensemble du territoire régional, dense en zone centrale (maille de 2 km sur 2 km), et plus lâche en grande couronne (desserte des principaux pôles urbains, touristiques, équipements éducatifs, etc.)

Son élaboration s'est faite en respectant plusieurs principes. D'abord, elle s'est appuyée sur ce qui existe : canal de l'Ourcq, coulée verte du Sud parisien, canal Saint-Denis, allée royale Sénart-Rougeau...

Il s'agit également d'offrir au cycliste un trajet agréable, y compris en milieu urbain et donc, par exemple, de proposer des sorties de l'agglomération s'appuyant sur les coulées vertes, les rives de fleuves et de canaux...

*(texte extrait de la note rapide : « Les véloroutes, un outil de développement durable du tourisme » Novembre 2008)*

### Définition

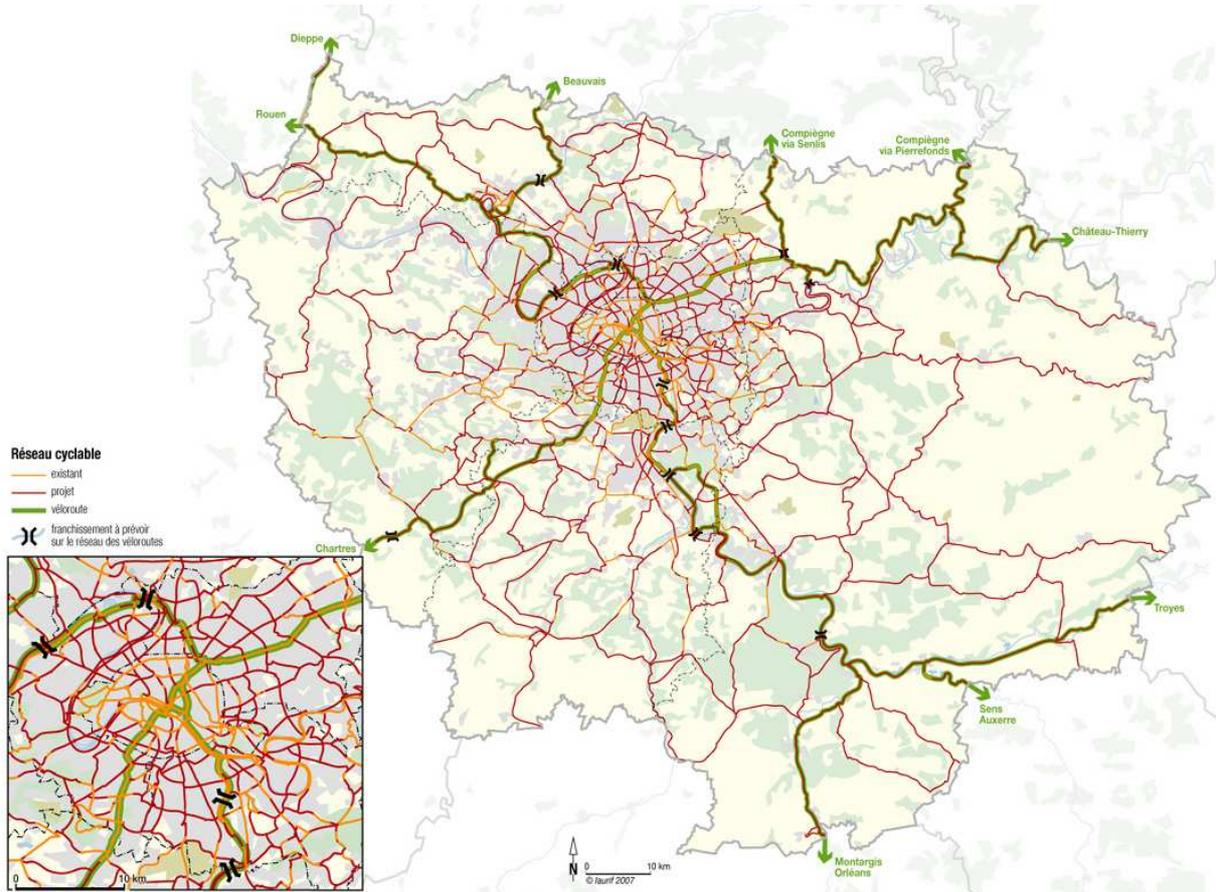
*Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné et sécurisé. Les véloroutes empruntent plusieurs types de voies, dont les voies vertes. La voie verte est quant à elle « une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (Art. R. 110-2 du code de la route). C'est un aménagement linéaire qui peut faire partie d'une véloroute. Ces espaces sont dédiés au plus grand nombre, sans exigence physique particulière : les cyclistes, les piétons, les patineurs, les personnes à mobilité réduite... l'utilisent pour le loisir, le tourisme et les déplacements quotidiens. Les voies vertes sont souvent aménagées sur les emprises de voies de chemin de fer désaffectées, de berges des voies d'eau, de pistes forestières, de chemins ruraux...*

Les liaisons vertes proposées dans ce rapport ont des objectifs proches. Aussi, le réseau régional des liaisons vertes intègre la version la plus récente du projet de schéma véloroute et voies vertes (version du SDRIF). Ce sont même les principales liaisons qui se prolongent en dehors de la ceinture verte et de l'Île-de-France.

Elles permettent de relier les grands espaces ruraux ou forestiers de la grande couronne, de découvrir la grande variété des paysages franciliens ainsi que l'extraordinaire richesse du patrimoine et des milieux naturels.

Cet important projet n'apparaît pas dans la cartographie du réseau régional des liaisons vertes sous la légende « en projet » car les tracés des véloroutes ne sont pas encore définitivement validés. Il a semblé plus pertinent de tenir compte de l'état actuel et des projets locaux avancés situés sur le fuseau des véloroutes.

<sup>1</sup> Les conseils généraux franciliens ont élaboré ou sont en train d'élaborer leurs schémas départementaux d'itinéraires cyclables (SDIC).



carte extraite du SDRIF- projet adopté le 25 septembre 2008 : le réseau cyclable structurant à terme



A l'échelle européenne, le réseau Eurovélo propose un itinéraire Nord-Sud qui traverse l'Ile-de-France.



Etat du réseau des itinéraires cyclables d'intérêt national – mars 2006

### 3. Présentation du réseau régional des liaisons vertes et voies vertes

#### 3.1. Le réseau structurant

A l'échelle régionale, le Plan vert régional avait amorcé une hiérarchie du réseau de liaisons vertes, organisation qui a été remise à jour dans le cadre du SDRIF.

Dans leur ordre d'importance :

- les grandes vallées (Seine, Marne, Oise),
- les liaisons radiales structurantes composées principalement des canaux, des grandes coulées vertes existantes ou en projet, des aqueducs et de nombreuses vallées,
- les grandes liaisons circulaires,
- les liaisons vertes d'intérêt intercommunal

***Les grandes vallées, les liaisons radiales structurantes et les trois grandes liaisons circulaires forment le réseau structurant.***

**Les grandes vallées** structurent l'organisation de la région et le réseau de liaisons vertes. Eléments majeurs du Paris historique, les berges de la Seine, de la Marne, de l'Oise doivent devenir un élément fort de l'identité de la Région Ile-de-France. Les liaisons vertes et les voies vertes longeant les berges offriront des fonctions très diversifiées liées à leur situation du plus urbain au plus rural - en Trame verte d'agglomération, en Ceinture verte et dans la Couronne rurale - que leurs aménagements devront respecter.

**Les liaisons radiales structurantes** forment un réseau de liaisons vertes convergeant vers Paris, renforçant les grandes pénétrantes agricoles et boisées<sup>2</sup> à l'échelle régionale. Elles permettent aux espaces ouverts d'innover au plus près du cœur de l'agglomération les espaces urbains. Elles relient les grands plateaux agricoles et les massifs forestiers de la couronne rurale, en passant par les espaces agricoles périurbains et les bois de la Ceinture verte .

Les radiales présentées dans le Plan vert régional ont été enrichies de nouvelles propositions pour tenir compte des principaux projets locaux et de l'évolution de l'organisation territoriale.

**Trois grandes liaisons circulaires** structurent le réseau : une première sur les boulevards maréchaux à Paris, une deuxième en limite de

la Trame verte et de la Ceinture verte, une dernière au cœur de la Ceinture verte.

Elles forment des coupures entre les espaces urbains, marquant plus fortement leurs limites dans la trame verte d'agglomération. Elles offrent une meilleure visibilité aux espaces ouverts depuis les espaces urbains, permettent de les parcourir et maintiennent les liens indispensables pour une gestion agricole et la circulation de la biodiversité dans la Ceinture verte.

Elles n'ont pas pour vocation à être parcouru sur toute leur longueur mais plutôt à offrir des promenades en boucle et à relier les liaisons vertes structurantes.

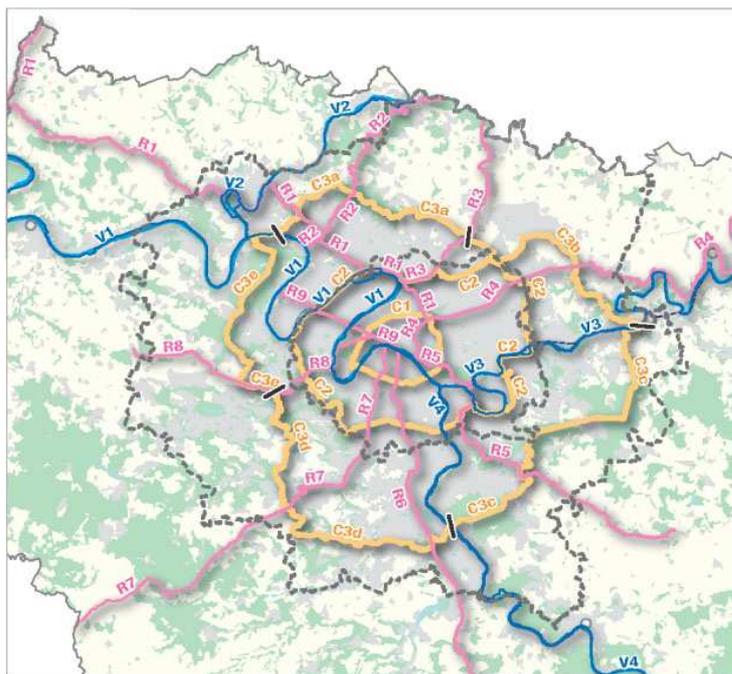
La liaison verte circulaire des boulevards maréchaux, s'appuie sur une mise en valeur grâce à la création du tramway parisien.

La liaison verte circulaire de la Trame verte reprend en partie le projet de l'Anneau vert présenté dans le Plan vert régional. Leur parcours diffère à deux endroits : le projet de réouverture de la vieille mer en Seine-Saint-Denis a été privilégié ainsi que la connexion avec la base de loisirs de Créteil dans le Val-de-Marne.

La liaison verte circulaire de la Ceinture verte, est une proposition nouvelle qui s'appuie sur des portions de liaisons déjà présentes dans le réseau présenté dans le Plan vert régional. Elle renforcera à terme la relation entre les grands espaces ouverts de la Ceinture verte pour permettre un accès plus aisés aux habitants de plus en plus nombreux.

**Les liaisons vertes d'intérêt intercommunal** constituent un niveau de maillage plus fin, qui se densifie à l'approche du cœur de l'agglomération. Ce réseau s'appuie et prolonge les projets départementaux et intercommunaux. Les propositions de cheminement qui apparaissent sur la carte se fondent sur la valorisation de certaines potentialités (vallées, corniches, grands axes...) et sur une organisation cohérente de la Trame verte d'agglomération.

<sup>2</sup> SDRIF – projet adopté le 25 septembre 2008, p 92



## Le réseau structurant des liaisons vertes

- grande vallée
- radiale
- circulaire
- point de séparation de la liaison circulaire C3



0 20 km

Sources : IAU îdF, LV2008, MOS2003 ©IAU îdF 2008

### Les grandes vallées

- n°V1 **La liaison verte de la Seine aval :**  
de Paris-Notre-Dame à la confluence avec la vallée de l'Epte
- n°V2 **La liaison verte de l'Oise :**  
de la confluence avec la Seine jusqu'au PNR Oise-Pays-de-France
- n°V3 **La liaison verte de la Marne :**  
de la confluence avec la Seine aux boucles de la Marne et de l'Ourcq
- n°V4 **La liaison verte de la Seine amont :**  
de Paris-Notre-Dame à la Bassée

### Neuf liaisons radiales structurantes

- n°R1 **La liaison verte du Parc de la Villette au Vexin :**  
du parc de la Villette à la vallée de l'Epte à travers le PNR du Vexin
- n°R2 **La liaison verte des trois forêts du Paris :**  
de la vallée de la Seine à la vallée de l'Oise (à Noisy-sur-Oise) par les forêts de Montmorency, de Carnelle et de l'Isle-Adam.
- n°R3 **La liaison verte de la plaine de France :**  
de la place Stalingrad au PNR Oise-Pays-de-France en passant par le parc de la Courneuve et le vallon du Croult
- n°R4 **La liaison verte du canal de l'Ourcq :**  
du canal Saint-Martin à la vallée de la Marne , en passant la Poudrerie de Sevran.
- n°R5 **La liaison verte de la Brie :**  
de Bastille à la vallée de l'Yerres en passant par la liaison verte de l'interconnexion des TGV et Brie-Comte-Robert
- n°R6 **La liaison verte de l'aqueduc de la Vanne :**  
du Louvre jusqu'au PNR du Gâtinais
- n°R7 **La coulée verte du sud parisien prolongée vers la forêt de Rambouillet :**  
de l'esplanade des Invalides en croisant les vallées de la Bièvre et de l'Yvette et en se poursuivant jusqu'à la forêt de Rambouillet
- n°R8 **La liaison verte des forêts royales et de la plaine de Versailles :**  
de la place de l'étoile à la vallée de la Mauldre en passant par le château de Versailles
- n°R9 **Le grand axe historique des Champs-Élysées :**  
du Louvre à la plaine de Montesson en passant par La Défense et Seine-Arche

### Trois grandes liaisons circulaires

- n°C1 **La liaison verte circulaire des boulevards maréchaux,** s'appuyant sur le tramway parisien.
- n°C2 **La liaison verte circulaire de la Trame verte,**  
relie la boucle de Gennevilliers aux grands parcs départementaux et aux parcs boisés de la Seine-Saint-Denis, les berges et coteaux de la Marne à la base de loisirs de Créteil puis au parc de Sceaux, traversant les forêts des Hauts-de-Seine pour retrouver les berges de Seine.
- n°C3 **La liaison verte circulaire de la Ceinture verte,**  
De la Seine aval au site de Gonesse, puis la Marne, la forêt de Ferrières pour descendre dans la vallée de la Seine amont, vallée de la Bièvre, parc de Versailles en retour à la Seine aval.

### 3.2. Le réseau actuel : un maillage insuffisant et de nombreuses discontinuités

La mise en œuvre du réseau régional des liaisons vertes et des voies vertes s'effectue :

- ponctuellement par la création de grands parcs ou de grands équipements de loisirs qui comportent en leur sein un linéaire de promenade,
- par la création de coulées vertes réalisées par la Région, les départements, communes ou communautés de communes.

**Les grandes vallées<sup>3</sup>** structurent l'organisation de la région et le réseau de liaisons vertes. Leurs berges sont majoritairement aménagées dans les départements de petite couronne ; dans les autres départements, les aménagements sont plus ponctuels. Les départements en partenariat avec les collectivités locales tiennent une place importante dans la mise en œuvre du réseau de liaisons vertes dans les grandes vallées et canaux. L'objectif de « protection » de berges a évolué vers une logique de « ré-appropriation » avec, en particulier, l'aménagement d'itinéraires de promenades le long des berges. La question de l'aménagement de ces itinéraires de promenade a rapidement dépassé le cadre strict de la « berge » en prenant en compte les nouvelles aspirations de loisirs et de détente, en rendant plus accessibles celles-ci.

Les berges de la Seine aval (V1) sont caractérisés par des aménagements discontinus. Dans le département des Hauts-de-Seine, l'accès aux berges est inégalement réparti sur les communes riveraines, limitant l'accès au fleuve. De grands aménagements sont en cours de réalisation : parc du chemin de l'île, le parc départemental de l'île Monsieur, le réaménagement de la RD7, l'aménagement des berges à Courbevoie, de Rueil-malmaison à Gennevilliers. Le réseau devrait fortement évoluer avec l'adoption du schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges en 2006 par le Conseil général, qui intègre dans ses objectifs la réalisation de liaisons vertes au sein d'un programme plus vaste de reconquête du fleuve. Les berges situées en Seine-Saint-Denis vont fortement évoluer par des aménagements : le chemin de halage à Epinay-sur-Seine et l'aménagement de deux parcs donnant accès à la Seine, les quais à

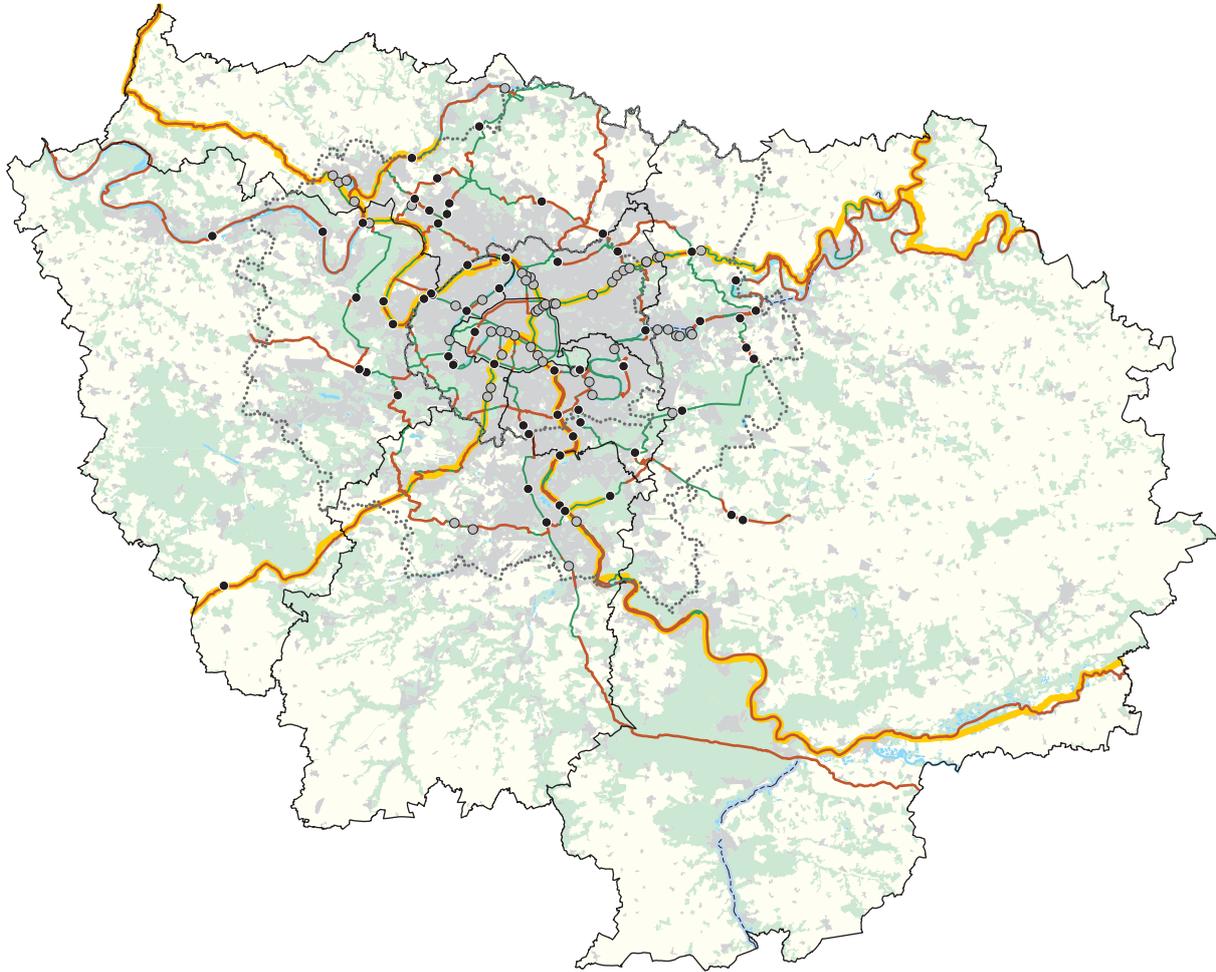
Saint-Ouen, l'ouverture du parc départemental de l'île-Saint-Denis sur la Seine, le paysagement de la RD1 à Saint-Ouen. Les communes de Bezons et d'Argenteuil du département du Val d'Oise ont des projets pour rendre accessible les berges au public. Dans le département des Yvelines, des aménagements ponctuels ont été réalisés dans le cadre de la politique ENS, c'est le cas de la première phase du parc départemental de Montesson ; d'autre part, le conseil général a affiché une volonté politique pour créer une voie verte dans la vallée de la Seine, celle-ci n'étant pas forcément implantée sur les berges.

Les berges de l'Oise (V2) sont peu aménagées, même dans la ville nouvelle de Cergy. Les parcours aménagés privilégient la promenade le long des coteaux. La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est concernée par un projet d'aménagement des bords rivière pour redonner accès à l'Oise depuis la Ville nouvelle. L'aménagement de la passerelle entre les deux rives de l'Oise en relation avec l'axe majeur et la base de loisirs montre cette volonté. Plus en amont, quelques sections sont aménagées au niveau des communes d'Auvers-sur-Oise et de Butry-sur-Oise.

Les berges de la Marne (V3) sont aménagées dans l'agglomération, presque sur tout son long et sur certaines portions sur les deux rives. Dans le département du Val-de-Marne, le conseil général va poursuivre les aménagements de berges tout en développant en parallèle une valorisation écologique de la boucle de la Marne. L'action majeure dans le département de la Seine-Saint-Denis se concentre par la réalisation du parc départemental de la Haute-île. Dans le département de Seine-et-Marne, des itinéraires de promenade sont aménagés dans le cadre de la politique ENS du Conseil général et des périmètres régionaux d'intervention foncière, des bases de loisirs régionales (Torcy-Vaires) pour la Région. Ces itinéraires permettent de découvrir des sites remarquables. La Région a aidé à l'aménagement de promenade le long de site emblématique comme les aménagements le long de la Marne qui permettent d'apprécier l'ancienne chocolaterie Menier réhabilitée par Nestlé. Pour aboutir à l'aménagement d'une liaison verte, il faudra relier tous ces maillons.

<sup>3</sup> « Politiques des départements en faveur des berges du « Fleuve » en Ile-de-France », IAURIF, juillet 2007

## Les liaisons vertes structurantes : état actuel et propositions



### Réseau proposé

- proposition et itinéraire à définir
- véloroute - voie verte
- franchissement à améliorer et à prévoir

### Réseau existant

- liaison existante et en projet
- franchissement existant



Sources : IAU îdF, LV2009, MOS2003  
© IAU îdF 2009

En Seine amont (V4), les berges restent peu valorisées. Dans le département du Val-de-Marne, l'accès aux berges de la Seine est à faciliter ainsi que le développement de liaisons vertes continues le long du fleuve. Dans ce sens, le Conseil général réaffirme dans son plan vert départemental 2006-2016, sa volonté de se concentrer sur ce secteur en programmant des aménagements de berges et la création de parcs linéaires. Dans le département de l'Essonne, suite à la relance par le conseil général de l'application du schéma d'aménagement des berges, approuvé en 1999, de nombreux projets sont en marche en collaboration avec les collectivités territoriales. La Région Ile-de-France est très présente avec la base de loisirs de Draveil et les périmètres régionaux de la Fosse aux carpes et du Bois Chardon. Le département de Seine-et-Marne a concentré ses actions, via sa politique ENS, sur la confluence Seine/Yonne.

**Les radiales** se composent des canaux, des coulées vertes d'importance régionale et de grandes réalisations qui marquent fortement le paysage. Les radiales sont marquées par des tronçons aménagés à l'identité forte qu'il sera nécessaire de mailler dans l'avenir pour qu'elles permettent d'innover les espaces urbains du cœur d'agglomération jusqu'à la couronne rurale.

Le canal de l'Ourcq (R4) offre un itinéraire de promenade quasiment continue aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons jusqu'à la passerelle de Claye-Souilly. De nombreux aménagements sont anciens et nécessiteraient des ajustements aussi bien pour la qualité des revêtements que pour leur valorisation paysagère sur la partie aval. Le département de Seine-Saint-Denis, développe un projet de valorisation d'ensemble sur la partie à grand gabarit qui va de Pantin à Pavillons-sous-Bois. Le projet a pour volonté de faire jouer les synergies (urbaines, paysagères, économiques...) en retournant la ville vers le canal. Ce canal constitue à la fois une coupure dans le territoire et un ancien lien pour les activités.

En Seine-et-Marne, le canal de l'Ourcq est peu valorisé. Le projet de Véloroute sur son tracé va inverser la tendance.

Le canal Saint-Denis offre une belle amorce à la liaison verte du Vexin (R1). L'aménagement de sa rive droite est indissociable du projet de « parc-canal », qui s'appuie sur la valorisation du canal et de ses rives. Engagé en lien avec le service des canaux de la ville de Paris, propriétaire des emprises, les aménagements proposent : une piste piéton-cycle, des parcs publics en lien avec le canal, l'aménagement des clos des éclusiers. Quelques tronçons restent à aménager. Passé la confluence avec la Seine, des aménagements récents agrémentent la promenade. Dans le département du Val d'Oise, la liaison verte est aménagée ponctuellement : domaine régional des Buttes du Parisien, promenade plantée à Montigny-lès-Cormeilles, le long du ru de Liesse. La vallée de l'Oise est peu valorisée et la poursuite dans le PNR du Vexin est concomitant avec le projet de véloroutes.

Les grandes coulées vertes profitent d'opportunités foncières liées à des projets d'infrastructures (TGV), mais également d'anciennes infrastructures réaménagées (canaux, aqueduc, ancienne voie ferrée) pour l'usage de la promenade. La coulée verte du Sud parisien (R7) relie Paris à Massy, son prolongement est souhaitable sur la voie ferrée désaffectée allant jusqu'à la forêt de Rambouillet. L'Allée Royale relie la forêt de Sénart à celle de Rougeau. Elle structurera dans l'avenir les nouveaux quartiers de la ville nouvelle. Des aménagements voire son élargissement seront nécessaires pour qu'elle joue pleinement son rôle de continuité écologique.

De nombreux projets en cours vont développer ce réseau de manière notable :

- la coulée verte de l'interconnexion du TGV (R5) est en cours de réalisation, elle devrait ensuite se poursuivre par le chemin des roses dont une première partie est aménagée jusqu'à Guignes ;
- le grand axe de perspective (R9) partant du Louvre va se poursuivre prochainement par les terrasses de Nanterre. Il est proposé de le poursuivre jusqu'à la plaine de Montesson ;
- un projet est en cours de réalisation le long de l'aqueduc de la Vanne et du Loing (R6).



Passerelle reliant la ville nouvelle de Cergy à la vallée de l'Oise (V2 et R1)  
JM. Gobry/DREIF



Aménagement le long du canal de l'Ourcq, à hauteur de la Villette(R4)  
JJ.Lange/IAU îdF



Sur la Marne, les anciennes chocolateries Menier (V3)  
JM. Gobry/DREIF



La coulée verte du sud parisien vers Massy (R7)  
C.Legenne/IAU îdF



Aménagement du Lutrin à la confluence Seine-Yonne au titre des espaces naturels sensibles (V4)  
Guiho/DREIF



Liaison verte du ru de la brosse (intérêt intercommunal)  
C.Legenne/IAU îdF



Promenade le long du canal Saint-Denis (R1)  
C.Legenne/IAU îdF



Mail dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (intérêt intercommunal)  
JJ.Lange/IAU îdF

**Les circulaires** sont plus difficiles à mettre en œuvre à grande échelle. De même que pour le réseau de transports, les liaisons vertes sont gênées par la complexité de la région. Elles profitent d'une marge de manœuvre très mince en matière d'opportunités foncières. Les projets intercommunaux voir locaux par leur connaissance du terrain permettront peut-être de mettre en évidence de nouvelles opportunités foncières.

La première circulaire (C1) qui se colle au tracé des boulevards maréchaux de Paris sera aménagé conjointement au projet de tramway. Pour les deux autres (C2 et C3), il existe de nombreux maillons concentrés dans les zones ayant une forte représentation forestière : les forêts des Hauts-de-Seine, l'Arc boisé du Val-de-Marne, et les grandes forêts domaniales (Saint-Germain, Sénart, Montmorency) et régionales (Ferrières).

Les projets de coulées vertes d'importance régionale, comme l'aqueduc de la Dhuis qui est en cours d'aménagement sur une longueur de 53 km, l'Arc boisé du Val-de-Marne, les aménagements des berges des grandes vallées vont augmenter le linéaire de liaisons vertes aménagées sur le tracé des circulaires. Les difficultés proviendront certainement de la création et de l'amélioration des franchissements.

**Les liaisons vertes d'intérêt intercommunal** ne font pas partie du réseau structurant mais elles contribuent fortement à la cohérence du réseau d'ensemble. La promenade de l'Orge, est née grâce à une démarche du Syndicat de l'Orge aval qui regroupe 32 communes, ainsi 40 km de pistes et 230 ha aménagés constituent un espace récréatif et écologique remarquable dans le milieu urbanisé du nord de l'Essonne. La liaison verte de l'Yerres et du Réveillon est le fruit du travail du SIARV (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges), cette promenade se déroule sur 38 km et associe patrimoine naturel et culturel. Les aménagements de ces deux liaisons sont bien conçus et représentatifs de ce qui serait souhaitable pour l'ensemble des liaisons du réseau ; il reste cependant quelques interruptions à traiter pour obtenir un cheminement continu.

D'autres petites vallées telles que la Bièvre ou l'Yvette ont fait l'objet d'aménagements très intéressants, cependant d'importantes coupures nuisent à la continuité du cheminement.

Les villes nouvelles ont également créés des liaisons ou coulées vertes tout à fait remarquables, elles sont toutefois limitées à leur propre périmètre et tiennent rarement compte des prolongements et possibilités de raccordement hors de leur territoire ; bien entendu, le réseau proposé dans cette étude intègre les sections réalisées en ville nouvelle.

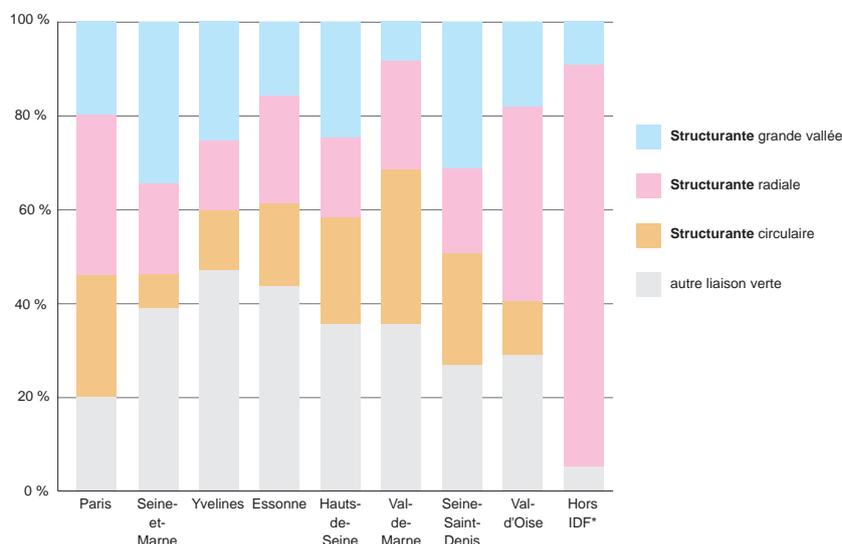
## Répartition géographique du réseau régional des liaisons vertes

Répartition des liaisons vertes selon le Plan vert régional (en mètres)

Plan vert	Trame verte	Ceinture verte	Couronne rurale	Hors IDF*	Total
Type de liaison					
grande vallée	127 785,56	177 506,09	287 422,60	460,11	593 174,35
radiale	122 908,37	215 938,50	216 712,35	4 199,44	559 758,67
circulaire	137 773,62	223 096,39	-	-	360 870,01
autre	163 651,56	565 139,60	155 080,77	255,07	884 127,00
Total	552 119,11	1 181 680,58	659 215,72	4 914,61	2 397 930,03

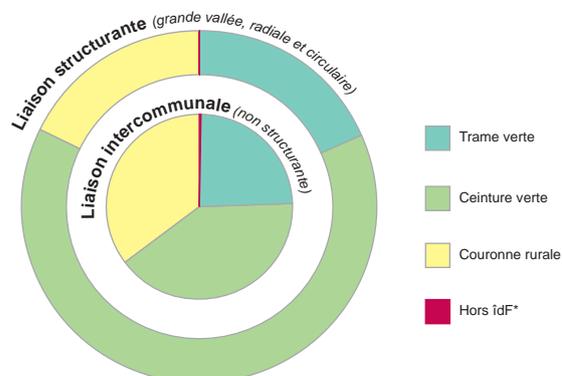
Données avec double compte © LV2009 IAU îdF 2009

Répartition des liaisons vertes par département (en mètres)



Données avec double compte © LV2009 IAU îdF 2009

Part des liaisons vertes selon le Plan vert régional



Données sans double compte © LV2009 IAU îdF 2009

\* la catégorie "Hors idF" regroupe la partie de la liaison radiale R1 dans la vallée de l'Epte

### 3.3. La cartographie du réseau régional : état actuel et propositions

La carte jointe à ce rapport a été réalisée à partir de la base de données IAU îdF.

Les postes de légende qui apparaissent sur cette carte sont essentiellement relatifs aux liaisons vertes et aux franchissements et obstacles, le réseau structurant est surligné en fonction du type de liaisons représentées : grande vallée, radiale ou circulaire. Pour compléter ce réseau, les itinéraires de randonnée pédestre (GR et GRP) apparaissent dans un figuré discret.

Les espaces verts et boisés ouverts au public sont en vert foncé, un des objectifs de ces liaisons est aussi de relier ces espaces entre eux.

Dans le bandeau de la légende figurent également 4 petites cartes thématiques : « Le réseau structurant des liaisons vertes et des voies vertes » est rappelé, « Le réseau cyclable structurant à terme » ; « Les principaux itinéraires de randonnée pédestre (GR et GRP) » et « Les véloroutes et voies vertes » pour montrer l'adéquation et la complémentarité des réseaux.

#### **Descriptif des principaux postes de légende :**

#### **LES LIAISONS VERTES**

##### ***Existante ou en voie de réalisation***

Dans cette légende figurent les espaces existants qui répondent aux critères correspondants à la définition d'une liaison verte. Ils peuvent cependant nécessiter des améliorations ; ainsi le canal de l'Ourcq mériterait un verdissement sur de nombreuses sections ainsi que des améliorations relatives à la circulations des usagers. Les liaisons en voie de réalisation figurent également dans ce poste de légende, c'est le cas des berges de la Marne dont les travaux sont en cours à Pomponne. Ces éléments sont issus de la base de donnée « espaces verts et boisés ouverts au public » de l'IAU îdF (dernière mise à jour 2001), et complétés par la connaissance du terrain.

##### ***En projet***

Ce poste de légende concerne les liaisons dont les projets semblent avoir une possibilité d'aboutir dans un avenir proche ou dont le financement est d'ores et déjà programmé.

Il existe une multitude de projets dont certains datent de nombreuses années, c'est le cas en particulier de l'aménagement des berges de la Seine ou des rivières.

##### ***Proposition***

Le plan vert régional d'Ile-de-France de 1995 proposait un réseau régional de liaisons vertes pour constituer un réseau à l'échelle régionale. Les propositions contenues dans cette carte reprennent partiellement les différents schémas du plan vert régional. Elles tiennent compte des réseaux proposés dans plusieurs études récentes d'échelle régionale et de divers schémas et réseaux complémentaires (voir chapitre 2.1).

Ces propositions tiennent compte des difficultés et des possibilités de réalisation afin de s'approcher au plus près de la réalité du terrain. Du fait de l'échelle de la carte, leurs tracés nécessiteront certains ajustements à l'échelle locale, tout en gardant en considération les éléments d'intérêt régional qu'il faut mailler (parcs, forêts, éléments patrimoniaux, espaces naturels, paysages remarquables, espaces ruraux).

##### ***Continuité à établir, itinéraire à définir***

Certains secteurs posent problème pour créer un aménagement en raison d'un environnement urbain très contraint ou très fractionné ; des liaisons sont cependant proposées car elles correspondent à des continuités qu'il convient d'établir pour l'intérêt du maillage. C'est par exemple le cas de la coulée verte du sud parisien qu'il serait judicieux de prolonger au moins jusqu'à la vallée de l'Yvette.

Les tracés de principe apparaissant avec cette légende sont à définir et nécessitent des études complémentaires.

## LES FRANCHISSEMENTS ET OBSTACLES

### Franchissement existant

Il s'agit de franchissements, en passerelle ou en souterrain, dédiés exclusivement aux circulations douces. Seuls, les plus importants figurent sur la cartographie de cette étude, c'est par exemple la passerelle du Moulin à Gournay pour franchir la Marne, les petits franchissements du type passerelle en bois tels qu'ils existent pour permettre la continuité des cheminements sont répertoriés dans la base de données mais ne figurent pas dans cette étude ; en raison de leur grand nombre, il n'est pas possible de les représenter à cette échelle cartographique.

### Franchissement à créer

Pour établir la continuité d'une liaison, il peut être fondamental de franchir soit des voies d'eau (fleuve, rivière, canal) soit des infrastructures routières (voies rapides ou autoroute) ou ferrées, dans ce cas, il sera nécessaire de prévoir la réalisation d'une passerelle ou d'un passage souterrain adapté à la liaison proposée.

### Franchissement à améliorer

Dans de nombreux cas, les ouvrages existants permettent la continuité des liaisons mais dans de mauvaises conditions, ils nécessitent une amélioration et une adaptation aux circulations douces. Certains ponts suffisamment larges pourront être aménagés en créant des couloirs protégés pour le cheminement des piétons et des cyclistes. Pour d'autres franchissements, il pourra être nécessaire d'adjoindre une passerelle à l'ouvrage concerné. Figurent également dans ce poste de légende les traversées de voiries à forte fréquentation, elles requièrent des protections spécifiques.

### Obstacle ou point dur

Ce sont des secteurs difficiles qui font obstacle à la continuité d'une liaison. Il s'agit le plus souvent d'emprises construites de grande taille comprenant des entreprises en activité ou en friche (souvent en lien avec le fleuve ou les rivières), des maisons individuelles, des stations d'épuration, des constructions diverses ou des nœuds d'infrastructures rendant peu lisible le cheminement. Dans certains cas, il peut s'agir de petits obstacles (bras de rivière par exemple) qui ne nécessitent que des aménagements simples (passerelle).

### Liaisons vertes

- existante ou en voie de réalisation
- - - en projet
- · - proposition
- · · · · continuité à établir, itinéraire à définir

### Liaisons structurantes

-  grande vallée
-  radiale
-  circulaire

### Franchissements et obstacles

-  à améliorer
-  à créer
-  existant
-  obstacle ou point dur

### Espaces verts ouverts au public

-  bois, parc, ...
-  mail, coulée verte, ...

### Itinéraires de randonnée pédestre

- GR® et GRP®

### Autres périmètres

- · · · · Ceinture verte

### Pont réaménagé



Aménagement piéton-cycle sur le pont de Vaires-Torcy  
C. Legenne/IAU idF

### Passerelle dédiée aux modes doux



Passerelle du Moulin à Gournay  
C. Legenne/IAU idF

## 4. Description des liaisons vertes structurantes dans l'espace Ceinture verte

Chaque liaison structurante fait l'objet d'une fiche descriptive qui se compose :

- d'une page qui localise sous forme cartographique la liaison dans le territoire de la Ceinture verte ; les départements et communes concernés sont cités.
- d'une ou trois pages qui décrivent la liaison :

Une première partie présente la liaison structurante dans son intégralité, dans et hors ceinture verte.

Elle décrit son intérêt par rapport au schéma d'ensemble et aux liaisons avec lesquelles elle est connectée, par rapport aux sites et territoires traversés ou selon sa spécificité propre.

Les principaux sites remarquables ou pôles d'intérêt sont aussi indiqués dans cette partie, il s'agit le plus souvent des éléments marquants qui présentent un intérêt patrimonial, naturel ou culturel.

La deuxième partie décrit la section située en Ceinture verte

*Longueur de la liaison :*

La longueur de la liaison est chiffrée pour la section comprise en Ceinture verte et décomposée en trois postes de légende : l'existant, les projets et les propositions.

*Les difficultés :*

Un premier tableau précise les difficultés liées aux coupures : franchissement d'une rivière, d'une infrastructure routière, d'une voie ferrée ou d'une emprise bâtie.

Un deuxième tableau fournit des indications sur les difficultés liées au dénivelé.

*Les observations :*

Cette rubrique met en évidence les principales caractéristiques, décrit l'itinéraire emprunté par la liaison verte. Des commentaires ou suggestions sont formulés pour améliorer et préparer l'analyse de la faisabilité de la liaison.

*Les projets :*

Ils sont résumés en fonction des informations recueillies auprès des diverses collectivités, organismes ou bureaux d'études. Les fiches composées de quatre pages concernent principalement les liaisons ayant des projets importants.

Ces fiches sont illustrées par des photos prises soit sur la liaison verte ou son emprise ou à proximité immédiate lorsqu'il s'agit d'éléments du paysage, du patrimoine naturel ou bâti. Elles sont représentées dans l'ordre de déroulement du parcours ; pour les radiales, du centre vers la périphérie, pour les circulaires, dans le sens des aiguilles d'une montre.

### Liste des fiches descriptives

#### 4.1. Les grandes vallées

- n<sup>V</sup>1 La liaison verte de la Seine aval
- n<sup>V</sup>2 La liaison verte de l'Oise
- n<sup>V</sup>3 La liaison verte de la Marne
- n<sup>V</sup>4 La liaison verte de la Seine amont

#### 4.2 Les liaisons radiales structurantes

- n<sup>R</sup>1 La liaison verte du Vexin
- n<sup>R</sup>2 La liaison verte des trois forêts du Parisis
- n<sup>R</sup>3 La liaison verte de la plaine de France
- n<sup>R</sup>4 La liaison verte du canal de l'Ourcq
- n<sup>R</sup>5 La liaison verte de la Brie
- n<sup>R</sup>6 La liaison verte de l'aqueduc de la Vanne
- n<sup>R</sup>7 La coulée verte du sud parisien prolongée vers la forêt de Rambouillet
- n<sup>R</sup>8 La liaison verte des forêts royales et de la plaine de Versailles
- n<sup>R</sup>9 Le grand axe historique

#### 4.3 La liaison circulaire structurante de la Ceinture verte

La liaison verte circulaire de la Ceinture verte étant très longue, elle est présentée pour des raisons pratiques en 5 fiches :

- n<sup>C</sup>3a De la Seine aval au site de Gonesse
- n<sup>C</sup>3b Du site de Gonesse à la Marne
- n<sup>C</sup>3c De la Marne à la Seine amont
- n<sup>C</sup>3d De la Seine amont à la Bièvre
- n<sup>C</sup>3e De la Bièvre à la Seine aval

# Principe d'une fiche descriptive

## Numérotation de la liaison verte

- V** Vallée
- R** Radiale
- C** Circulaire

## Présentation de la liaison verte dans son intégralité

Intérêt de la liaison verte

Sites remarquables et pôles d'intérêt

## Description de la liaison verte, section située en Ceinture verte

- Longueur de la liaison
- Difficultés : coupures et dénivelé
- Localisation géographique
- Observations
- Projets

## Présentation en deux pages

Localisation de la liaison verte du canal de l'Ourcq

Départements concernés : 05, 77

Communes concernées : Senlis, Villeneuve, Claye-Souilly, Créteil, Meaux, Fontaine-sur-Marne

**Liaison verte du canal de l'Ourcq** R4

**Présentation de l'ensemble de la liaison structurante R4**

**Intérêt de la liaison structurante :**

- Liaison reliant l'agglomération centrale à la base de loisirs de Jadinus-Arnay
- Longue liaison verte en site propre dans un cadre très agréable
- urban, industriel, parcs forestiers
- itinéraire commun avec la liaison verte reliant Paris à Compiègne vers le Nord-Est et Paris à Strasbourg vers l'Est

**Sites remarquables et pôles d'intérêt :**

Dans l'agglomération centrale : parc de la Vilette, patrimoine industriel dont les Grands Moulins de Paris.

Dans la Ceinture verte : Parc Sirodot de Senlis, centre et port de Claye-Souilly, sentier aménagé du canal.

**Description de la section en Ceinture verte**

Longueur de la liaison en Ceinture verte : 000,00 km

ascendante	00 %
profil descendant	00 %
horizontalité	00 %

**Difficultés :**

Nombre de coupures

Niveau des coupures

couverture végétale	
couverture bâtie	
autres	

**Observations :**

Descriptif de la section : la piste cyclable de l'Ourcq traverse le parc de la Poudrière de Senlis. Sa forte fréquentation pose des problèmes de circulation et de sécurité. En 2009, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a financé le remplacement des ouvrages pour les reculer en vue de préparer le passage de la future piste cyclable en double sens. Ce qui permettra l'appariement des infrastructures de la liaison verte.

La section existante entre Paris et Claye-Souilly nécessite d'importantes modifications, notamment des travaux d'entretien, aménagements des trottoirs, L'AGEF se réalise en 2002 à la demande du Département de Seine-et-Marne (une seule section) - Le prolongement de la liaison verte du canal de l'Ourcq jusqu'à la base de loisirs Arnay - L'ouvrage prévu pour le canal la section d'une piste cyclable en site propre indépendante du chemin de halage.

Le projet est financé par le canal de l'Ourcq jusqu'au bourg de Fontaine-Arnay (sans équipement de station).

**Projets :**

La piste cyclable existante s'intégrera au port de la Rivière à l'ouest du bourg de Fontaine-Arnay (Seine-et-Marne) afin de créer une liaison verte et cyclable reliant la jonction à la base régionale de loisirs de Jadinus-Arnay (R4). Une autre jonction est proposée vers l'est jusqu'à la ville de Chilly (R4).

Mur d'égout en contact avec le PSE à Claye-Souilly

## Présentation en quatre pages

Localisation de la liaison verte de l'aqueduc de la Vanne

Départements concernés : 01

Communes concernées : Senlis, Villeneuve, Claye-Souilly, Créteil, Meaux, Fontaine-sur-Marne

**Liaison verte de l'aqueduc de la Vanne** R4

**Présentation de l'ensemble de la liaison structurante R6**

**Intérêt de la liaison structurante :**

- Liaison reliant l'agglomération centrale à la base de loisirs de Jadinus-Arnay
- Longue liaison verte en site propre dans un cadre très agréable
- urban, industriel, parcs forestiers
- itinéraire commun avec la liaison verte reliant Paris à Compiègne vers le Nord-Est et Paris à Strasbourg vers l'Est

**Sites remarquables et pôles d'intérêt :**

Dans l'agglomération centrale : parc de la Vilette, patrimoine industriel dont les Grands Moulins de Paris.

Dans la Ceinture verte : Parc Sirodot de Senlis, centre et port de Claye-Souilly, sentier aménagé du canal.

**Description de la section en Ceinture verte**

Longueur de la liaison en Ceinture verte : 000,00 km

ascendante	00 %
profil descendant	00 %
horizontalité	00 %

**Difficultés :**

Nombre de coupures

Niveau des coupures

couverture végétale	
couverture bâtie	
autres	

**Observations :**

Note : les difficultés sont souvent liées à l'impossibilité de franchir sur les bords de la ville de Paris car les coupures sont protégées - parties non enterrées au droit de la vallée de l'Orge et de la vallée de l'Essonne.

À l'implémentation de l'agglomération sur Fontaine-Arnay ou à proximité d'importantes infrastructures, l'agglomération est une coupure importante pour le site de la jonction entre la liaison verte de l'aqueduc de la Vanne (R6) et la liaison circulaire de la Ceinture verte.

**Projets :**

Le prolongement de la liaison verte de l'aqueduc de la Vanne (R6) est financé par le canal de l'Ourcq jusqu'au bourg de Fontaine-Arnay (sans équipement de station).

Promenade le long de l'aqueduc de la Vanne

Changement de principe

01-01-2017

**Perspectives d'avenir** R4

**Observations :**

Le chemin traverse le département de l'Essonne sur plus de 40 km : le conseil général a prévu son aménagement, cependant, et compte tenir des contraintes existantes par la fragilité des ouvrages, imposées par Eau de Paris, patrimoine du chemin pour le compte de la ville de Paris, toute l'entreprise sera son aménagement.

Les coupures ne permettent pas l'aménagement d'un itinéraire global mais d'une succession de promenes indépendantes les uns des autres. A terme, les aménagements de coupures doivent être réalisés pour permettre une continuité.

Une des spécificités de l'aménagement de cet aqueduc est l'impossibilité de passer sur Fontaine-Arnay sans passer par le canal de l'Ourcq.

Quatre promenes sont déjà réalisées dont trois sont situées en Ceinture verte : la promenade - Parc Sirodot de Senlis - vers Chilly - la promenade - Les bords de l'Essonne - la promenade - Eau de Paris - vers Chilly - la promenade - Vallée de l'Essonne - située hors Ceinture verte

**Projets :**

Le premier tronçon de liaison verte est programmé dans le cadre de l'Essonne sur les communes de Vry-Chauffon, Origny et Fleury-Origny, longue de 1,5 km elle est financée par le département de l'Essonne et le conseil général de l'Orge au sein d'un contrat de coopération de territoire de l'Orge et de la Vallée de l'Essonne.

La piste envisagée fait l'objet de réalisations partielles très réussies dans la zone d'habitat pour les Citadins d'Origny en Essonne.

La possibilité de cet aménagement est la construction et l'agrandissement d'Origny jusqu'à la vallée de l'Essonne à Marolles est programmé par le Département et financé par l'Etat, qui finance les travaux de réhabilitation d'Origny.

Origny, Chilly 2, 3, des centres commerciaux, des collèges et des lycées, outre l'habitat et le patrimoine de la zone, cette liaison doit être mise en œuvre pour les déplacements quotidiens à plus de 10 km.

Au nord de la liaison, et dans le cadre de la reconstruction du pôle de Chilly, il est envisagé de réaménager la piste cyclable qui longe le R4V et passe sous l'aqueduc de Chilly.

Présentation de deux coupures

Présentation de la section de l'aqueduc de la Vanne

Présentation de la section de l'aqueduc de la Vanne

Présentation de la section de l'aqueduc de la Vanne

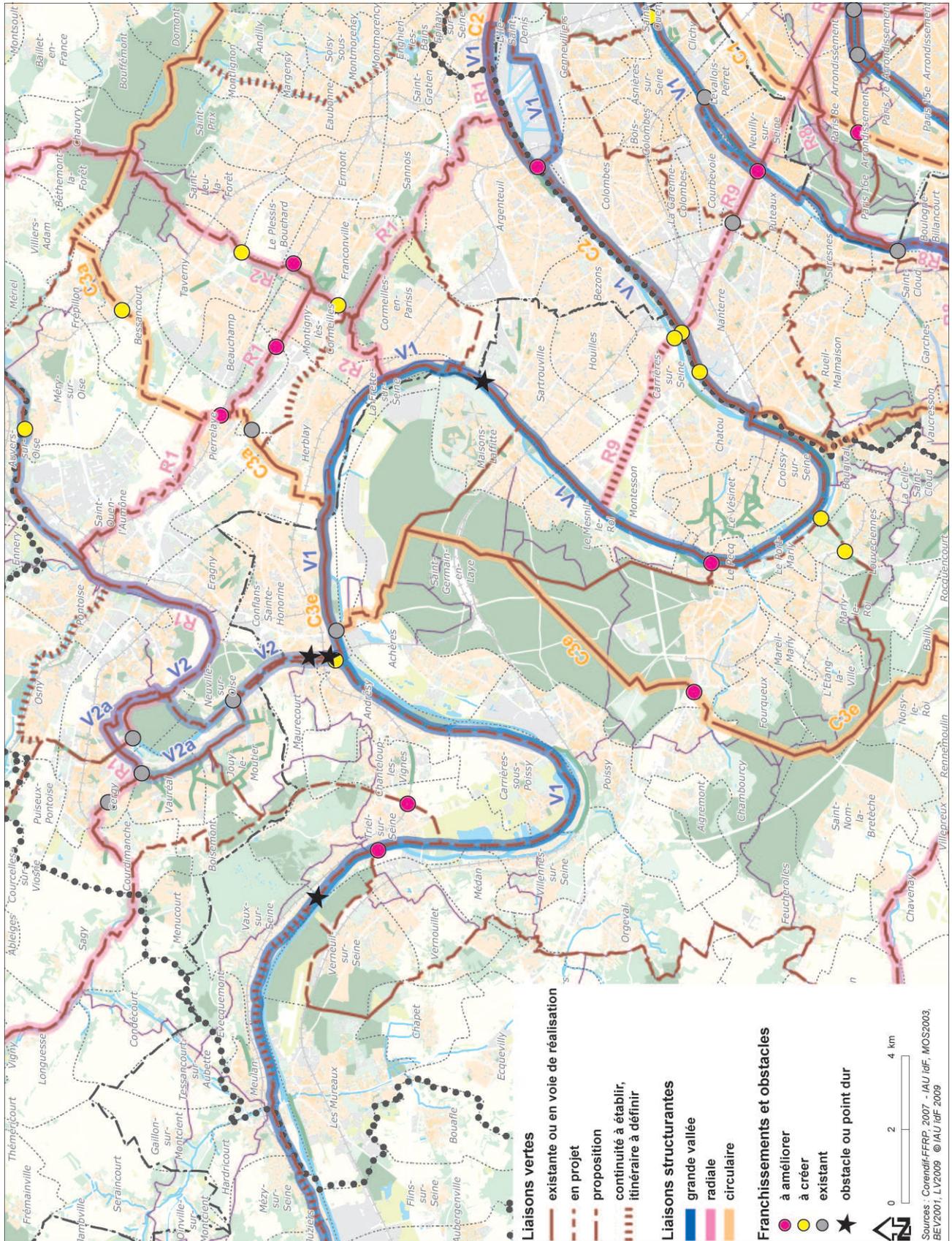
Description de la piste d'aménagement de l'aqueduc de la Vanne sur deux sections

## Localisation de la liaison verte de la Seine aval

**Départements concernés :** 92, 93, 95, 78

### Communes concernées :

Andrésy, Argenteuil, Carrières-sous-Poissy, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Cormelles-en-Parisis, Croissy-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Herblay, Meulan, Montesson, Le Pecq, Sartrouville, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine



# Liaison verte de la Seine aval

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- principale liaison reliant Paris et la Normandie en longeant le fleuve
- Itinéraire commun jusqu'à la confluence de l'Oise à Conflans-Sainte-Honorine, avec la véloroute reliant Paris à la vallée de l'Epte puis la Normandie
- Liaison sans dénivelé offrant des paysages urbains, industriels, agricoles ou naturels extrêmement variés
- Diverticule (V1a) permettant de relier la base de loisirs régionale du Val-de-Seine en franchissant le pont de Triel

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* en partant de Paris, les quais de la Seine et les vues sur les ponts parisiens, les parcs parisiens perpendiculaires à la Seine (les Invalides, le champ de Mars, le parc Citroën), les bois et parcs longeant la Seine (bois de Boulogne, parc de Saint-Cloud, stade nautique de l'île Monsieur).

*Dans la Ceinture verte :* donne accès à des espaces de détente diversifiés (parc départemental de Montesson, forêt de Saint-Germain-en-Laye, base de loisirs régionale du Val-de-Seine) ; présence d'un patrimoine bâti très riche (château de Saint-Germain-en-Laye, château de Maisons-Lafitte, collégiale de Poissy, tour Monjoie à Conflans-Sainte-Honorine, également capitale de la batellerie).

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 52,77 km

existant **34 %**  
projet avancé **3 %**  
proposition **63 %**

### Difficultés :

Nombre de coupures **2**

Nature des coupures

eau	1	Franchissement de l'Oise au niveau de la confluence
infrastructure routière		
voie ferrée		
grande emprise bâtie	1	Cimenterie de Cormeilles-en-Parisis

### Dénivelé

Pas de dénivelé **X**

### Observations :

La section comprise en rive droite entre l'ancien pont de Triel et le pont de Meulan est particulièrement difficile, une grande partie des berges étant privatisée. Le cheminement devra donc s'adapter aux possibilités et aux réalités du terrain qui peuvent obliger dans certains cas à changer de berge ou à s'éloigner de celle-ci. Un tracé sur la rive gauche pourrait être proposé en parallèle dans le secteur des Mureaux, certaines sections étant déjà aménagées et le poids de la population étant important dans le secteur.

### Projets :

Le « Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines » (SDADEY), actualisé et adopté en 2006, souligne le rôle structurant de la vallée dans le projet de valorisation départemental. Il met en avant les fonctions de corridor biologique de la vallée. parallèlement, le Conseil général des Yvelines a affiché une volonté politique pour créer une voie verte dans la vallée de la Seine, celle-ci n'étant pas forcément implantée sur les berges. Une étude est en cours. La création d'une passerelle pour franchir l'Oise au niveau de la confluence est importante pour la continuité de cette liaison, c'est aussi un projet en cours du Département.



Parc départemental de Montesson : l'étang de l'Épinoche  
B. Devron/CG78



Coteaux et berges d'Herblay face à la plaine d'Achères  
JM. Godry/DREIF



Voie dédiée aux circulations douces à Herblay  
J.J. Lange/IAU îdF



Les quais à Conflans-Sainte-Honorine  
J.J. Lange/IAU îdF



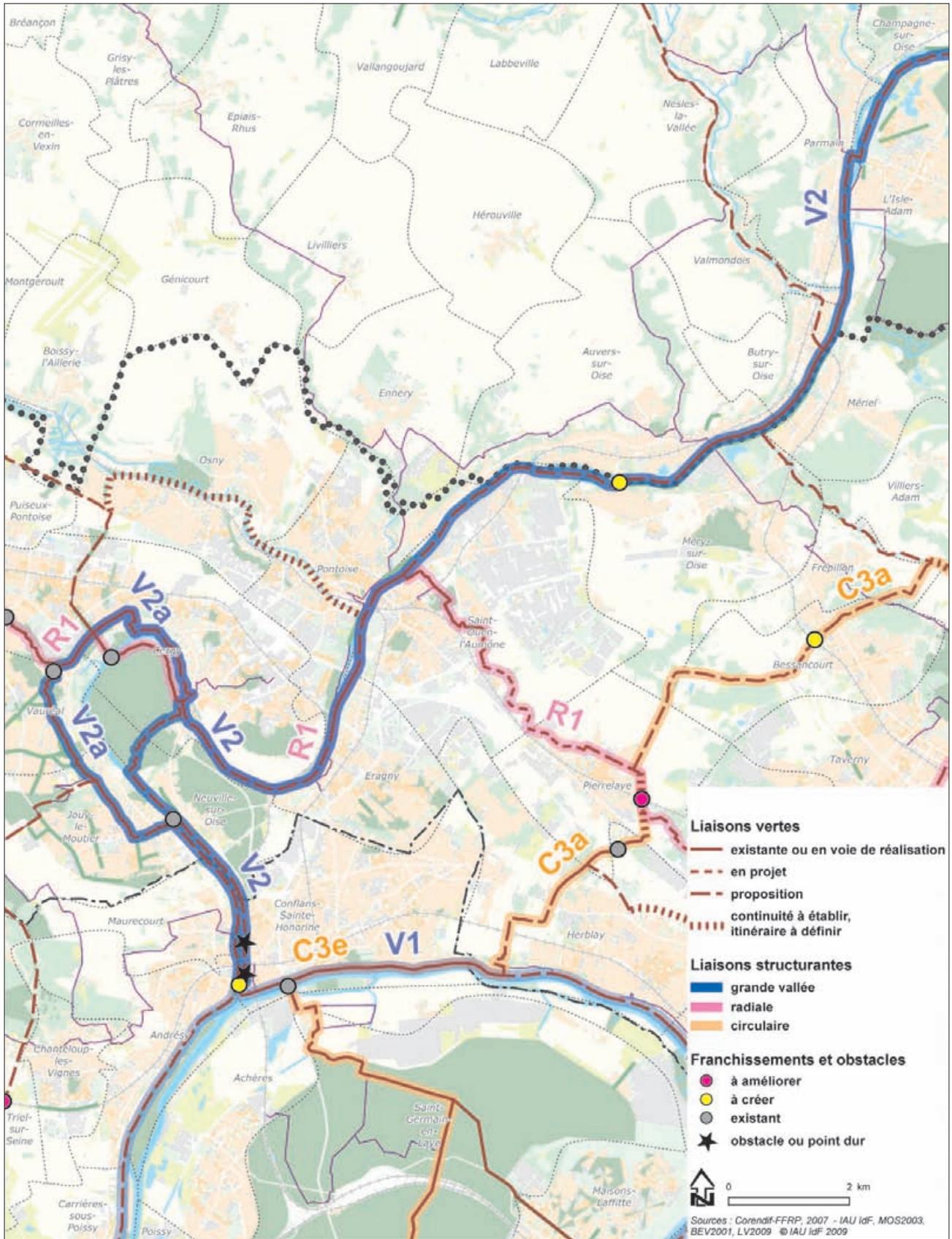
Opportunités d'aménagement sur les quais de Conflans-Sainte-Honorine  
J.J. Lange/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte de l'Oise

**Départements concernés :** 95, 78

### **Communes concernées :**

Andrésy, Asnières-sur-Oise, Cergy, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny, Jouy-le-Moutier, Méry-sur-Oise, Maurecourt, Neuville-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal



# Liaison verte de l'Oise

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- Principale liaison reliant la Seine et le PNR Oise - Pays-de-France en longeant la vallée de l'Oise
- Itinéraire commun avec la véloroute Paris-Beauvais
- Accès à la base de loisirs de Cergy-Neuville et traversée de la ville nouvelle de Cergy par le diverticule (V2a)

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

Cette liaison est présentée dans son intégralité car le territoire traversé présente des caractéristiques communes avec ceux de la Ceinture verte.

*Dans la Ceinture verte :* Confluence Seine-Oise, boucle de Cergy, axe majeur de Cergy, la base de loisirs de Cergy-Neuville, Pontoise et le centre ancien, l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône, Auvers-sur-Oise, haut lieu de la peinture impressionniste et classé en ZPPAUP, le domaine régional du marais de Stors à Mériel, zone humide d'un intérêt écologique majeur.

*Dans la Couronne rurale :* plusieurs sites classés (le vallon de Chauvry, la vallée de l'Ysieux et de la Thève), PNR Oise - Pays-de-France.

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 32,61 km

existant 23 %  
projet avancé 8 %  
proposition 69 %

### Difficultés :

Nombre de coupures  3

Nature des coupures

eau	2	Franchissements de l'Oise à créer au niveau de la confluence et de l'île de Vaux à Méry-sur-Oise
grande emprise	1	Emprise portuaire à Conflans-Sainte-Honorine sur la rive gauche

### Dénivelé

fort		
moyen		
faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diverticule (V2a) suit les coteaux de Jouy-le-Moutier, Vauréal et Cergy
Pas de dénivelé		

### Observations :

Le tourisme se concentre principalement autour de Pontoise, Auvers-sur-Oise et l'Isle-Adam. Les deux itinéraires au cœur de la ville nouvelle de Cergy proposent de belles promenades : le premier plus direct longeant le sud de la base de loisirs (V2) et le deuxième suivant les coteaux de la vallée, coupant l'axe majeur de Cergy (V2a). Une section est commune avec la liaison (R1) entre Saint-Ouen-l'Aumône et Cergy.

A la demande de la Région, l'IAURIF a réalisé en 2003, l'étude détaillée d'une liaison verte entre Paris et la base de loisirs de Cergy-Neuville, les principales propositions sont reprises dans ce schéma.

### Projets :

Dans les années 90, les berges de l'Oise ont fait l'objet d'un programme de lutte contre les inondations et l'érosion ; à partir de 2001, le Conseil Général du Val d'Oise a souhaité poursuivre et réactualiser la politique de valorisation des berges. Cela s'est traduit par la réalisation de plusieurs kilomètres de berges aménagées.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'est lancée dans un projet d'aménagement des bords de rivière pour redonner accès à l'Oise depuis la Ville nouvelle. L'aménagement de la passerelle entre les deux rives de l'Oise en relation avec l'axe majeur et la base de loisirs montre cette volonté.



Pont de la Thève à Asnières-sur-Oise  
C. Legenne/IAU îdF



Plaine alluviale à Asnières-sur-Oise  
C. Legenne/IAU îdF



Centre ancien à Auvers-sur-Oise  
J.J. Lange/IAU îdF



Promeneurs dans la base de loisirs de Cergy-Neuville  
C. Abron/Région Ile-de-France/IAU îdF



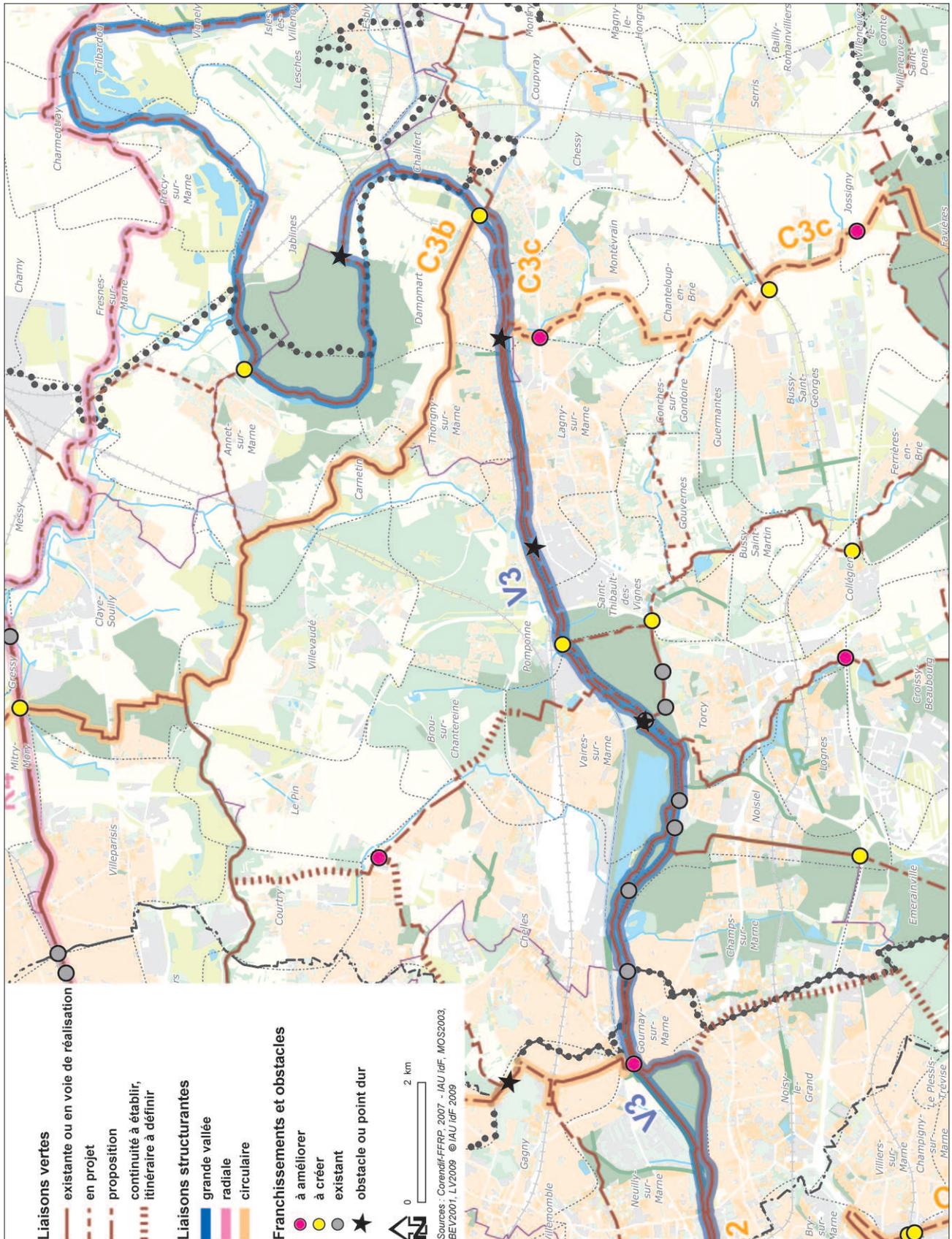
Diverticule V2a le long du coteau à Cergy  
J.J. Lange/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte de la Marne

**Départements concernés :** 93, 94, 77

### **Communes concernées :**

Annet-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Chelles, Chessy, Dampmart, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Noisiel, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Vaires-sur-Marne



# Liaison verte de la Marne

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Principale liaison reliant Paris à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée en longeant la rivière
- Liaison sans dénivelé offrant des paysages urbains, industriels, agricoles ou naturels extrêmement variés

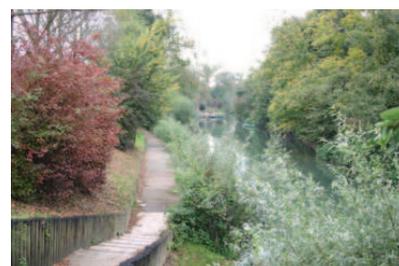
### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* la confluence avec la Seine, les guingettes avec la création d'un label de qualité, différents musées (Fragonard à Maisons-Alfort, musée de Nogent-sur-Marne) mis en évidence par le pôle touristique des boucles de la Marne.

*Dans la Ceinture verte :* l'ensemble de près 400 ha formé par le parc de Noisiel et la base de loisirs de plein air de Vaires-Torcy, les affluents de la Marne (Merdereau, Maubuée, Gondoire, Bicheret) ; la présence d'un patrimoine bâti très riche (château de Champs-sur-Marne, l'ancienne chocolaterie Menier), des lieux plus insolites tels que le jardin des sculptures à Chessy, l'ancienne carrière les Pierres Frites à Dampmart.



Accès à la passerelle du Moulin entre Chelles et Gournay-sur-Marne  
C. Legenne/IAU îdF



Aménagement au droit des îles mortes à Chelles, protégées au titre des réserves naturelles régionales  
C. Legenne/IAU îdF



Base de loisirs de Vaires : nouveaux aménagements de l'entrée ouest  
J.J. Lange/IAU îdF



Espace de détente en bord de Marne à Dampmart  
C. Legenne/IAU îdF



Jardin des sculptures de Jacques Servières à Chessy au droit de la passerelle menant à l'aqueduc de la Dhuis  
C. Legenne/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 34,15 km

existant            64 %  
projet avancé    2 %  
proposition      34 %

### Difficultés :

Nombre de coupures    **6**

#### Nature des coupures

eau	4	Franchissement à créer entre la base de loisirs de Vaires-Torcy et la centrale thermique de Vaires, dans le prolongement de l'aqueduc de la Dhuis pour franchir la Marne et au niveau du pont d'Annet-sur-Marne Passage sous le pont de Torcy-Vaires à améliorer
infrastructure routière	1	Rupture du chemin de halage à Dampmart
voie ferrée		
grande emprise	2	Emprise industrielle à Lagny-sur-Marne Accès à la base de loisirs de Jablines par l'Est (aujourd'hui fermé)

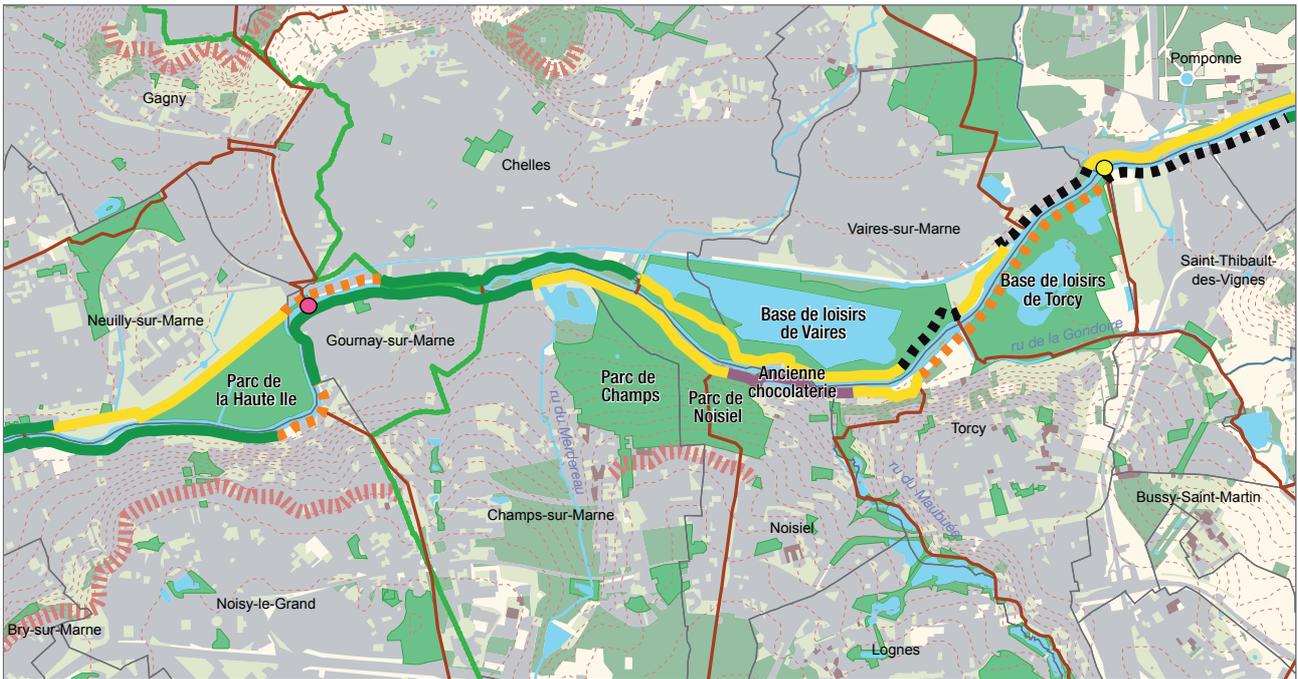
Nota : la construction du franchissement dans le prolongement de l'aqueduc de la Dhuis, entre les communes de Dampmart et de Chessy, a commencé en 2003-2004. Les piliers de la passerelle ont été coulés. Les travaux ont été interrompus suite à un accident mortel lors de la pose du tablier. Depuis, ils n'ont pas repris.

### Dénivelé

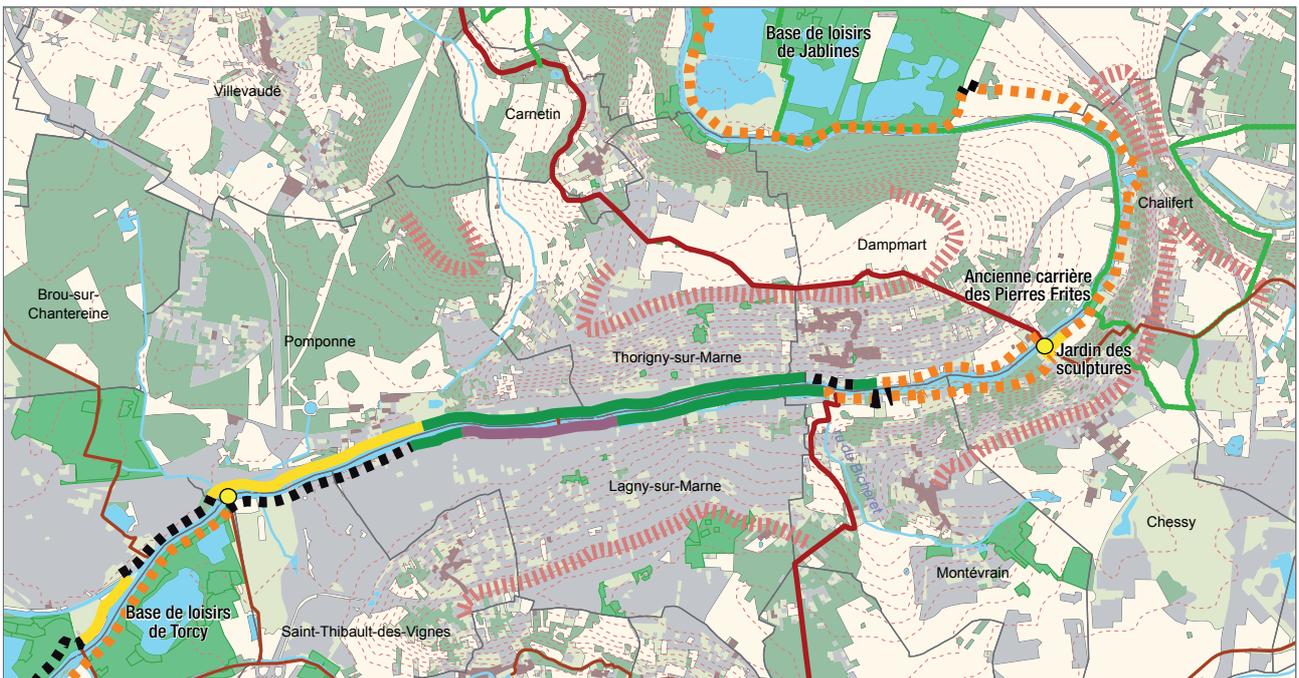
fort	
moyen	
faible	
Pas de dénivelé	<b>X</b>

# La promenade de la Marne : avancée de son aménagement

Partie 1 : du parc de la Haute Ile à la base de loisirs de Vaires-Torcy



Partie 2 : de la base de loisirs de Vaires-Torcy à la base de Jablines



## Ambiance le long de la promenade

### Aménagements des berges

- Urbain minéral
- Urbain planté
- Naturel

### Berges non aménagées

- Agréable
- Désagréable - Accès difficile

- Liaison verte circulaire de la Ceinture verte
- Autres liaisons vertes

## Éléments participant aux ambiances

- Espaces de détente ouverts au public
- Ligne de crête marquée
- Courbe de niveaux

## Franchisements

- à améliorer
- à créer

## Limites

- Limite de la Ceinture verte
- Limite communale

## Occupation du sol

- Eau
- Espace boisé
- Espace naturel et jardiné
- Espace rural
- Espace urbain
- Centre ancien

Source : IAU îdF, MOS 2003, BEV 2001

## Perspectives d'avenir

### Observations :

De nombreuses sections ne sont pas aménagées. Les futurs aménagements prioritaires pourraient être les sections non aménagées au caractère "désagréable" et qui créent des discontinuités dans la promenade. Les sections au caractère "agréable" pourraient être aménagées dans un second temps (voir carte).

Certaines portions aménagées sont vétustes ou obsolètes. Les revêtements sont abimés, les plantations à reprendre, les passages sous les ponts difficiles. Des aménagements pour les piétons sont à créer car souvent seule une piste cyclable est existante.

L'aménagement de la liaison verte de la Marne se réalise par petite section, sans vraiment de réflexion d'ensemble. Pour donner une unité d'ensemble à la promenade, il faudrait prévoir des aménagements spécifiques et identifiables sur tout le parcours : petit mobilier (banc, poubelle, barrière, panneau de signalisation) matériaux au sol, alignements d'arbres ainsi qu'une signalétique unifiée.

### Projets :

La liaison verte de la Marne, dans sa portion en Ceinture verte, se situe dans le département de la Seine-et-Marne. Le Conseil général a lancé une étude en 2004 pour relancer l'aménagement des berges.

Pour faire suite à cette étude, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire aménage et valorise les bords de Marne à Pomponne, dans le cadre d'un Contrat Réseau vert, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France. Le projet s'étend sur environ 3 km, du quai Gaudineau à la limite de Vaires-sur-Marne.

Les objectifs sont de :

- stabiliser et renaturer le chemin de halage et les berges,
- aménager une circulation piétonne et cycle intégrée à cet environnement,
- valoriser le patrimoine naturel des bords de Marne.

Pour tenir compte des ambiances paysagères, le linéaire a été découpé en trois secteurs : séquence urbaine, séquence des jardins et séquence naturelle. Engagé depuis début juillet 2008, les travaux ont progressé. La séquence urbaine qui débute à l'aval du pont Joffre a été réalisée. Les deux autres séquences sont en cours de travaux.



Ambiance aménagement urbain et minéral :  
promenade longeant le siège social de Nestlé à Noisiel  
V. Noutre/IAU îdF



Ambiance aménagement urbain et planté :  
vue depuis la passerelle du Moulin à Chelles  
C. Legenne/IAU îdF



Ambiance aménagement naturel :  
promenade à hauteur du parc de Noisiel  
J.J. Lange/IAU îdF



J.J. Lange/IAU îdF



Pomponne - aménagement de la séquence urbaine :  
descente vers la vallée de la Marne au droit du pont Joffre  
C. Legenne/IAU îdF



Ambiance non aménagée agréable :  
ambiance boisée à hauteur de Chalifert  
V. Noutre/IAU îdF



Aménagement des séquences suivantes en cours :  
vue du quai Gaudineau vers le chemin de halage  
C. Legenne/IAU îdF



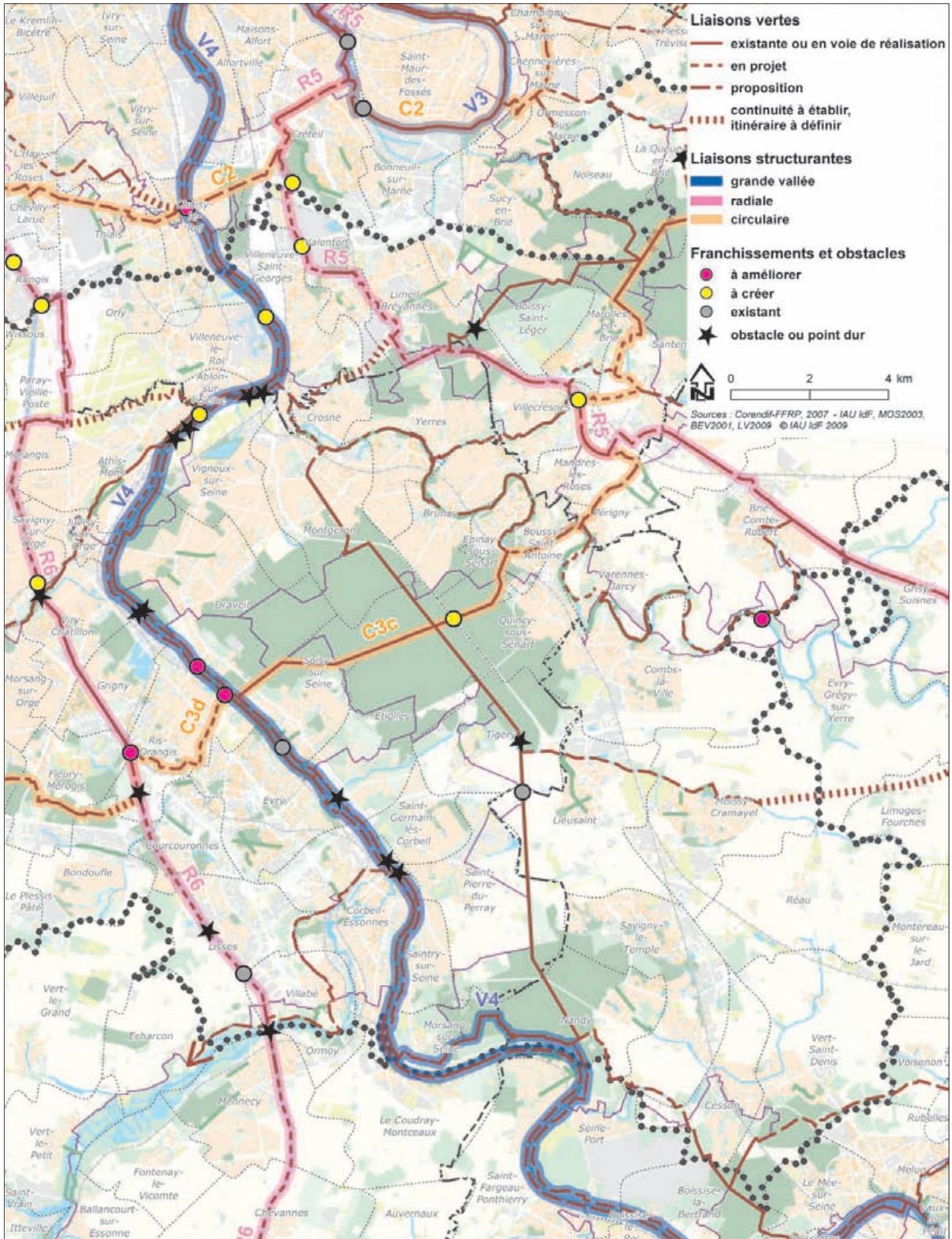
Ambiance non aménagée désagréable :  
proche de l'écluse du canal de Chelles à Vaires-sur-Marne  
J.J. Lange/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte de la Seine amont

Départements concernés : 91, 94

### Communes concernées :

Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Corbeil-Essonnes, Draveil, Etolles, Evry, Grigny, Juvisy-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Nandy, Orly, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon



# Liaison verte de la Seine amont

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- principale liaison reliant Paris et le sud-est de la grande couronne avec en particulier le massif de Fontainebleau
- Itinéraire commun avec la véloroute Paris-Orléans, Paris-Sens ou Paris-Troyes sauf sur le tronçon situé entre Soisy-sur-Seine et Morsang-sur-Seine
- Liaison sans dénivelé offrant des paysages urbains, industriels, agricoles ou naturels extrêmement variés

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* dans Paris, les quais de la Seine et les vues sur les ponts parisiens, le jardin des plantes, l'ensemble monumental formé par le parc de Bercy et la Grande bibliothèque reliés par la passerelle Simone de Beauvoir ; plus au sud, l'écluse du Port à l'Anglais.

*Dans la Ceinture verte et dans la couronne rurale :* accès à de belles forêts publiques (Sénart, Rougeau, Bréviande et Fontainebleau), ainsi qu'à de nombreuses bases de loisirs (Créteil, Port-aux-Cerises, Viry-Chatillon).

Une longue partie de la rive droite de la Seine est inscrite au titre des sites entre Vigneux et Morsang-sur-Seine ( site des rives de la Seine) puis classé sur les communes de Nandy et Seine-Port (boucles de la Seine et vallon de Balory). Quelques centres anciens présentent aussi un grand intérêt concernant leur patrimoine bâti, c'est le cas entre autres de Corbeil-Essonnes ou de Melun, ainsi que la cité-jardin de Draveil.



Vue sur la vallée de la Seine depuis la forêt du Rougeau  
S. Hardy/AEV

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 57,98 km

existant      23 %  
projet avancé    9 %  
proposition    68 %

### Difficultés :

Nombre de coupures     

Nature des coupures

eau	2	Franchissement à Draveil et du ru des Hauldres à Etiolles
infrastructure routière		
voie ferrée		
grande emprise	4	Comprend 2 emprises bâties et 2 emprises naturelles

Nota : l'étude "La promenade de la Seine" élaborée par l'AUDES0 met en évidence huit ruptures sur l'itinéraire présenté. Deux n'ont pas été reprises dans cette étude, le tracé de contournement ayant été préféré comme alternative acceptable à moyen terme. Il s'agit de "la rupture de la boucle de la Seine" qui suit le tracé du GR2 à travers la forêt du Rougeau et de "la rupture de la base de loisirs régionale" qui contourne un espace d'intérêt écologique. Ces deux portions nécessiteront des améliorations.

### Dénivelé

fort		
moyen		
faible		
Pas de dénivelé	<input checked="" type="checkbox"/>	sauf sur la portion traversant la forêt de Rougeau

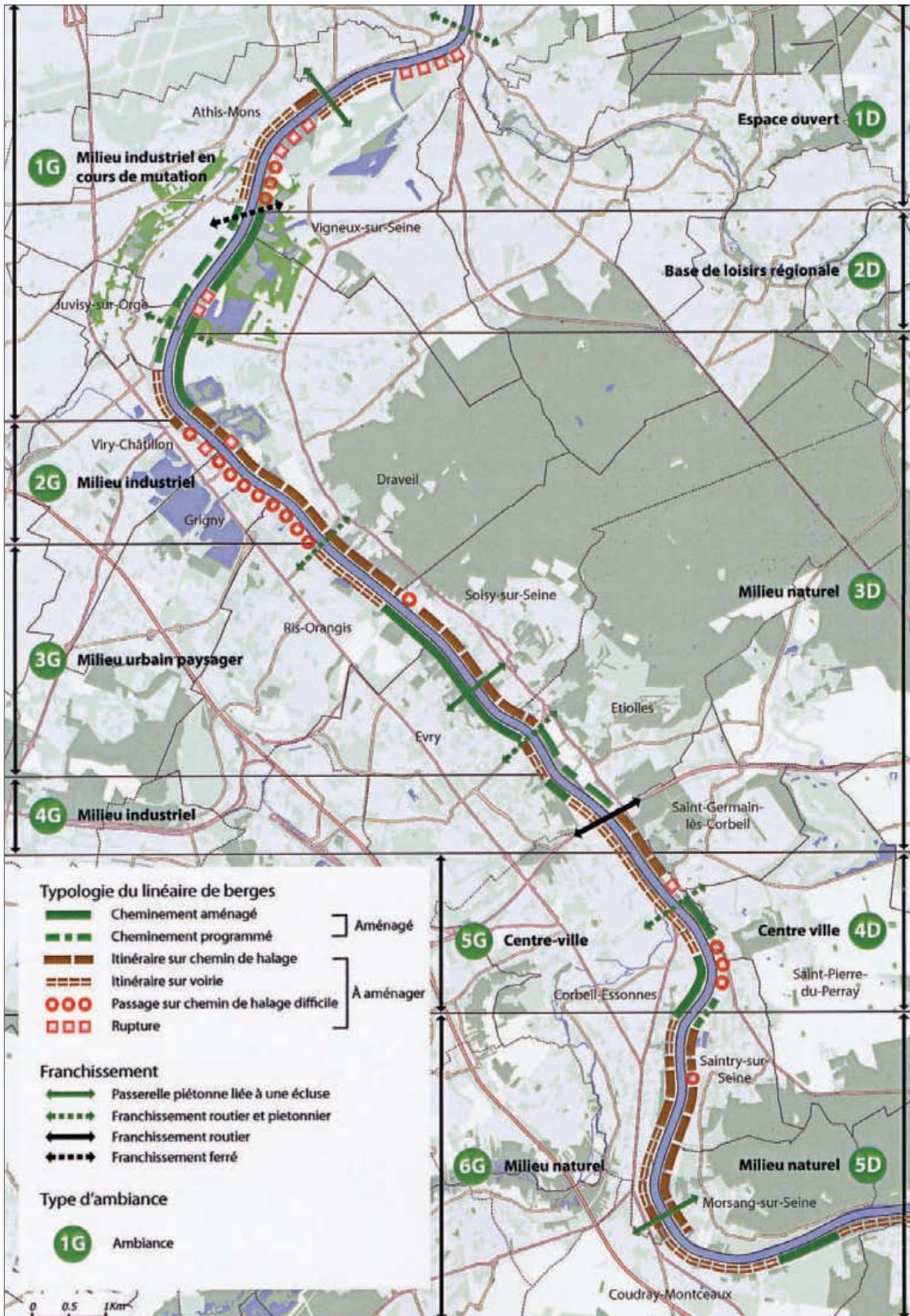


Extrait de l'étude "La promenade de Seine  
1-Faisabilité et orientations"  
carte p 43, les huit ruptures  
AUDES0 - 2007

# La Charte de la Promenade de Seine

Documents de synthèse novembre 2007

Extrait de l'étude "La promenade de Seine 3-Charte"  
 AUDES0 - 2007



## Perspectives d'avenir

### Observations :

La section située dans la Ceinture verte offre de grandes potentialités et d'intéressantes opportunités, c'est pourquoi l'aménagement d'une promenade sur les deux rives est proposé. Les deux rives offrent des ambiances très contrastées.

La rive gauche se caractérise par un cheminement quasi continu, dans une ambiance plutôt urbaine, fortement marquée par la désindustrialisation. La liaison verte se compose de nombreuses portions sur voirie.

La rive droite tranche par son cheminement discontinu et son ambiance naturelle. Elle est bordée de grands espaces naturels et agricoles, de sites dédiés à la détente et aux loisirs. Moins urbaine que la rive gauche, elle est moins aménagée. Elle est mise en valeur progressivement au grès de l'ouverture au public d'espace pour la détente : la base de loisirs et plein air régionale du Ports aux cerises à Draveil, le parc écologique à Saintry-sur-Seine.

Afin de relier les deux rives, deux franchissements à créer ou à améliorer sont particulièrement importants, l'un pour relier la promenade de l'Orge et la rive droite de la Seine au niveau de la confluence, l'autre pour relier la forêt de Sénart et le Bois de Saint-Eutrope.

### Projets :

Le Conseil Général de l'Essonne a approuvé le Schéma d'aménagement de berges fin 1999. Non prescriptif, il a été conçu comme un document de référence pour assurer la cohérence des actions des collectivités, à l'échelle de la vallée, à moyen et long terme.

Un projet de charte pour la réalisation d'une promenade de Seine a été réalisé, en 2007, par l'agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (AUDESOS) à la demande du Conseil Général. Ce projet propose l'aménagement d'une promenade sur les berges de la Seine entre la confluence avec l'Yerres et Le Coudray-Montceaux, c'est à dire une section située entièrement sur le territoire de la Ceinture verte. L'élaboration de cette charte est en cours et n'a pas encore reçu l'approbation de toutes les communes concernées.

Des initiatives localisées aménagent la promenade de la Seine :

- sur la rive gauche est programmé en 2008 un aménagement en mode doux sur la D19 entre le pont de Draveil et le pont de Lyon. La commune d'Evry réfléchit à la valorisation de la section routière située entre le pont Patton et la Francilienne.
- sur la rive droite, le conseil général a un projet de préservation et d'ouverture au public de l'espace naturel sensible de la plaine du Coudray situé à Etiolles.



Berges à Draveil  
J.J. Lange/IAU îdF



Vue sur le domaine régional de la Fosse aux carpes  
J.J. Lange/IAU îdF



Lacs de Viry-Grigny à relier  
aux bords de Seine et à l'aqueduc de la Vanne  
J.J. Lange/IAU îdF



Berges de Seine à hauteur de l'écluse d'Evry  
J.J. Lange/IAU îdF



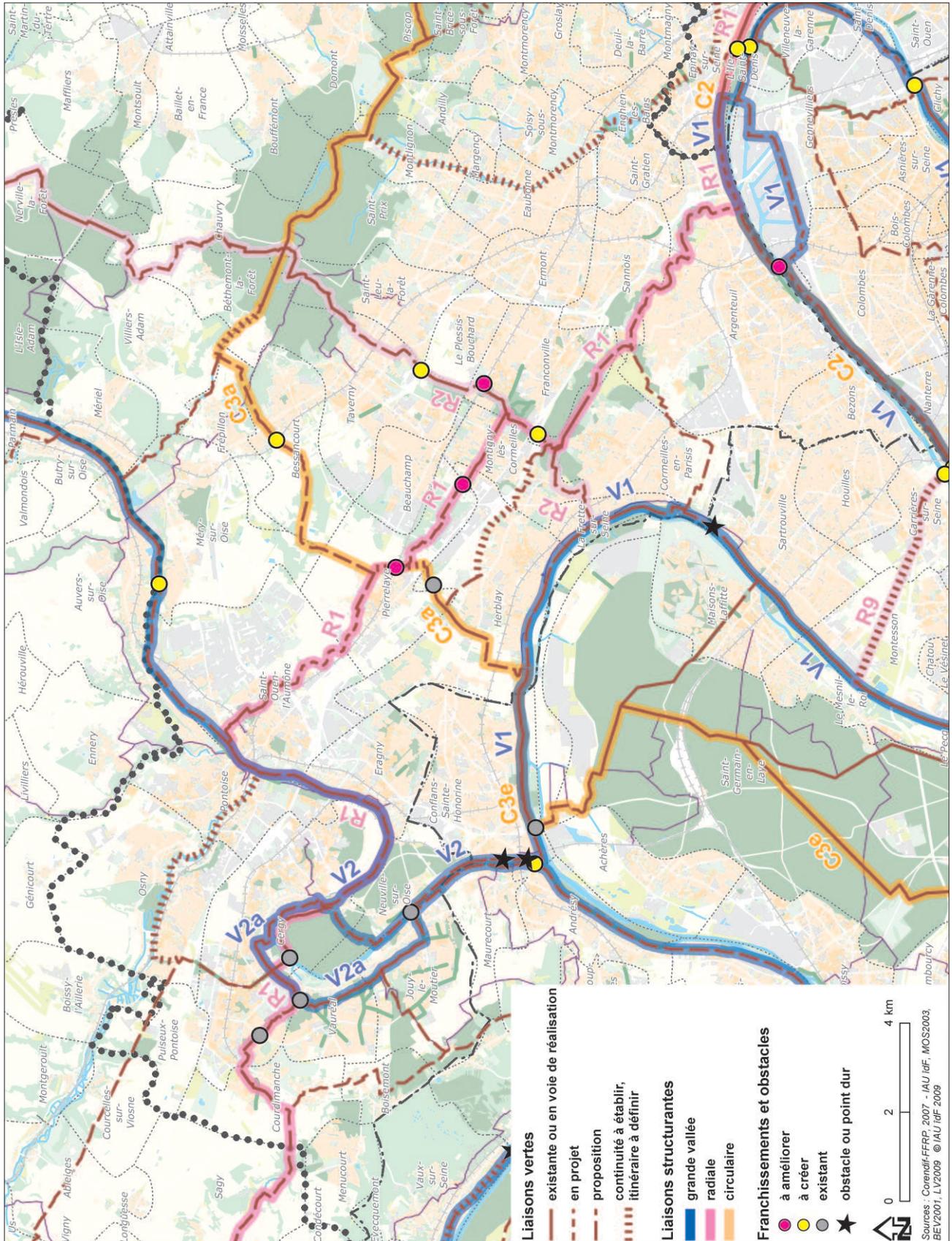
Passerelle à Evry  
J.J. Lange/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte du Vexin

Départements concernés : 95

### Communes concernées :

Argenteuil, Cergy, Corneilles-en-Parisis, Courdimanche, Eragny, Franconville, Herblay, Montigny-lès-Cormeilles, Neuville-sur-Oise, Pierrelaye, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Sannois, Vauréal



# Liaison verte du Vexin

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- Grande liaison qui permet depuis Paris de relier le PNR du Vexin Français, jusqu'à la vallée de l'Epte, en passant par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise
- Itinéraire varié, longe le canal Saint-Denis, partiellement la Seine, le ru de Liesse et une intéressante section de l'Oise
- Itinéraire commun avec la véloroute vers Rouen ou Dieppe entre Paris et Argenteuil et dans le Vexin à partir de l'Oise au niveau de Courdimanche.

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* le canal Saint-Denis en cours de restructuration, le centre ancien de Saint-Denis avec l'ancienne église abbatiale et son jardin, l'ancien couvent des Ursulines, la maison de la légion d'honneur et son parc.

*Dans la Ceinture verte :* traverse deux grands PRIF - les buttes du Parisis et la plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye ; le moulin de Sannois, l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône, la boucle de Cergy, la base de loisirs de Cergy-Neuville, l'axe majeur de Cergy.

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 37,80 km

existant            37 %  
 projet avancé    13 %  
 proposition       50 %

### Difficultés :

Nombre de coupures

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	2	créer une passerelle sur l'A15 pour relier les buttes de Parisis au bois des Eboulures à Franconville. améliorer le franchissement de la RD106 à Beauchamp
voie ferrée	1	améliorer le passage sous la voie ferrée à Pierrelaye

### Dénivelé

fort	<input checked="" type="checkbox"/>	en particulier, pour franchir la vallée de la Seine à Argenteuil,
moyen	<input type="checkbox"/>	puis la traversée des buttes de Parisis
faible	<input type="checkbox"/>	et enfin la montée du coteau de Cergy par l'axe majeur

### Observations :

Les buttes du Parisis s'étendent sur près de 8 km entre la vallée de la Seine et la plaine de Montmorency ; la position dominante et le caractère boisé de cet ensemble en font, dans un secteur fortement urbanisé, un espace stratégique de la Ceinture verte. Un réseau de chemins permettant de relier l'ensemble commence à être réalisé.

La liaison rejoint la liaison des trois forêts du Parisis (R2) puis reprend son tracé vers l'ouest pour traverser de part en part la plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye en suivant le ru de Liesse, où la commune de Saint-Ouen-l'Aumône a aménagé une coulée verte permettant de découvrir des espaces d'agrément, des sites historiques et des espaces naturels intéressants.

L'itinéraire se prolonge sur les berges de l'Oise entre Saint-Ouen-l'Aumône et Cergy (V1). Cette section passe par l'axe majeur de Cergy, perspective structurante sur la boucle de l'Oise et promenade qui relie la ville nouvelle à la base de loisirs. La traversée de Cergy-le-Haut devra tenir compte de la trame verte des derniers quartiers en construction.

### Projets :

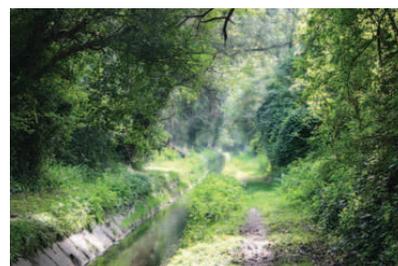
Le PLU d'Argenteuil prévoit un emplacement réservé pour permettre la réalisation d'une liaison verte entre la Seine et la butte d'Orgemont. La commune de Pierrelaye prévoit de réhabiliter le ru de Liesse sur son territoire. L'AEV souhaite dans l'avenir aménager un parc sur le site "les Nouvelles Frances".



Jardins familiaux au pied des buttes du Parisis  
F. Huart/AEV



Vue sur le site "les Nouvelles Frances" à Pierrelaye  
C. Legenne/IAU îdF



Vue sur une section du ru de Liesse non aménagée à Saint-Ouen-l'Aumône  
C. Legenne/IAU îdF



Coulée verte le long du ru de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône  
C. Legenne/IAU îdF



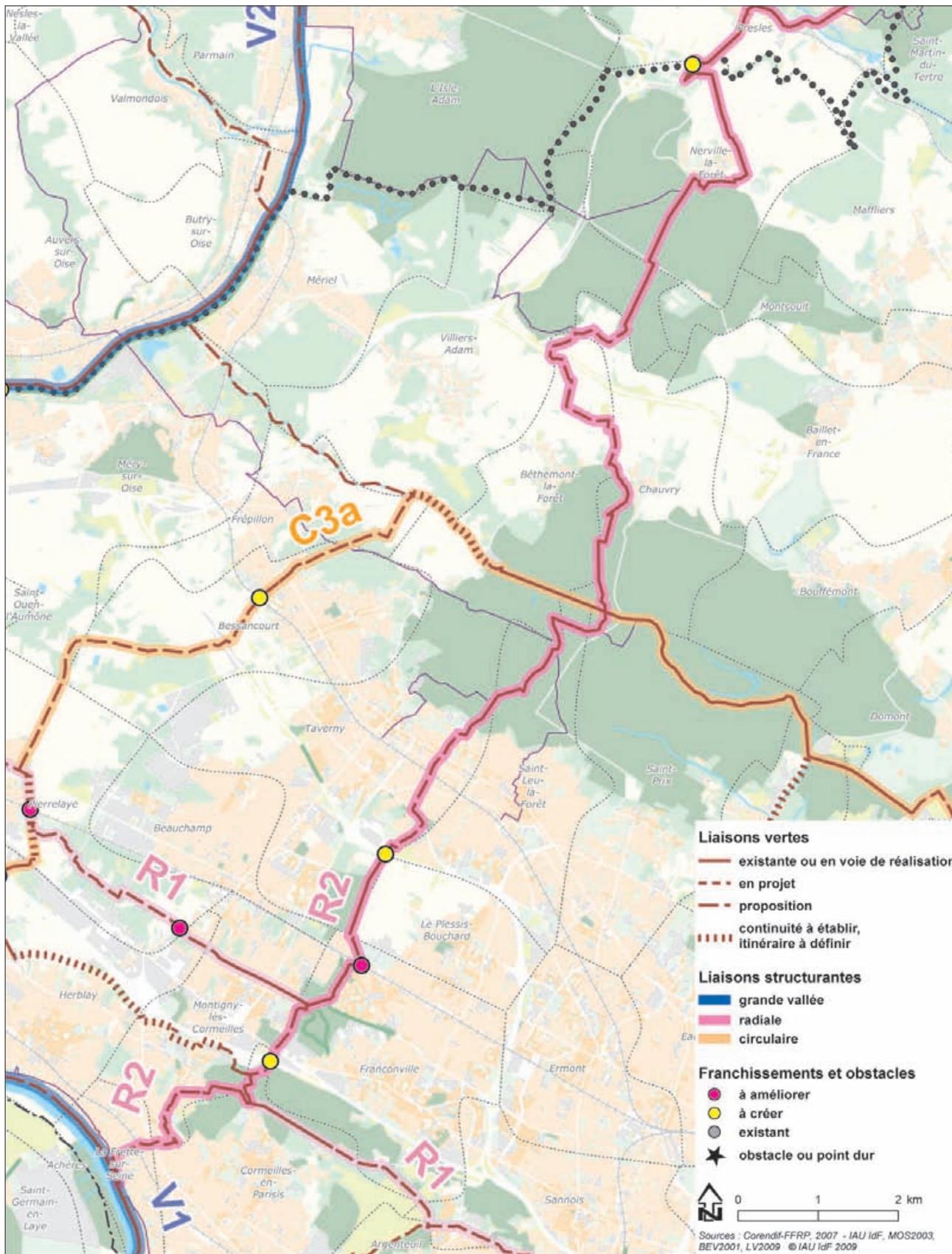
Passerelle dans la continuité de l'axe majeur de Cergy  
J.J. Lange/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte des trois forêts du Parisis

Départements concernés : 95

### Communes concernées :

Anières-sur-Oise, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Cormelles-en-Parisis, Franconville, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormelles, Nerville-la-Forêt, Noisy-sur-Oise, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Prix, Taverny, Villiers-Adam



# Liaison verte des trois forêts du Parisis

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- Relie la Seine à l'Oise en traversant plusieurs bois et les trois forêts du Parisis (Montmorency, Carnelle et l'Île-Adam), puis dans le prolongement la forêt de Chantilly et le PNR Oise - Pays-de-France
- Itinéraire commun avec le GR1 et partiellement le GR655 (chemin de Saint-Jacques de Compostelle) entre Montmorency et le bois de Bonnet, ces deux sentiers de randonnée pédestre mènent ensuite à la forêt de Chantilly
- Ambiance forestière et champêtre depuis la forêt de Montmorency jusqu'à l'Oise au nord de la région
- Conforte la liaison verte entre les buttes du Parisis et la forêt de Montmorency, maillon essentiel pour préserver une coupure verte dans ce secteur très urbanisé.

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

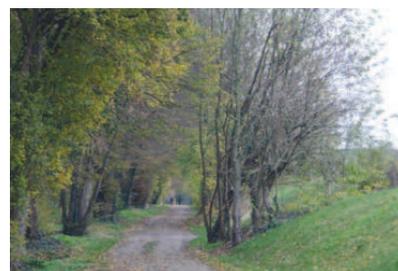
*Liaison verte intégralement en Ceinture verte*

Des espaces naturels propices à la promenade : domaine régional des buttes du Parisis et de Boissy, bois des Eboulures à Franconville, forêts de Montmorency, de l'Île-Adam et de Carnelle, site classé du vallon de Chauvry et de la vallée de l'Ysieux et de la Thève.

Des sites remarquables : le fort de Corneilles, l'abbaye de Royaumont édifée au XIII<sup>ème</sup> siècle est implantée dans un environnement exceptionnel au milieu des étangs et des forêts ; le cloître et le réfectoire restaurés en 2004 sont parmi les plus remarquables à ce jour.



Vue sur la Défense depuis les buttes du Parisis  
C. Legenne/IAU îdF



Domaine régional de Boissy  
C. Legenne/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 37,99 km

existant 43 %  
projet avancé 32 %  
proposition 25 %

### Difficultés :

Nombre de coupures  4

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	3	passerelles à créer pour franchir l'A15 puis l'A115, amélioration franchissement de la RN1 au niveau de Nerville
voie ferrée	1	améliorer le passage de la voie ferrée à Franconville

### Dénivelé

fort	<input checked="" type="checkbox"/>	Coteau de la Seine vers les buttes du Parisis; le passage dans les massifs
moyen		boisés et les vallons induit d'importants dénivelés
faible		
Pas de dénivelé		

### Observations :

Cette liaison radiale ne dessert pas directement Paris, elle trouve son prolongement vers l'agglomération centrale soit avec la liaison du Vexin (R1) soit en longeant la Seine (V1). Elle comporte un tronçon commun avec la liaison du Vexin (R1) sur la commune de Franconville.

L'itinéraire de cette liaison verte se scinde en deux ambiances distinctes :

- au sud, une ambiance plus urbaine composée de nombreux quartiers d'habitat collectif. Il manque certains aménagements dont deux franchissements importants sur l'A15 et l'A115.
- au nord, l'ambiance plus boisée est mis en valeur par la qualité des chemins forestiers et agricoles et notamment les circuits dans le PNR Oise - Pays-de-France.

### Projets :

Aucun projet connu à ce jour.



Continuité du domaine régional de Boissy au nord de l'A115  
C. Legenne/IAU îdF



Vue sur le village de Villiers-Adam  
depuis la lisière de la forêt de L'Île-Adam  
C. Legenne/IAU îdF



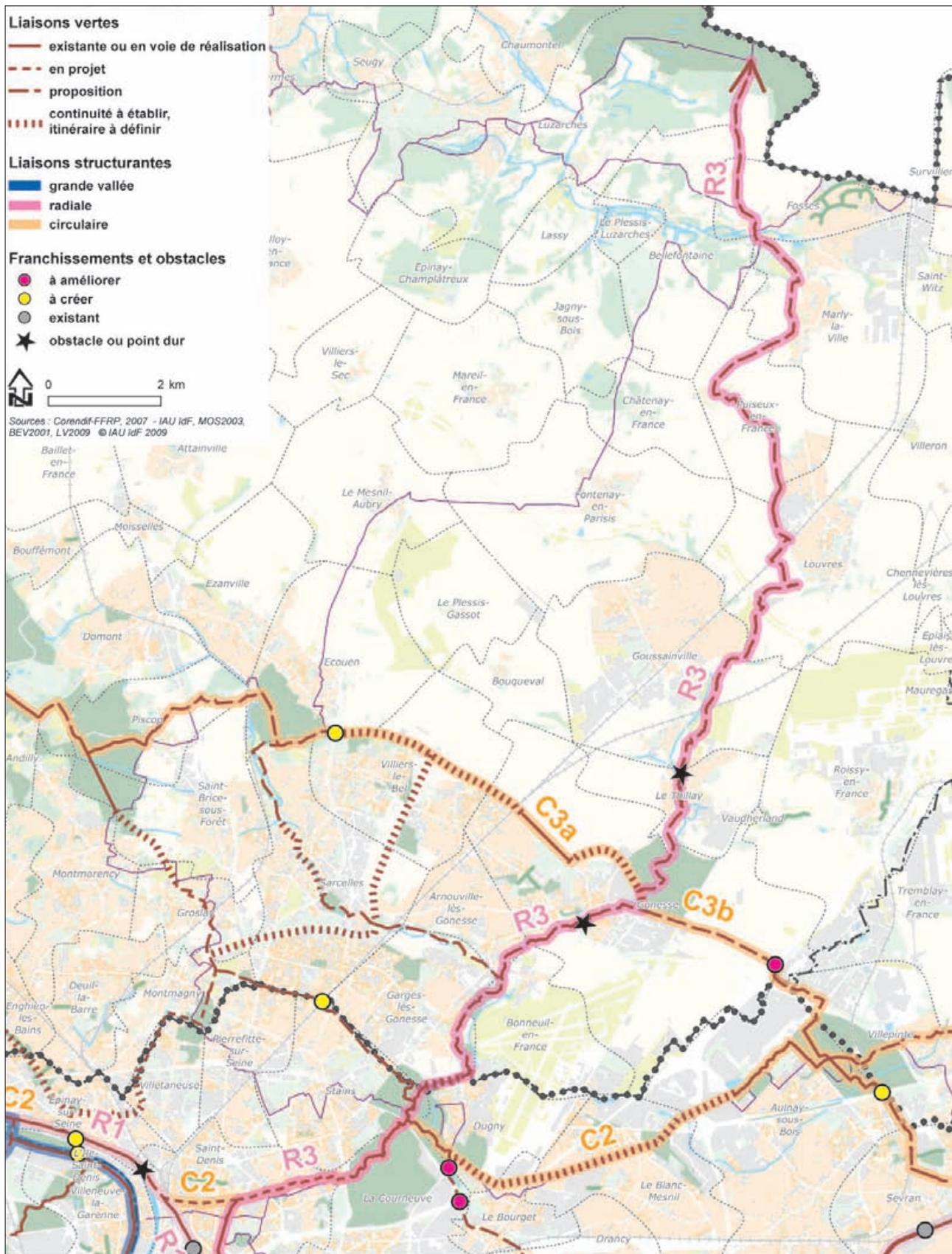
Vue sur la vallée de l'Oise depuis les coteaux de Noisy  
C. Legenne/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte de la plaine de France

Départements concernés : 95

### Communes concernées :

Arnouville-lès-Gonesse, Bellefontaine, Bonneuil-en-France, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Luzarches, Marly-la-Ville, Puisseux-en-France, Le Thillay



# Liaison verte de la plaine de France

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- Relie Paris (place Stalingrad) au PNR Oise – Pays-de-France en passant par le vallon du Croult
- Se situe dans un secteur carencé en itinéraire de randonnée pédestre entre la Courneuve et Châtenay-en-France.
- Opportunité pour réhabiliter et mettre en valeur le Croult jusqu'à Louvres
- Aspect champêtre et boisé de la partie nord de la liaison

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* stade de France, basilique Saint-Denis, projet de réouverture de la Vieille Mer et parc de la Courneuve

*Dans la Ceinture verte :*

- la partie nord à partir de Chatenay traverse jusqu'à la forêt de Chantilly plusieurs sites classés (les buttes de Chatenay, la vallée de l'Ysieux et de la Thève) ; deux villages offrent un patrimoine construit remarquable : Louvres (église Saint-Justin et tour Saint-Rieu, certaines rues médiévales), Luzarches (château de Hérivaux) ;
- la partie sud se caractérise par de fortes potentialités : le Croult, la plaine de Bonneuil, le futur parc de Gonesse.



Parc de la Courneuve  
C. Villeteuse/Wikipédia



Vue sur le Croult à Goussainville  
C. Legenne/IAU îdF



Vue sur le Croult à Goussainville  
C. Legenne/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 26,50 km

existant 6 %  
projet avancé 0 %  
proposition 94 %

### Difficultés :

Nombre de coupures  2

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière		
voie ferrée		
grande emprise bâtie	2	Le long du Croult par des maisons individuelles puis une zone d'activités

### Dénivelé

fort		
moyen	X	Assez fort entre Châtenay-en-France et la forêt de Chantilly
faible		
Pas de dénivelé		

### Observations :

L'itinéraire de cette liaison verte se scinde en deux ambiances distinctes :

- au sud, elle longe principalement le cours du Croult jusqu'à Louvres. Située dans un secteur périurbain en pleine mutation (nouvelles routes, zones commerciales...), une requalification serait nécessaire pour mettre en valeur le vallon du Croult aussi bien comme coulée verte et zone d'expansion des crues en relation avec le SIAH, propriétaire de terrains sur la commune de Garges-les-Gonesse.
- au nord, l'itinéraire reprend de nombreux PR. L'ambiance plus rurale est mise en valeur par la qualité de chemins agricoles. En limite de petites villes ayant vu leur poids de population augmenter ces dernières années (Puisseux-en-France, Marly-la-Ville, Fosses), l'itinéraire offre une promenade directe pour rejoindre le PNR Oise – Pays-de-France et la forêt de Chantilly par le nord de Luzarches.

### Projets :

Aucun projet connu à ce jour.



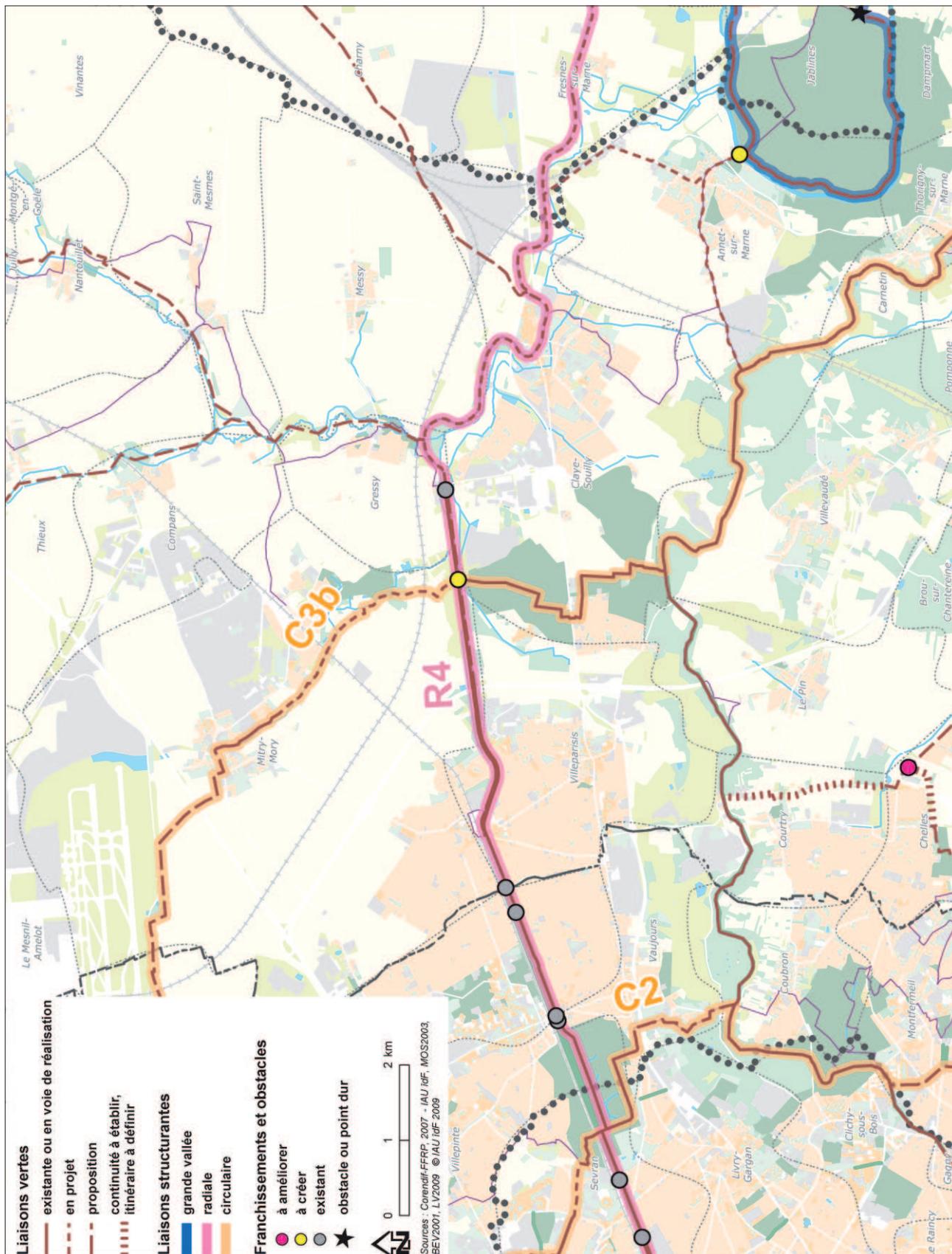
Vue sur le paysage rural autour de la Butte de Châtenay-en-France depuis la RD9  
C. Legenne/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte du canal de l'Ourcq

Départements concernés : 93, 77

### Communes concernées :

Annet-sur-Marne, Claye-Souilly, Gressy, Messy, Mitry-Mory, Tremblay-en-France, Villeparisis, Villepinte



# Liaison verte du canal de l'Ourcq

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Liaison reliant l'agglomération centrale à la base de loisirs de Jablines-Annet
- Longe le canal en site propre dans un cadre très diversifié : urbain, industriel, parcs forestiers
- Itinéraire commun avec la véloroute voie verte reliant Paris à Compiègne vers le Nord-Est et Paris à Strasbourg vers l'Est

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* parc de la Villette, patrimoine industriel dont les Grands Moulins de Pantin.

*Dans la Ceinture verte :* Parc forestier de Sevran, centre et port de Claye-Souilly, ambiance ombragée du canal.



Pont reliant le canal à la gare de Villeparisis  
L. Nolorgues/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 21,88 km

existant            48 %  
projet avancé    39 %  
proposition       13 %

### Difficultés :

Nombre de coupures   

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière		
voie ferrée		
grande emprise bâtie		

Dénivelé

fort		
moyen		
faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les cyclistes, quelques côtes dans la section Sevran-Claye-Souilly
Pas de dénivelé		

La cohabitation est difficile entre les divers usagers en raison d'une forte fréquentation. Une piste cyclable en site propre serait nécessaire en amont du pont de la Rosée pour dissocier la circulation des piétons qui emprunteront le chemin de halage et les cyclistes. Certains passages sous les ponts sont étroits.

### Observations :

Depuis sa création, la piste cyclable de l'Ourcq traverse le parc de la Poudrerie de Sevran. Sa forte fréquentation pose des problèmes de circulation et de sécurité. En 2008, l'Agence des Espaces Verts a mis à profit le remplacement des clôtures pour les reculer en vue de préparer le passage de la future piste cyclable en dehors du parc, ce qui permettrait également de s'affranchir de la fermeture de celui-ci.

La section existante entre Paris et Claye-Souilly nécessite d'importantes améliorations : verdissement de certains secteurs, amélioration des revêtements. L'IAURIF, a réalisé en 2000 à la demande du Département de Seine-et-Marne une étude détaillée : « Le prolongement de la liaison verte du canal de l'Ourcq jusqu'à la base de Jablines-Annet ». L'étude préconisait pour le canal la création d'une piste cyclable en site propre indépendante du chemin de halage. Le prolongement le long du canal de l'Ourcq jusqu'au bourg de Fresnes-Annet avait également été étudié.

### Projets :

La piste cyclable existante s'interrompt au pont de la Rosée à l'ouest du bourg de Claye-Souilly, le Département de Seine-et-Marne prévoit son prolongement vers l'amont jusqu'à Fresnes-sur-Marne, ainsi qu'une liaison piétonne et cyclable permettant la jonction à la base régionale de loisirs de Jablines-Annet (R4a). Une autre jonction est proposée vers l'aqueduc de la Dhuis (R4b).



Habitat pavillonnaire le long du Canal de l'Ourcq  
C. Loudier/IAU îdF



Berges du canal de l'Ourcq à Gressy à aménager  
J.J. Lange/IAU îdF



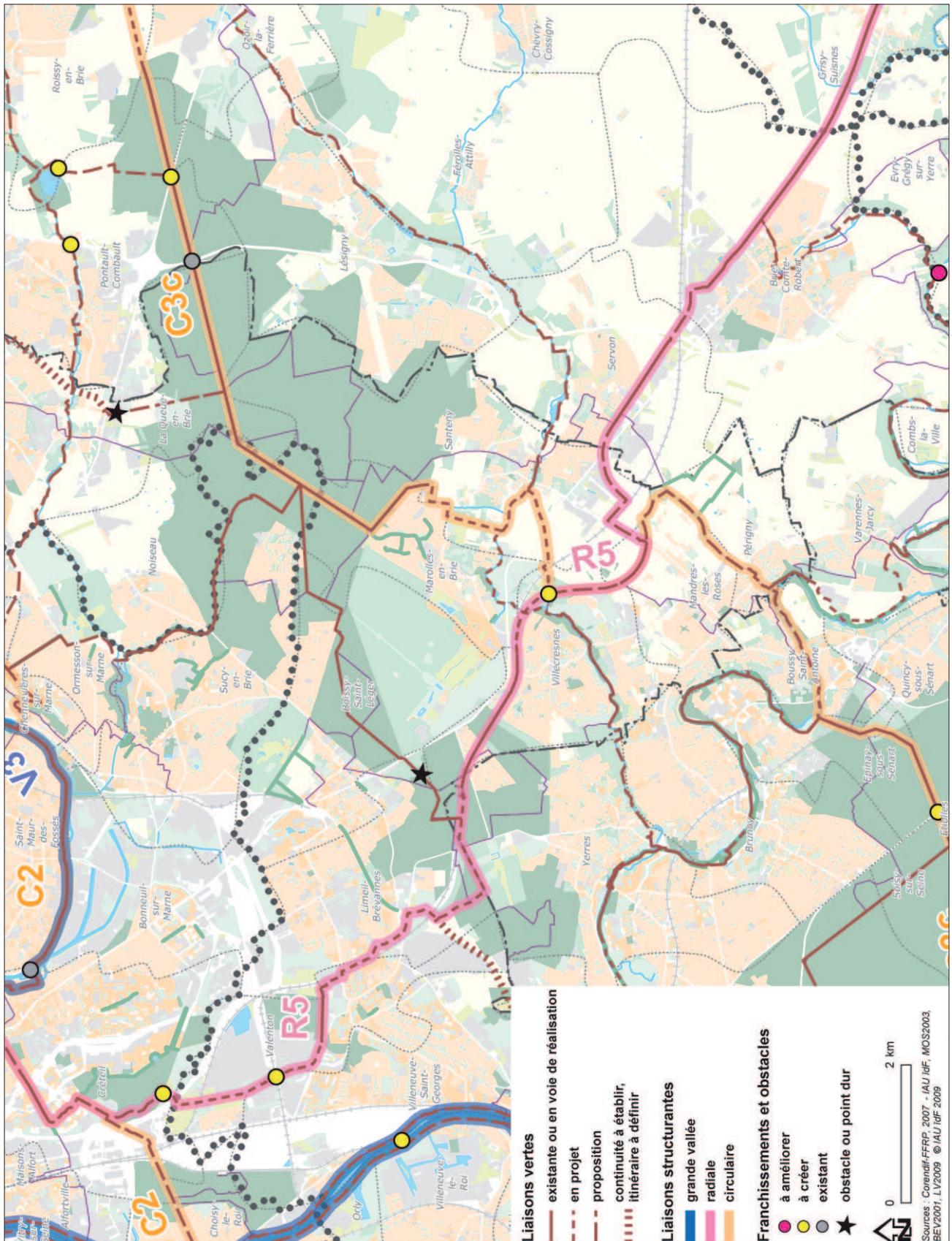
Extrait de l'étude « Le prolongement de la liaison verte du canal de l'Ourcq jusqu'à la base de Jablines-Annet »

## Localisation de la liaison verte de la Brie

Départements concernés : 94, 75

Communes concernées :

Brie-Comte-Robert, Limeil-Brevannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Santeny, Servon, Valenton, Villecresnes, Yerres



# Liaison verte de la Brie

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- Principale radiale vers le sud-est de l'Ile-de-France, reliant Paris au plateau de Brie et la vallée de l'Yerres,
- Lien privilégié avec l'arc boisé
- Intérêt de prolonger le projet de coulée verte de l'interconnection des TGV, à Paris par la Marne et le bois de Vincennes et à Brie-Comte-Robert par le chemin des roses

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* la place de la Bastille, la promenade plantée de l'avenue Daumesnil et ses arcades, le bois de Vincennes, la base de loisirs de Créteil.

*Dans la Ceinture verte :* le parc de la Plage Bleue, l'arc boisé composé entre autre des forêts domaniales de la Grange et des Camaldules, le château de Gros-Bois, la pépinière départementale du Val-de-Marne, le sentier d'interprétation agricole du plateau Briard, les gares de l'ancienne voie ferrée Boissy-Saint-Léger/Marles-en-Brie, le centre ancien de Brie-Comte-Robert.

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 20,67 km

existant            **38 %**  
 projet avancé    **40 %**  
 proposition      **22 %**

### Difficultés :

Nombre de coupures    **3**

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	<b>1</b>	Déviations du CD60 à Créteil, en limite de la Ceinture verte
voie ferrée	<b>3</b>	Grande ceinture ferrée à Valenton, ancienne voie ferrée du chemin des Roses à Villecresnes
grande emprise bâtie		

### Dénivelé

fort		
moyen	<b>X</b>	Coteau de Limeil-Brévannes (environ 50 m de dénivelé)
faible		Le passage du Réveillon à Villecresnes est amoindri grâce à la réutilisation de l'emprise en remblais de l'ancienne voie ferrée
Pas de dénivelé		

Nota : la section comprise dans l'agglomération centrale comporte également de forts dénivelés en particulier pour franchir les coteaux de la Marne à Saint-Maurice en sortant du bois de Vincennes.



Aménagements au sud du parc de la Plage Bleue suite aux travaux de la déviation de la RD29  
C. Legenne/IAU îdF



Aménagements à hauteur de Villecresne  
C. Legenne/IAU îdF



Sentier d'interprétation agricole à Mandres-les-Roses  
C. Legenne/IAU îdF



Le chemin des roses à Servon  
C. Legenne/IAU îdF



## Perspectives d'avenir

### Observations :

Le tracé de la liaison verte de la Brie en Ceinture verte se compose de trois sections gérées par des acteurs différents :

- sur la plus grande portion (17,5 km), elle suit principalement la coulée verte de l'interconnexion des TGV. La Coulée verte est aujourd'hui réalisée sur l'ensemble de la tranchée couverte de Villecresnes soit 2,5 km - à l'exception des plantations, de la mise en place du mobilier et de la signalétique - et prochainement sur le tronçon en commun avec la déviation de la RD29 ;
- sur un petit kilomètre, elle emprunte le sentier d'interprétation agricole du plateau Briard. Ce sentier a été aménagé entre 2005 et 2006 par le Conseil général, la Communauté de communes du Plateau Briard et la Bergerie nationale. Il se décline en 17 panneaux qui accompagnent la promenade de 8 km de long ;
- la dernière section se poursuit sur le chemin des Roses. Il a été aménagé par le Conseil général de Seine-et-Marne dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels et Sensibles sur environ 10 km.

Issus de projets distinctes, les trois sections en Ceinture verte ne sont pas reliées pour l'instant. Le grand enjeu de cette liaison verte est d'aménager ces deux connexions :

- la première entre la coulée verte de l'interconnexion des TGV et le sentier d'interprétation agricole situé à Mandres-les-Roses et en limite du PRIF ;
- la deuxième entre le sentier d'interprétation agricole et le chemin des Roses.

### Projets :

La liaison verte de la Brie suit principalement le tracé de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV en cours d'aménagement par l'Agence des espaces verts.

A l'annonce de la création d'une nouvelle ligne de TGV en 1987, la Région d'Ile-de-France a souhaité que sa construction soit accompagnée d'une opération significative s'inspirant de la Coulée verte du Sud Parisien.

En juin 1991, le conseil régional a approuvé le projet de Coulée verte de l'interconnexion des TGV, estimé à 300 MF TTC, sur la base d'une étude confiée à l'IAURIF. Au cours de la mise au point du projet avec la SNCF son coût est porté à 350 MF TTC. La moitié sera consacrée aux mesures compensatoires demandées par la Région à la SNCF, pour permettre le passage de cette coulée verte. En février 1995, le plan de financement est approuvé : Région 180 MF, Etat 100 MF et département du Val-de-Marne 70 MF.

La Région mandate l'Agence des espaces verts pour exercer en son nom la maîtrise d'ouvrage et lui confie une mission de programmation en juillet 1995 pour l'aménagement de la Coulée verte. En novembre 1999, l'AEV approuve l'étude de programmation et donne un avis favorable pour la création d'un périmètre d'acquisition foncière (PRIF). Sur les 90 ha du périmètre, l'AEV a acquis 3,27 ha. En décembre 2005, l'AEV actualise le budget d'investissement prévisionnel (38,49 M euros) et lance une étude pour prendre en compte les nouvelles contraintes apparues depuis la réalisation de l'étude de faisabilité ; certains projets n'ayant pas respecté l'emprise de la Coulée verte.

Comme pour la « Coulée Verte » du sud parisien, un SMER a été créé, avec le soutien de l'AEV pour son fonctionnement administratif et technique. Il assure la maîtrise d'ouvrage du projet et l'AEV conduit les opérations.

Le conseil général de la Seine-et-Marne a pris contact en septembre 2008 avec le conseil général du Val-de-Marne et l'Agence des espaces verts afin de poursuivre l'aménagement du chemin des Roses. Cette initiative pourraient permettre d'aménager les deux connexions citées précédemment.



*Fin de l'aménagement du chemin des roses à la limite départementale avec le Val-de-Marne  
C. Legenne/IAU îdF*



*Gare de Santeny-Servon longeant la continuité du chemin des Roses dans le Val-de-Marne  
C. Legenne/IAU îdF*



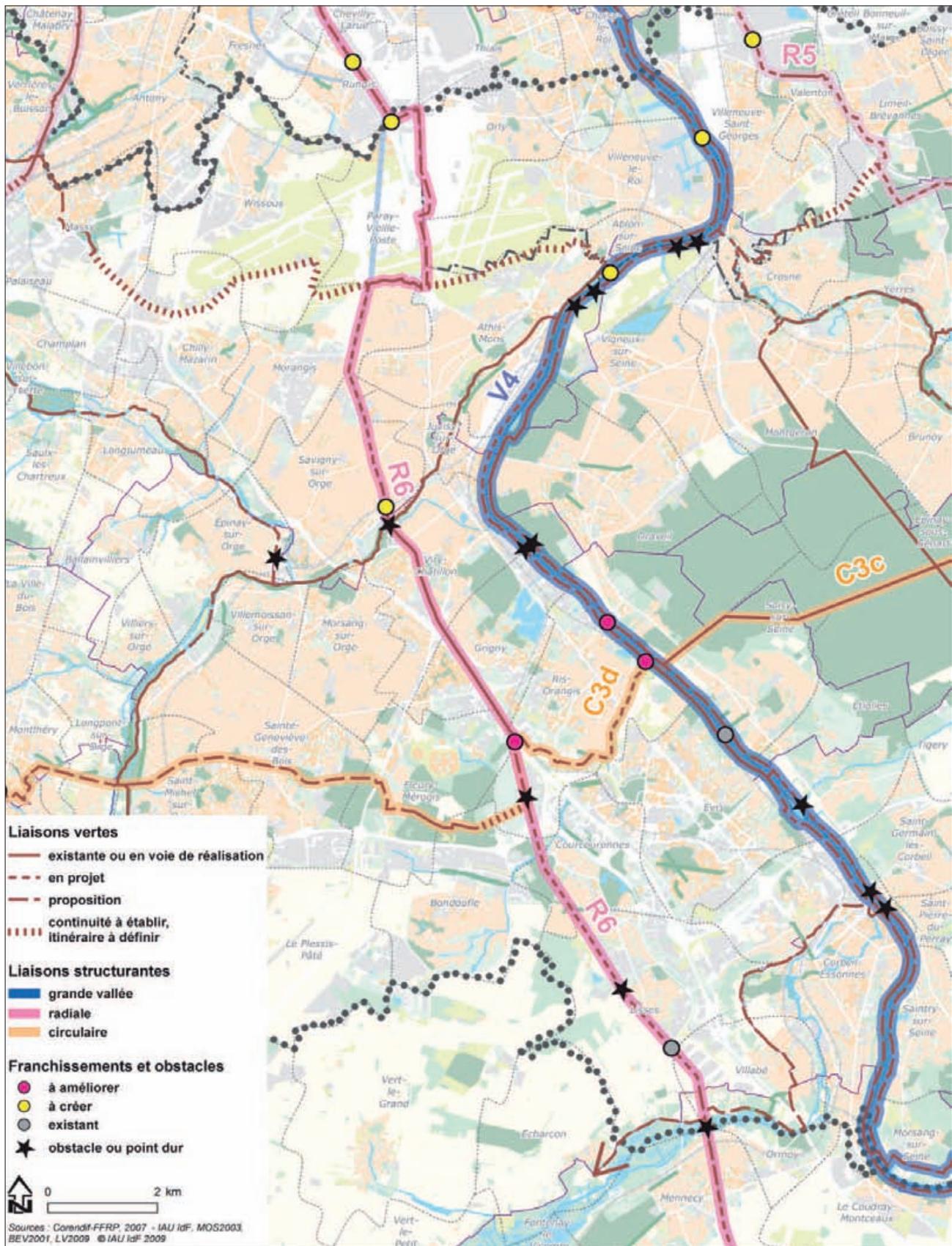
*Rupture de l'aménagement du chemin des Roses à Brie-Comte-Robert  
C. Legenne/IAU îdF*

## Localisation de la liaison verte de l'aqueduc de la Vanne

Départements concernés : 91

### Communes concernées :

Athis-Mons, Bondoufle, Courcouronnes, Fleury-Mérogis, Grigny, Lisses, Orly, Paray-Vieille-Poste, Ris-Orangis, Savigny-sur-Orge, Villabé, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon



# Liaison verte de l'aqueduc de la Vanne

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Grande liaison qui permet depuis Paris de relier le PNR du Gâtinais Français, en passant par la ville nouvelle d'Evry
- Lien privilégié avec de petites vallées : la vallée de l'Orge et sa promenade quasi continue, la vallée de l'Essonne à relier

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* l'ouvrage de l'aqueduc dans la traversée de la vallée de la Bièvre au niveau d'Arcueil et Cachan, trois ponts-aqueducs se superposent dont l'aqueduc de la Vanne, imposante surélévation en pierre meulière datant du XIXème siècle.

*Dans la ceinture verte :* parc de la coulée verte de l'aéroport à Paray-Vieille-Poste, les lacs de l'Essonne récemment aménagés par le Département pour leur donner une vocation mixte loisirs et nature, de nouveaux cheminements permettent de faire le tour des lacs par une promenade de 7 km ponctuée de points de vue et de panneaux pédagogiques, la forêt régionale de Saint-Eutrope, le bois de la Garenne à Courcouronnes, les marais de la basse vallée de l'Essonne classés Natura 2000 et mis en valeur par le département de l'Essonne.



La coulée verte à Paray-Vieille-Poste en bordure de l'aéroport d'Orly  
J.J. Lange/IAU îdF



Croisement avec la promenade de l'Orge  
J.J. Lange/IAU îdF



Aménagement aux bords des lacs de l'Essonne  
J.J. Lange/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 22,60 km

existant            25 %  
projet avancé    44 %  
proposition       31 %

### Difficultés :

Nombre de coupures     6

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	1	Franchissement à améliorer sous l'A6 à Ris-Orangis
voie ferrée	1	Franchissement à créer sous ou sur la voie ferrée à Savigny-sur-Orge
grande emprise	4	Voir nota ci-dessous

Nota : les discontinuités sont souvent liées :

- à l'impossibilité de pénétrer sur les terrains de la ville de Paris car les ouvrages sont protégés : parties non enterrées au droit de la vallée de l'Orge et de la vallée de l'Essonne
- à l'implantation d'équipements sur l'emprise (Lisses) ou à proximité (hippodrome d'Evry). L'hippodrome est une coupure importante puisqu'il est situé sur la jonction entre la liaison verte de l'aqueduc de la Vanne (R6) et la liaison circulaire de la Ceinture verte (C3d).

### Dénivelé

fort		
moyen		
faible	X	Itinéraire qui suit en grande partie l'aqueduc de la Vanne
Pas de dénivelé		Dénivelé au passage des vallées de l'Orge et de l'Essonne



Emprise de l'aqueduc à hauteur de la zone de logistique de Villabé  
C. Legenne/IAU îdF

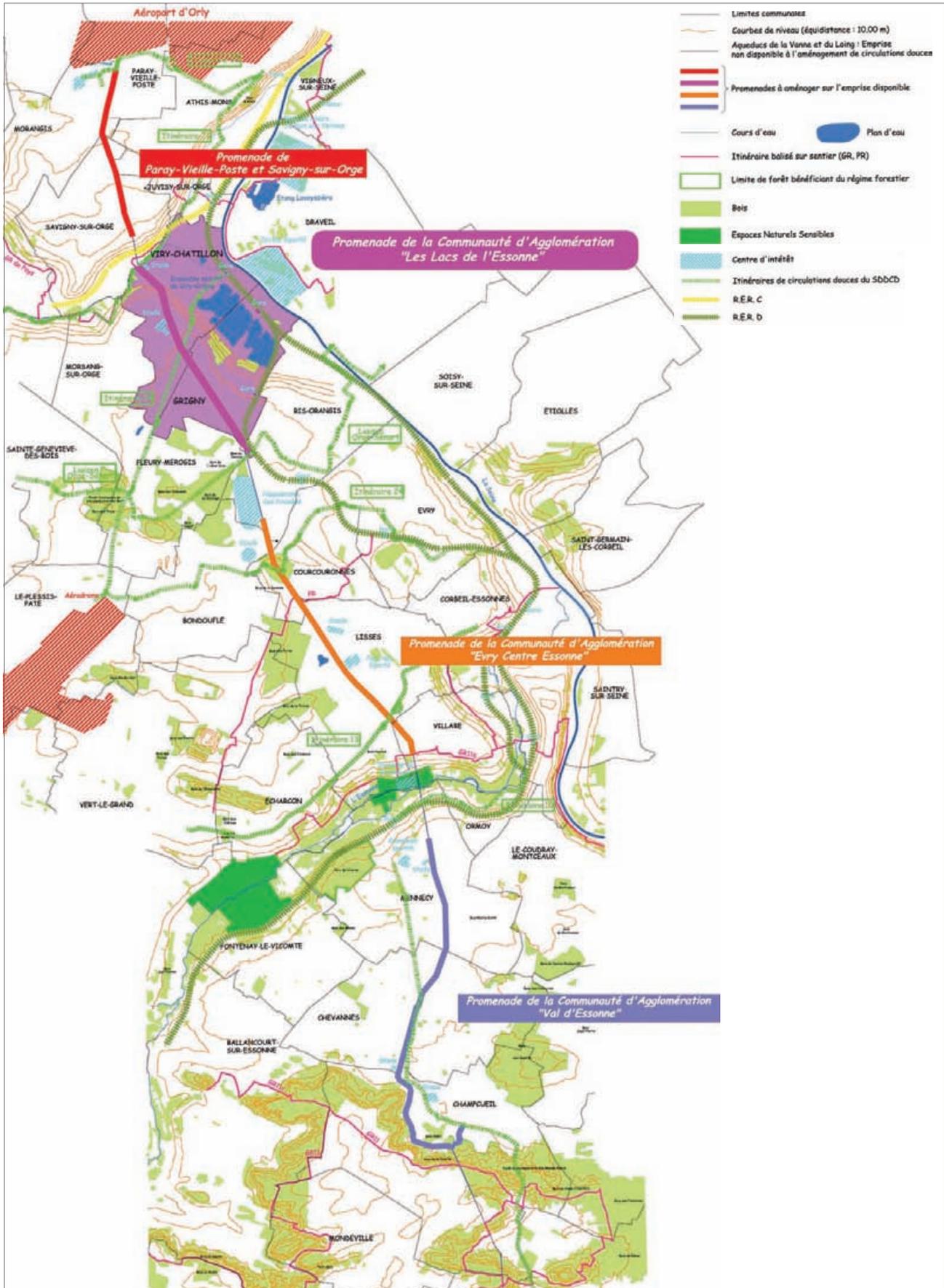


Succession d'arcades aux portes du PNR du Gâtinais  
C. Legenne/IAU îdF

# Promenade le long de l'aqueduc de la Vanne

## Cheminement de principe

CG91 - 2007



Perspectives d'avenir

Observations - Projets :

L'emprise traverse le département de l'Essonne sur plus de 40 km ; le conseil général a prévu son aménagement, cependant, et compte tenu des contraintes (justifiées par la fragilité des ouvrages), imposées par Eau de Paris, gestionnaire des ouvrages pour le compte de la ville de Paris, toute l'emprise ne sera pas aménagée.

Les coupures ne permettent pas l'aménagement d'un itinéraire global mais d'une succession de promenades indépendantes les unes des autres. A terme, les réseaux de circulations douces des collectivités pourront limiter ces discontinuités. Une des spécificités de l'aménagement de cet aqueduc est l'impossibilité de planter sur l'emprise en raison des contraintes imposées par Eau de Paris.

Quatre promenades ont été définies dont trois sont situées en Ceinture verte :

- la promenade « Paray-Vieille-Poste-Savigny-sur-Orge »
- la promenade « Les lacs de l'Essonne »
- la promenade « Evry Centre Essonne »
- la promenade « Val d'Essonne » située hors Ceinture verte

La première tranche de travaux réalisée est la promenade des lacs de l'Essonne sur les communes de Viry-Chatillon, Grigny et Ris-Orangis, longue de 5,5 km elle est connectée au nord à la promenade de l'Orge et au sud à un chemin rural reliant le centre urbain de Ris-Orangis et la forêt de Saint-Eutrope.

La piste aménagée fait 3 mètres de large et le revêtement semble très réussi selon la FCDE (Fédération pour les Circulations Douces en Essonne).

La poursuite de cet aménagement sur la communauté d'agglomération d'Evry jusqu'à la vallée de l'Essonne à Mennecy est programmé par le Département et réclamé par la FCDE ; cet itinéraire longe plusieurs cités importantes (Grande Borne, Grigny 2...), des centres commerciaux, des collèges et des lycées, outre l'utilisation pour la promenade et les loisirs, cette liaison peut s'avérer utile pour les déplacements quotidiens à pied ou à vélo.

Au nord de la liaison, et dans le cadre de la restructuration du pôle d'Orly, il est prévu de réaménager la piste cyclable qui longe la RN7 et passe sous l'aéroport d'Orly.

Présentation de deux coupures



Passage de l'aqueduc au-dessus de l'Orge  
JJ. Lange/IAU îdF



Passage de l'aqueduc au-dessus de l'Essonne  
C. Legenne/IAU îdF

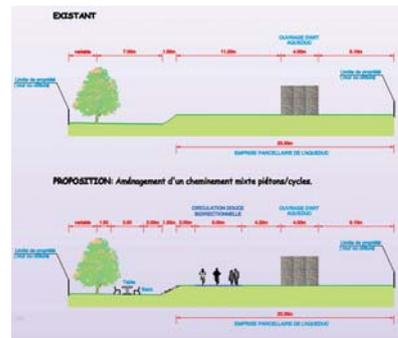
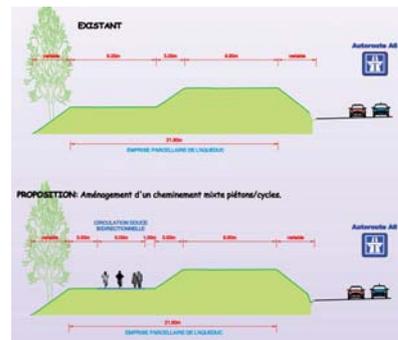
Description du projet  
d'aménagement du Conseil général  
sur deux sections



Promenade "Les Lacs de l'Essonne":  
coupe à hauteur de Viry-Châtillon  
CG91



Promenade "Evry Centre Essonne":  
coupe à Grigny  
CG91





# Liaison verte du sud parisien prolongée vers la forêt de Rambouillet

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Principale radiale vers le sud-ouest de l'Ile-de-France, traversant la partie sud-est du massif de Rambouillet
- Lien privilégié avec de petites vallées : la Bièvre et sa piste cyclable aménagée, l'Yvette à relier.
- Itinéraire commun avec la véloroute vers Chartres figurant dans le projet de schéma directeur des véloroutes et voies vertes présenté dans le SDRIF.

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* la coulée verte permet l'accès au riche patrimoine des communes concernées dont le château et le parc de Sceaux (vue superbe sur le domaine),

*Dans la Ceinture verte :* vallée de l'Yvette, le viaduc des Fauvettes à Gometz-le-Châtel rénové en 2004, il sert actuellement de site d'escalade.



Piste cyclable reliant la vallée de la Bièvre à la coulée verte  
C. Legenne/IAU îdF



Tunnel sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée  
J.J. Lange/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 21,78 km

existant            37 %  
projet avancé    4 %  
proposition       59 %

### Difficultés :

#### Les coupures

Aménagée jusqu'à la gare de Massy-Verrières, la coulée verte du sud parisien doit se poursuivre sur l'ancienne voie ferrée Massy-Gallardon. Il subsiste deux coupures importantes en Ceinture verte. La plus grande se situe entre la gare de Massy-Verrières jusqu'au parc des Ulis à Orsay. Il existe d'autres petites coupures de nature très diverses : propriétés privées, équipements etc.

#### Dénivelé

fort		
moyen		
faible	X	Le dénivelé dépendra beaucoup du tracé de substitution retenu en particulier dans la section comprise entre Massy et la vallée de l'Yvette.
Pas de dénivelé		



Le viaduc des Fauvettes réaménagé  
J.J. Lange/IAU îdF

### Observations :

Du fait de ses nombreuses coupures, le prolongement de la coulée verte du sud parisien est obligé de s'affranchir de l'itinéraire de l'ancienne voie ferrée Massy-Gallardon sur certaines portions, notamment en passant par la vallée de l'Yvette.

Pour relier la gare de Massy-Verrières à la vallée de l'Yvette, il est proposé de poursuivre en longeant la D156 à Massy puis la D988 à Palaiseau. L'accès à la promenade aménagée le long de l'Yvette pourra se faire le long du stade G. Collet et nécessitera la création d'une petite passerelle.

De la vallée de l'Yvette au viaduc des Fauvettes, le tracé pourrait suivre le GR de pays du Hurepoix en traversant le parc de la Grande Maison de Bures-sur-Yvette. Le SICOVY propose de traverser le parc Nord des Ulis ce qui nécessite la création d'une passerelle pour franchir la N118. Cet itinéraire a l'avantage de désenclaver ce parc mais il est plus complexe à mettre en oeuvre.

Des études sont nécessaires pour vérifier la faisabilité de ces propositions. Elles devront préciser les emprises qu'il est encore possible de mobiliser pour offrir une promenade de l'ampleur de la coulée verte du sud parisien.

### Projets :

Le syndicat intercommunal de la Coulée Verte de l'Yvette (SICOVY), créé par les communes de Bures-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel et les Ulis, s'est fixé comme objectif de protéger le site de la coulée verte et d'aménager ces différents espaces destinés aux loisirs et à la détente. Il oeuvre afin de permettre sa liaison avec la coulée verte du sud parisien et son prolongement vers la forêt de Rambouillet.



Vue depuis le viaduc des Fauvettes sur le ruisseau d'Angoulême  
J.J. Lange/IAU îdF



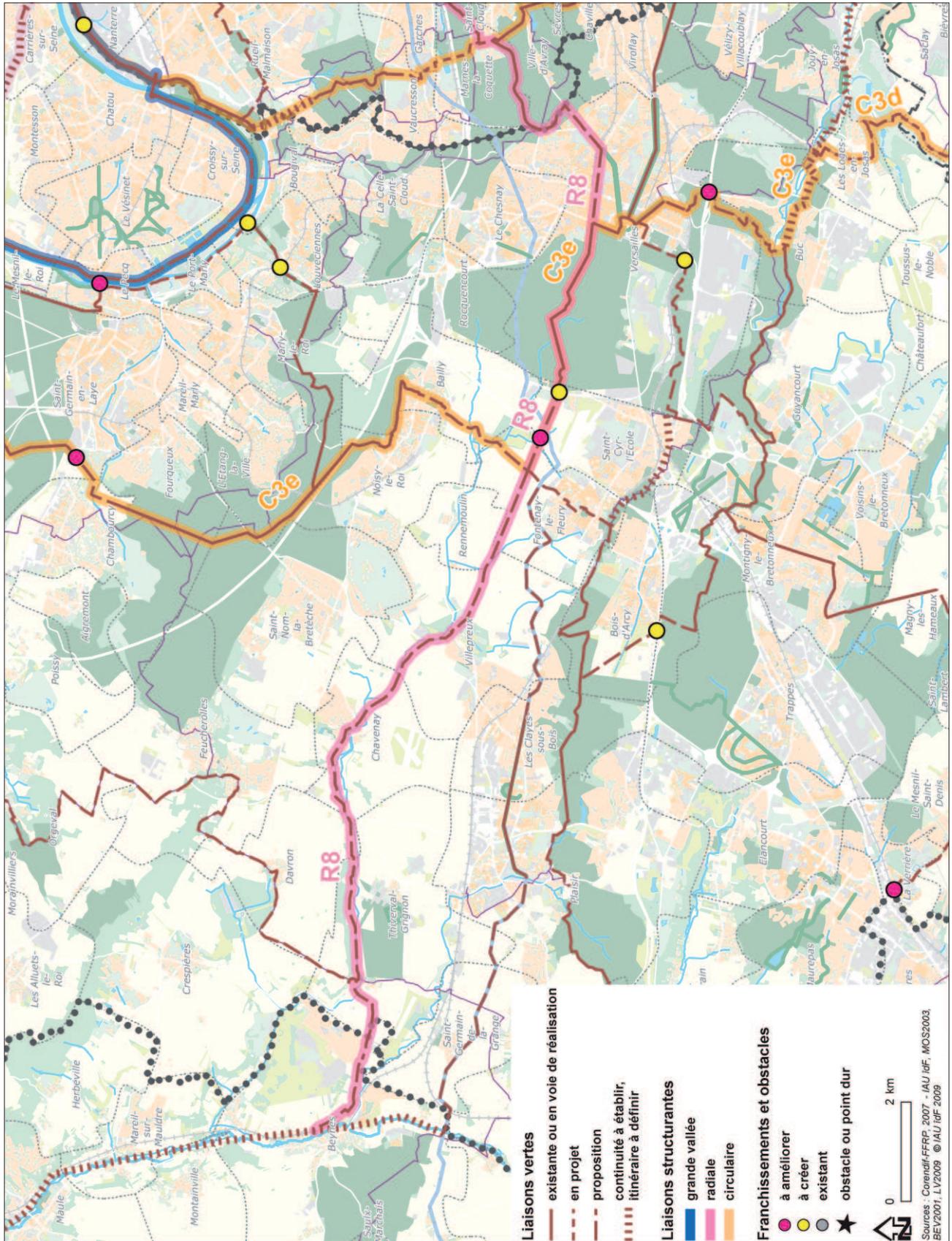
Vue dégagée sur le plateau de Limours et Gometz-la-Ville  
C. Legenne/IAU îdF

# Localisation de la liaison verte des forêts royales et de la plaine de Versailles

Départements concernés : 78

Communes concernées :

Chavenay, Davron, Fontenay-le-Fleury, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Thiverval-Grignon, Versailles, Villepreux



# Liaison verte des forêts royales et de la plaine de Versailles

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Permet de relier aisément depuis Paris, le centre de Versailles, le château et son domaine
- Traverse des bois et des parcs prestigieux : bois de Boulogne, parc de Saint-Cloud, forêt de Fausse-Repose, parc du domaine de Versailles
- Parcours ombragé sur l'essentiel du linéaire
- Intérêt de prolonger cette liaison jusqu'à la vallée de la Mauldre, en empruntant l'allée Royale, dans le prolongement du grand canal et jusqu'à Villepreux

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* Bois de Boulogne ; depuis la passerelle de l'Avre belles vues sur la Seine et ses péniches ainsi que sur la Défense ; le parc de Saint-Cloud, sa statuaire, ses pavillons et son jardin Anglais qui offre aussi une superbe vue sur la Seine ; forêt de Fausse-Repose avec sa piste cyclable forestière.

*Dans la Ceinture verte :* Versailles et son domaine (château, parc, bassins, grand fet petit Trianon, le hameau de la reine etc.), le centre ancien et, proches de l'itinéraire : la place du marché Notre-Dame, l'église Notre-Dame, le musée Lambinet.



Mail du boulevard de la Reine  
J.J. Lange/IAU idF



Entrée dans le parc de Versailles par le bd de la Reine  
J.J. Lange/IAU idF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 22,14 km

existant            17 %  
projet avancé    00 %  
proposition       83 %

### Difficultés :

Nombre de coupures     1

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	1	Franchissement de la route Saint-Cyr-l'Ecole / Bailly
voie ferrée		
grande emprise bâtie		

### Dénivelé

fort		
moyen		
faible	X	Itinéraire qui suit en grande partie le talweg du ru de Gally
Pas de dénivelé		Dénivelé pour rejoindre la vallée de la Mauldre à la hauteur de Beyne

Nota : si le dénivelé de la section comprise dans la ceinture verte est faible, il n'en est pas de même pour la section comprise dans l'agglomération centrale qui comporte de forts dénivelés en particulier pour franchir les coteaux de la Seine et à l'intérieur du massif de Fausse-Repose.



Vue du grand canal vers la plaine de Versailles  
P. Thiot/IAU idF



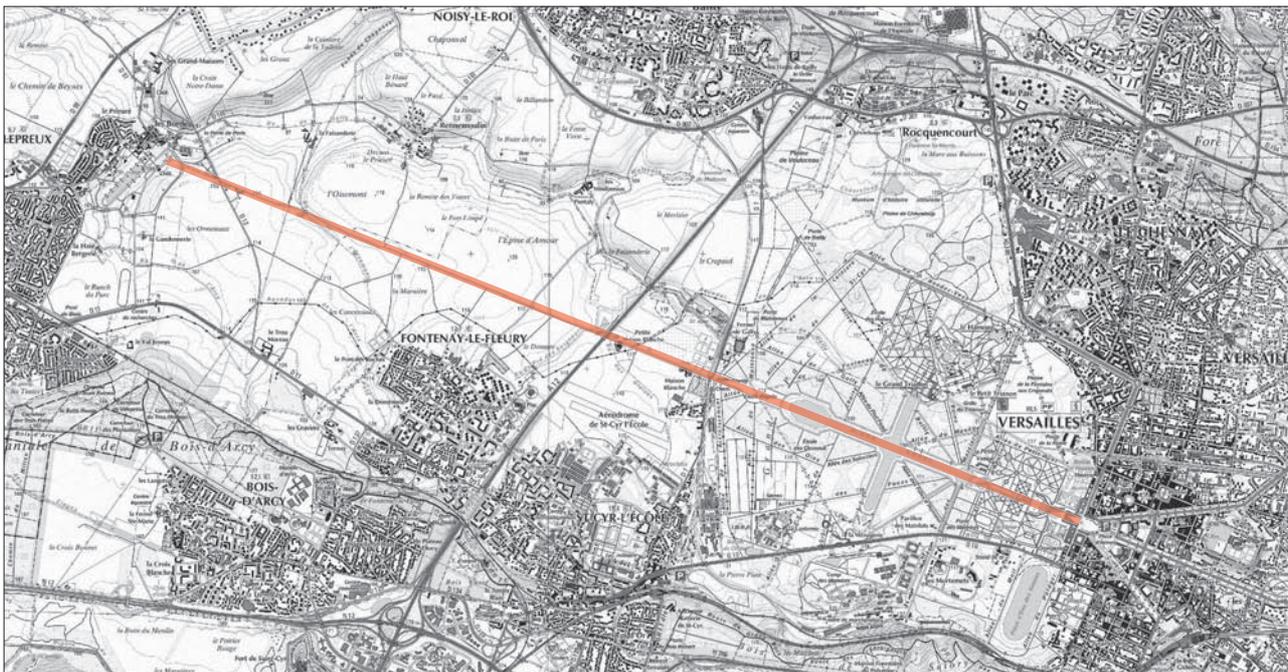
Ru de Gally à hauteur de Chavenay  
C. Legenne/IAU idF



Ru de Gally à hauteur de Davron  
C. Legenne/IAU idF

# L'allée royale de Villepreux

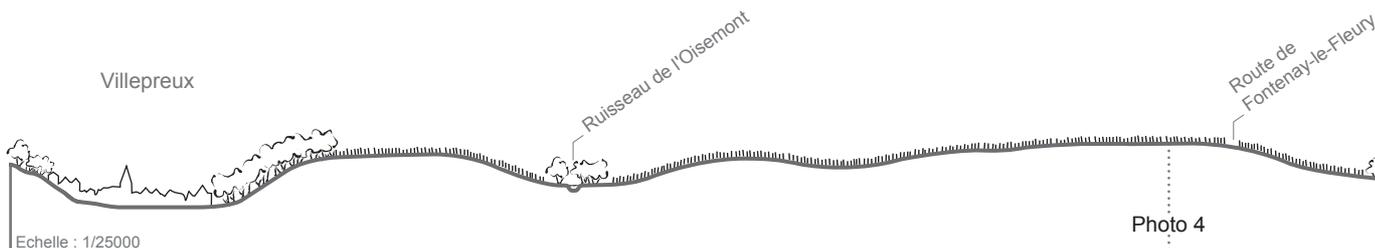
Comparaison entre le tracé actuel et le tracé ancien



Extrait de la carte IGN Scan25®, 2006



Carte des Chasses du Roi dressée entre 1731 et 1773



## Perspectives d'avenir

### Observations :

La première partie de cette liaison est déjà praticable offrant peu de difficultés dans sa réalisation, des variantes sont également possibles, ainsi l'avenue de Saint-Cloud à Versailles dispose d'une belle piste cyclable ombragée qui permet l'accès au château et au parc.

Le prolongement proposé jusqu'à la vallée de la Mauldre, à travers la plaine de Versailles est particulièrement intéressant dans la mesure où il permet de reconstituer un axe historique jusqu'à Villepreux, au-delà il est nécessaire d'étudier un tracé adapté jusqu'à la vallée de la Mauldre. Le tracé proposé suit le ru de Gally et traverse le village de Chavenay, puis le parc de Grignon, sa partie dans le ru étant fermé au public aujourd'hui.

La plaine de Versailles est classée au titre des sites, et la perspective du grand canal jusqu'à Villepreux est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Projets :

Les communes de Versailles, Saint-Cyr-l'école, Fontenay-le-Fleury, Renne-moulin et Villepreux souhaitent une étude sur le projet d'aménagement de l'allée Royale de Villepreux.

Longue de 5 kilomètres, cette allée qui part de l'extrémité du grand canal menait au temps de Louis XIV jusqu'à l'entrée de Villepreux à travers la Plaine de Versailles ; elle se présentait alors sous l'aspect d'une large allée plantée de 97 mètres de largeur. Le tracé existe toujours mais l'allée est remplacée par un simple chemin rural.

L'Agence des Espaces Verts a été chargée de définir les conditions de réhabilitation de cette allée. Un des objectifs est de faire de l'allée royale un espace privilégié pour les circulations douces. La plantation d'arbres le long de l'allée jouera un rôle essentiel pour recréer une vaste perspective, visible depuis le château. Le point le plus délicat de ce projet concerne la réalisation du premier tronçon entre le parc du château et l'autoroute A12 qui présente quelques points noirs et la nécessité d'envisager le franchissement de la route de Bailly (D7) et de la voie ferrée de la Tangentielle Ouest, aujourd'hui désaffectée mais dont la remise en état pourrait être programmée pour les prochaines années. C'est donc tout un secteur qu'il faudra requalifier.



Photo 1 : entrée ouest du domaine de Versailles  
J.J. Lange/IAU îdF



Photo 2 : franchissement à prévoir au niveau de l'intersection de la voie ferrée et de la D7  
J.J. Lange/IAU îdF



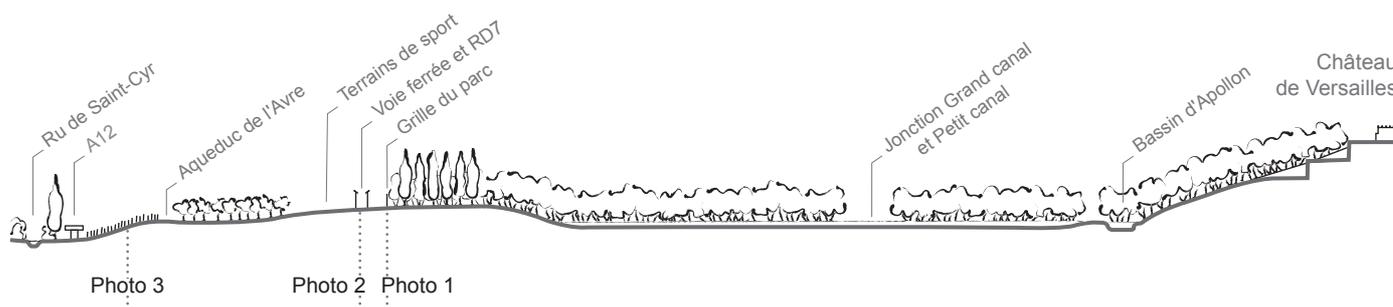
Photo 3 : chemin dans le prolongement du domaine, autoroute A12 au fond  
J.J. Lange/IAU îdF



Délimitation au titre du patrimoine mondial en 1979  
Ministère de la culture et de la communication  
Atlas de l'architecture et du patrimoine, déc 2005



Photo 4 : chemin agricole sur l'emplacement de la future Allée Royale  
C. Legenne/IAU îdF



Coupe présentant le modelé de terrain sur l'axe de la future Allée Royale  
C. Legenne/IAU îdF

## Localisation de la liaison verte du grand axe historique

Départements concernés : 92, 78

Communes concernées :

Carrières-sur-Seine, Montesson



# Liaison verte du grand axe historique

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée  Radiale  Circulaire

- Relie le grand axe historique au pied de la terrasse de Saint-Germain
- Prolonge le grand projet Seine-Arche à Nanterre en cours de réalisation jusqu'à la rive droite de la Seine à Montesson

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Dans l'agglomération centrale :* initialement le grand axe historique est composé du Louvre et du jardin des Tuileries, de la place de la Concorde, des Champs Elysées, et de l'Arc de Triomphe ; prolongé par La Défense et la Grande Arche ; puis par le projet Seine-Arche, opération majeure de recomposition urbaine (fin prévue pour 2015), constitué de son jardin de l'Arche caractérisé par une grande jetée de 450 m de long, des 17 terrasses paysagées à Nanterre pour se terminer aujourd'hui sur le parc du chemin de l'Île situé en bord de Seine.

*Dans la Ceinture verte :* l'Île de Chatou ou île Fleurie, les plaines maraîchères de Carrières-sur-Seine et de Montesson préservées par l'AEV, le parc départemental de la boucle de Montesson comprenant le domaine de la Borde et l'étang d'Épinoche classé en ZNIEFF.

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 5,47 km

existant	5 %
projet avancé	0 %
proposition	95 %

### Difficultés :

Nombre de coupures  2

Nature des coupures

eau	2	Franchissement des 2 bras de Seine au niveau de l'île Fleurie à Carrières-sur-Seine à créer
infrastructure routière		
voie ferrée		

### Dénivelé

fort		
moyen		
faible	X	Passage du coteau à hauteur de Carrières-sur-Seine
Pas de dénivelé		

### Observations :

Le projet Seine-Arche donne une large place aux circulations douces grâce à l'aménagement de terrasses paysagées descendant progressivement vers la Seine, depuis les jardins de l'Arche jusqu'au parc du Chemin de l'Île à Nanterre.

Le Département des Hauts-de-Seine dans son document intitulé « Les parcours buissonniers » inscrit cette promenade dans son schéma en soulignant l'intérêt que présente cet axe pour son lien entre les grands espaces de nature : le bois de Boulogne, le parc du Chemin de l'Île et la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Il amorce sa continuité dans le département des Yvelines.

Le prolongement de cet axe n'est pour l'instant programmé par aucune collectivité ; son tracé figurait déjà dans le « Plan Vert Régional » et nécessite des études de faisabilité préalables. Sa mise en oeuvre demande la création de deux grandes passerelles pour franchir les deux bras de Seine. Cet axe se poursuit sur une partie de la ville de Carrières-sur-Seine en suivant l'A14, puis la plaine de Montesson avant de relier le parc de Montesson.

### Projets :

Aucun projet connu à ce jour.



Parc du chemin de l'Île en bordure de Seine  
W. Labre/CG92



Vue sur la plaine de Montesson  
C. Legenne/IAU idF



Parc départemental de Montesson : le domaine de la Borde  
J.J. Lange/IAU idF



Parc départemental de Montesson : l'étang de l'Épinoche  
B. Drevon/CG78



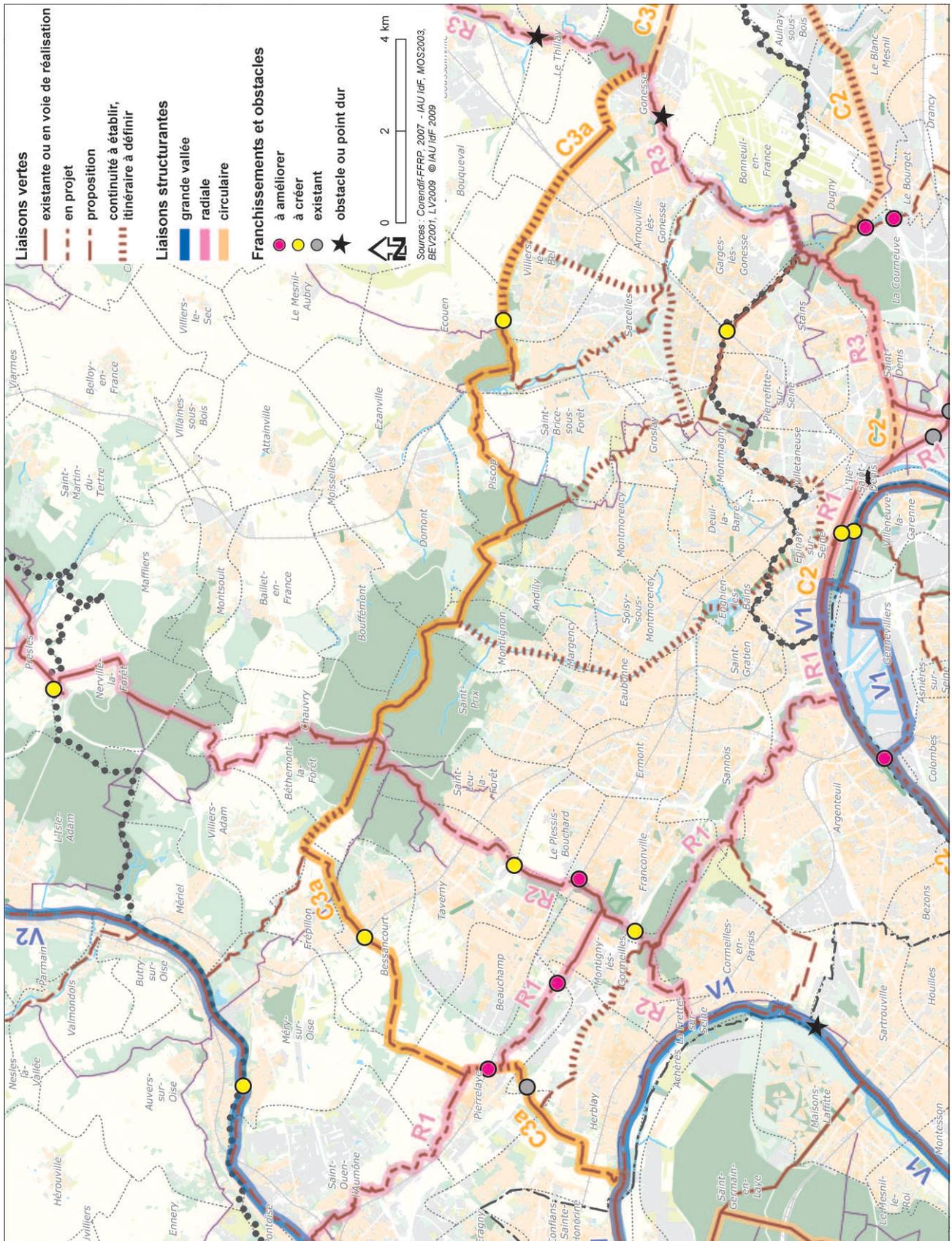
Les parcours buissonniers des Hauts-de-Seine :  
la promenade de l'Arche  
CG92

## Localisation de la section de la liaison circulaire de la Ceinture verte

Départements concernés : 78, 95

### Communes concernées :

Andilly, Béthemont-la-Forêt, Bessancourt, Chauvry, Domont, Ecouen, Frépillon, Gonesse, Herblay, Méry-sur-Oise, Montlignon, Pierrelaye, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Prix, Sarcelles, Taverny, Villiers-le-Bel



## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée   
  Radiale   
  Circulaire

- Renforce la relation entre les grands espaces ouverts de la Ceinture verte pour permettre un accès plus aisé aux habitants de plus en plus nombreux
- Donne une meilleure visibilité aux espaces ouverts depuis les espaces urbains
- Offre des promenades en boucle et relie les liaisons vertes structurantes

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

Section reliant les liaisons vertes structurantes de la vallée de la Seine aval (V1), à celle du Vexin (R1), des trois forêts du Parisien (R2), de la plaine de France (R3).

Des espaces naturels propices à la promenade : forêts de Montmorency et d'Ecouen, plaine d'Herblay-Bessancourt, coteau de Piscop.

Des monuments remarquables : château de la Chasse et musée national de la Renaissance à Ecouen.



Plaine d'Herblay, au fond le bois des Bayonnes  
C. Legenne/IAU îdF



Vue sur la forêt de Montmorency depuis la plaine de Bessancourt  
C. Legenne/IAU îdF



Traversée de Bessancourt le long du couloir de la ligne électrique  
C. Legenne/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 34,60 km

existant            35 %  
 projet avancé    0 %  
 proposition       65 %

### Difficultés :

Nombre de coupures    **3**

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	1	passage à créer sur la RN16
voie ferrée	2	passage à créer à Bessancourt et à améliorer à Pierrelaye
grande emprise bâtie		

### Dénivelé

fort		
moyen	<b>X</b>	Coteau de la Seine très raide.
faible		Ascension de la butte de Montmorency et d'Ecouen
Pas de dénivelé		

### Observations :

Quittant les berges de la Seine, la liaison franchit les coteaux d'Herblay pour traverser la plaine du même nom, en prenant les aménagements cyclables le long de la XIème avenue et au dessus de l'A15.

Sur la commune de Pierrelaye, la promenade proposée doit se poursuivre jusqu'aux équipements sportifs au lieu dit "la butte des Petites Vignes" puis franchir la voie ferrée. Elle rejoint le chemin agricole qui mène à la ferme "les Boërs". Elle traverse les bois puis l'A115 par un passage à usage agricole pour rejoindre Bessancourt. Elle profite du passage de la ligne électrique pour monter sur la butte de Malmont.

L'itinéraire rejoint le vallon du Montubois pour ensuite se poursuivre dans la forêt de Montmorency qu'il traversera d'ouest en est. Il redescend à hauteur de Piscop en direction du château de Luat dans la vallée du Petit Rosne. La liaison franchit le ru pour rejoindre la forêt d'Ecouen.

La liaison proposée se poursuit en longeant le front urbain jusqu'au site de Gonesse.

### Projets :

Les projets de création d'espace vert devraient être des éléments forts de la liaison verte : sur le site du Mont Griffart à Villiers-le-Bel et sur le site de Gonesse, compris dans le PRIF "Plaine de France".

Le SCOT du Syndicat intercommunal de l'Est Val d'Oise (SIEVO), regroupant 24 communes, a été approuvé en juin 2006. Il fait mention de manière claire à des coupures d'urbanisation offrant la possibilité d'une valorisation paysagère intra-urbaine et d'espace naturel ou agricole à préserver sur le tracé de la liaison verte.



Vue sur le vallon de Montubois  
C. Legenne/IAU îdF

## Localisation de la section de la liaison circulaire de la Ceinture verte

**Départements concernés :** 93, 95, 77

**Communes concernées :**

Annet-sur-Marne, Carnetin, Chessy, Claye-Souilly, Dampmart, Gonesse, Mitry-Mory, Thorigny-sur-Marne, Tremblay-en-France, Villepinte, Villevaudé



## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée   
  Radiale   
  Circulaire

- Renforce la relation entre les grands espaces ouverts de la Ceinture verte pour permettre un accès plus aisé aux habitants de plus en plus nombreux
- Donne une meilleure visibilité aux espaces ouverts depuis les espaces urbains
- Offre des promenades en boucle et relie les liaisons vertes structurantes

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

Section reliant les liaisons vertes structurantes de la plaine de France (R3), du canal de l'Ourcq (R4) et de la Marne (V3)

De grands parcs urbains : le parc départemental du Sausset et le parc du château Bleu ; trois forêts régionales : du Moulin des Marais, de Claye-Souilly, de Vallières ; la promenade de l'aqueduc de la Dhuis.

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 34,81 km

existant            48 %  
 projet avancé    10 %  
 proposition       42 %

### Difficultés :

Nombre de coupures     1

#### Nature des coupures

eau	<input checked="" type="checkbox"/> 1	traversée du canal de l'Ourcq
infrastructure routière	-	passage au dessus de l'A1et l'A3 à améliorer
voie ferrée		
grande emprise bâtie		

#### Dénivelé

fort		
moyen		
faible	<input checked="" type="checkbox"/> X	Passage sur la butte de l'Aulnoye
Pas de dénivelé		

### Observations :

Quittant le futur parc de Gonesse, la liaison verte traverse le triangle de Gonesse pour franchir l'A1 et l'A3 par une passerelle existante. Elle longe la ZA de Paris Nord en utilisant une emprise réservée pour un projet de transport en commun.

Elle entre dans le parc départemental du Sausset par le nord, ce qui nécessitera la création d'une nouvelle entrée au niveau de l'échangeur A104/RD40. Elle longe la RD402 pour rejoindre le ru du Sausset à hauteur du parc de l'abreuvoir à Villepinte. Le tracé parcourt la plaine agricole de Tremblay-Mitry en suivant le ru du Sausset pour rejoindre le Vieux Pays de Tremblay puis le bourg de Mitry.

La liaison circulaire reprend le projet de la promenade du ru des Cerceaux qui a pour objectif de relier le bourg de Mitry au Canal de l'Ourcq. Une portion a été aménagée par la commune à hauteur de la Briqueterie et une partie de la forêt du Moulin des Marais a été ouverte au public en septembre 2004. D'une superficie de 110 ha, 47 ha ont déjà été acquis par l'AEV. Une passerelle sera nécessaire pour traverser le canal de l'Ourcq et rejoindre la forêt régionale de Claye. La liaison reprend la promenade de la Dhuis inaugurée en septembre 2008 par l'AEV.

### Projets :

La mise en valeur de cette section de la liaison circulaire de la Ceinture verte se fera principalement dans le cadre de l'aménagement des PRIF par l'AEV. Au nombre de sept, ils forment une trame prometteuse.

Afin de remédier au morcellement de la commune, Mitry-Mory a souhaité élaborer un projet de liaisons vertes entre les quartiers. Ce projet a été formalisé par le Plan Vert Communal en 1996. L'aménagement de la promenade du ru des Cerceaux se réalise dans ce cadre.



Ru du Sausset à son entrée dans le Vieux Pays de Tremblay  
C. Legenne/IAU îdF



Aménagements le long du ru des Cerceaux à Mitry-Mory  
C. Legenne/IAU îdF



Chemin agricole en limite de la forêt du Moulin des Marais  
C. Sagnes/AEV



Le lieu dit "Vieux Gros Bois" dans la forêt de Claye-Souilly  
AEV



Passage de l'aqueduc de la Dhuis  
en limite du front urbain de Dampmart  
L. Nolorgues/IAU îdF

## Localisation de la section de la liaison circulaire de la Ceinture verte

**Départements concernés :** 77

### **Communes concernées :**

Boussy-Saint-Antoine, Boussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Chessy, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Etolles, Favières, Gretz-Armainvilliers, Jossigny, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Montevrain, Ozoir-la-Ferrière, Périgny, Pontcarré, Pontault-Combault, La Queue-en-Brie, Quincy-sous-Sénart, Roissy-en-Brie, Santeny, Soisy-sur-Seine, Villecresnes



## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée   
  Radiale   
  Circulaire

- Renforce la relation entre les grands espaces ouverts de la Ceinture verte pour permettre un accès plus aisé aux habitants de plus en plus nombreux
- Donne une meilleure visibilité aux espaces ouverts depuis les espaces urbains
- Offre des promenades en boucle et relie les liaisons vertes structurantes

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

Section reliant les liaisons vertes structurantes de la Marne (V3), de la Brie (R5) et de la Seine amont (V4)

Section marquée par son ambiance boisée, composée de l'arc boisé du Val-de-Marne, de deux grands massifs (Ferrières et Armainvilliers), et du Bois de Chigny et mise en valeur par des ambiances rurales plus ou moins marquées (vallée de la Gondoire et plaine de Jossigny, vallon du Réveillon et plateau de Brie-Comte-Robert).

Château et belle allée plantée à Ferrières et à Jossigny, château de Fontenelle à Chanteloup, moulin de Jossigny, domaine des Marmousets à la Queue-en-Brie, fondation Dubuffet à Périgny-sur-Yerres.



Le château de Ferrières  
C. Thibault/IAU îdF



Le parc du château de Ferrières,  
C. Thibault/IAU îdF



Domaine départemental des Marmousets  
C. Legenne/IAU îdF



Lisière de la forêt de Ferrières  
C. Legenne/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 50,91 km

existant            55 %  
 projet avancé    21 %  
 proposition       24 %

### Difficultés :

Nombre de coupures     5

Nature des coupures

eau	1	pont de la RD31 au dessus de la Seine à améliorer
infrastructure routière	3	passage RN6 et A104 à créer et passage RN34 à améliorer
voie ferrée	1	passage à créer au dessus du RER A
grande emprise bâtie		

### Dénivelé

fort		
moyen		Traversés de petites vallées assez faciles (ru du Bicheret, Réveillon)
faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Dénivelé plus important pour descendre le coteau de l'Yerres puis de la Seine
Pas de dénivelé		à hauteur de la forêt de Sénart

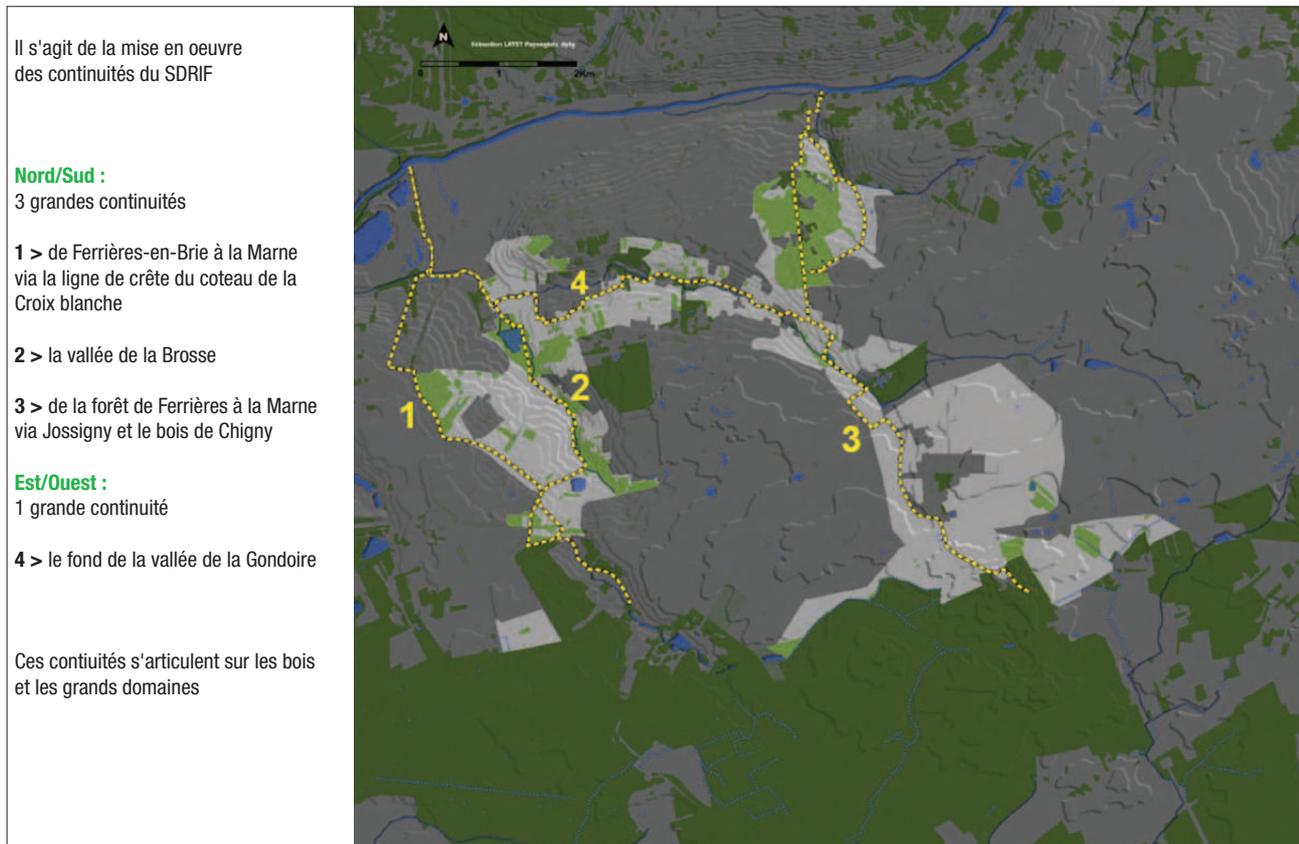


Village de Jossigny au coeur de la plaine agricole  
vue depuis la limite du futur front urbain de Bussy-Saint-Georges  
C. Legenne/IAU îdF

## Schéma global d'aménagement : principes et orientations

### Territoire de Brosse et de Gondoire

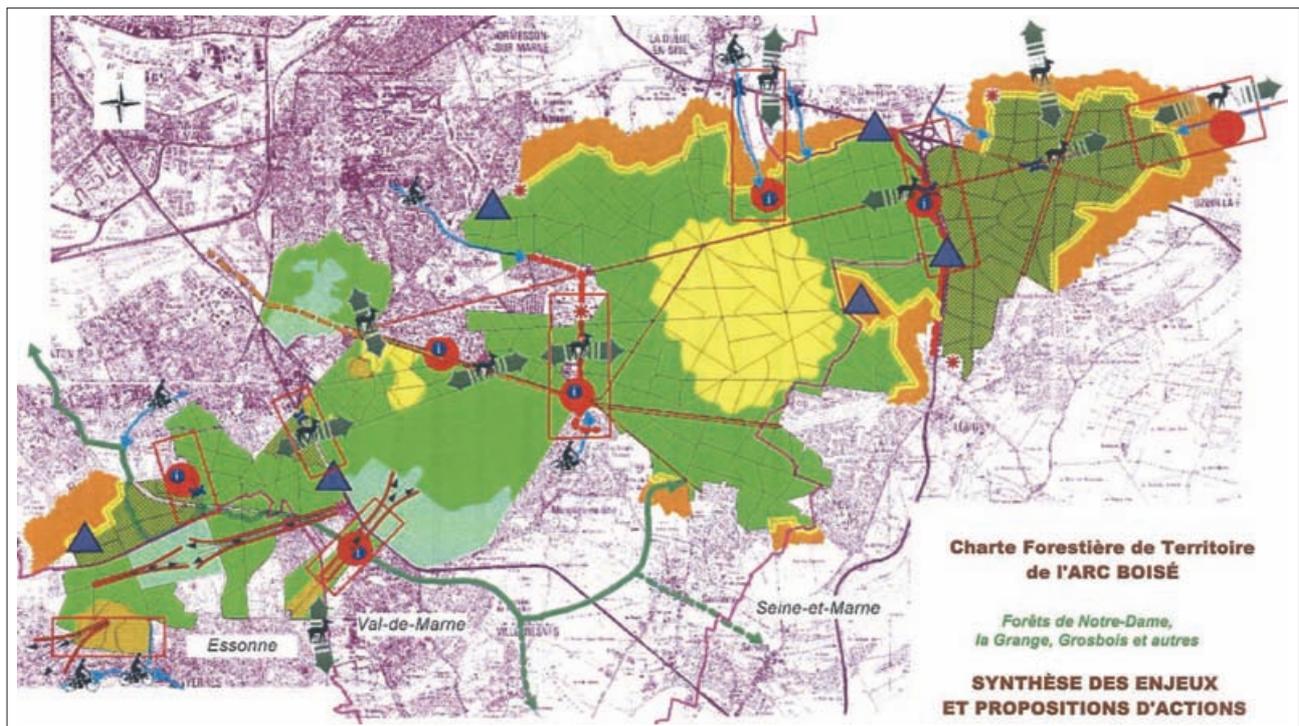
Agence des Espaces Verts - comité de pilotage n°3 - 28 novembre 2008



## Charte forestière de Territoire de l'Arc boisé

### Synthèse des enjeux et propositions d'actions

Conseil général du Val-de-Marne, Office National des Forêts - décembre 2003



SIG - ONF Sylvétude Agence de Créteil (I. Pichard 11/003)

## Perspectives d'avenir

### Observations :

Après avoir traversé la Marne (V3), la liaison verte quitte la berge en suivant le thalweg du ru du Bicheret. L'ouverture pourrait être plus large à condition de racheter le terrain supportant l'ancien poste électrique, donnant plus de visibilité à la traversée de la RN34. Le cheminement contourne le bois de Chigny par le vallon du Bicheret, passant de la ferme des Corbins. Il traverse le bois de Chigny par le sud pour redescendre dans la vallée de la Gondoire à Chanteloup-en-Brie.

Le cheminement s'écarte du ru de la la Gondorie dans l'axe du château de Fontenelle, pour traverser le RER A par un franchissement à créer. Il rejoint le ru de la Gondoire à hauteur de Jossigny, offrant une vue sur les belles fermes du village. La liaison verte poursuit son tracé en bordure de Jossigny pour rejoindre le pont de la RD88 qui passe au dessus de l'A4.

Avant de rentrer dans la forêt de Ferrières, le cheminement passe devant le moulin de Jossigny. Le tracé suit la Route Royale qui relie les massifs formant l'Arc boisé, et la liaison inter-forêt en cours d'aménagement par l'ONF. Il rejoint la coulée verte de l'interconnexion des TGV (R5) à Servon puis la vallée de l'Yerres à Boussy-Saint-Antoine, pour ensuite traverser la forêt de Sénart d'est en ouest. Il croise la liaison verte de la Seine Amont à hauteur du domaine régional de Bois Chardon.

### Projets :

Plusieurs projets phares, menés par des intercommunalités, mettent en valeur cette section de la liaison verte structurante de la Ceinture verte.

Un Schéma global de circulations douces a été adopté par la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire. Ce schéma comporte une épine dorsale et un maillage secondaire qui mettent en valeur les vallées de la Brosse et de la Gondoire ainsi que la plaine de Jossigny. La liaison verte structurante de la Ceinture verte reprend un des barreaux nord-sud qui relie la vallée de la Marne à la forêt de Ferrières par la vallée de la Gondoire et la plaine de Jossigny.

La revalorisation du site de la vallée de la Brosse a été inaugurée en septembre 2004. Les travaux ont débuté en automne 2007 pour les aménagements de la Gondoire.

Le long de l'Yerres, la liaison verte est le fruit du travail du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Région Villeneuve-Saint-Georges (SIARV). Les aménagements offrent une promenade de qualité alliant la rénovation des ouvrages d'art, la restauration du patrimoine architectural, la mise en valeur du paysage et des milieux naturels, à proximité d'espaces fortement urbanisés.

Le Conseil général du Val-de-Marne s'est engagé à protéger et gérer les 3200 ha d'espaces boisés au sud-est du département. Face à l'urbanisation croissante et au morcellement grandissant du massif forestier de l'Arc boisé, le Conseil général et l'ONF ont engagé une démarche de concertation pour élaborer un projet commun sur ce territoire. La signature de la charte forestière de l'Arc boisé le 30 juin 2004 concrétise un partenariat actif entre les collectivités, les institutions et les associations. La charte présente deux types d'enjeux : les enjeux de territoire et les enjeux fonctionnels pour l'accueil du public. Dans le cadre de ce deuxième enjeu, un schéma de circulations a été élaboré pour mieux répondre aux attentes des usagers. Il doit être finalisé en 2008.



La Route Royale traversant la forêt de Ferrières  
C. Legenne/IAU îdF



Vue sur le village de Montévrain et le ru du Bicheret,  
depuis les Corbins  
C. Legenne/IAU îdF



Promenade de la Gondoire en travaux  
CA Marne-et-Gondoire



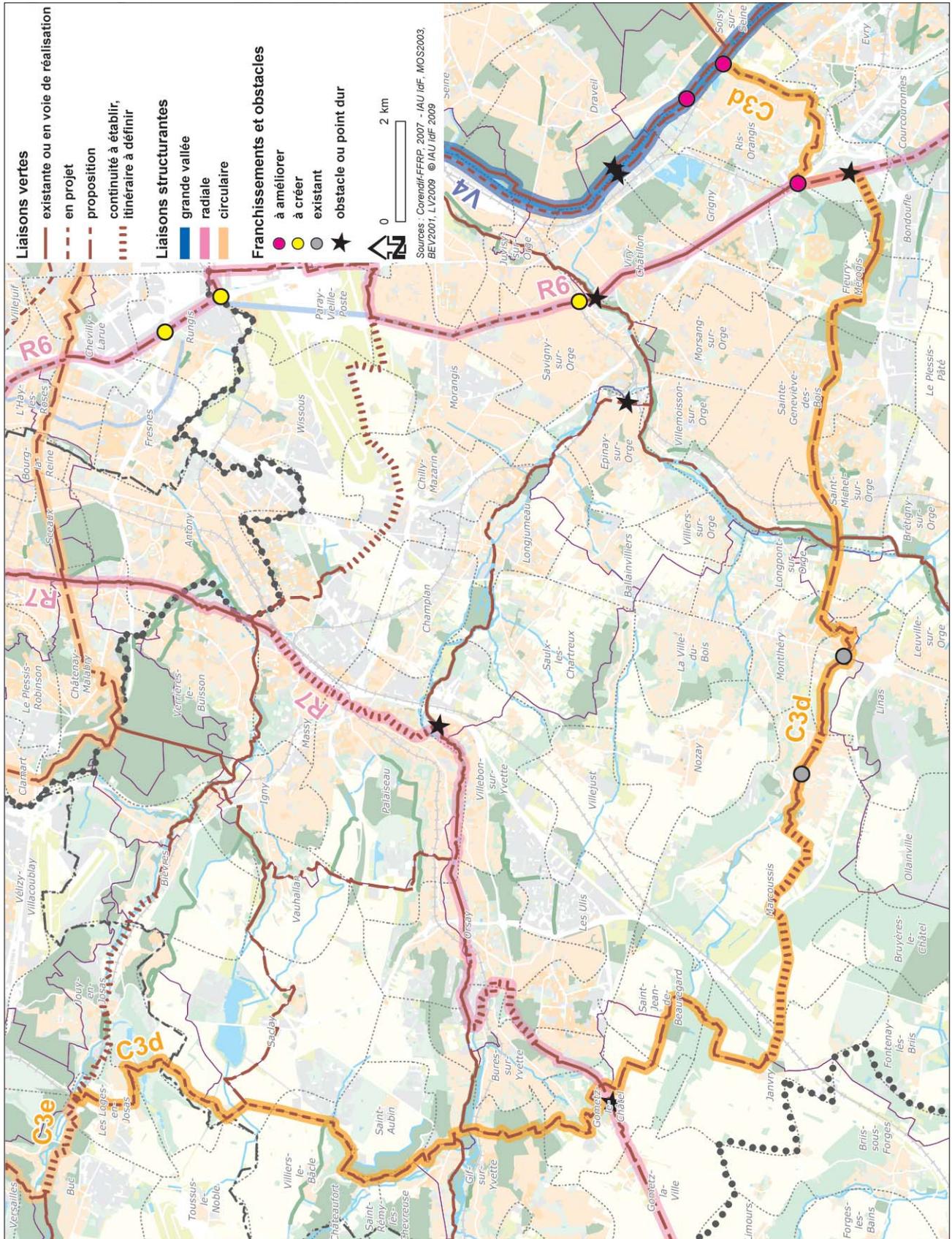
Jonction à préserver entre la liaison verte de la Marne (V3)  
et la liaison verte circulaire de la Ceinture verte (C3c)  
C. Legenne/IAU îdF

## Localisation de la section de la liaison circulaire de la Ceinture verte

Départements concernés : 91, 78

### Communes concernées :

Bondoufle, Fleury-Mérogis, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Janvry, Jouy-en-Josas, Linas, Les Loges-en-Josas, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Monthéry, Ris-Orangis, Saclay, Saint-Aubin, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Michel-sur-Orge, Villiers-le-Bâcle



## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Renforce la relation entre les grands espaces ouverts de la Ceinture verte pour permettre un accès plus aisé aux habitants de plus en plus nombreux
- Donne une meilleure visibilité aux espaces ouverts depuis les espaces urbains
- Offre des promenades en boucle et relie les liaisons vertes structurantes

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

Section reliant les liaisons vertes structurantes de l'aqueduc de la Vanne (R6) et de la coulée verte du sud parisien prolongée (R7).

Des espaces naturels propices à la promenade : forêt de Saint-Eutrope, Bois des Trous à Sainte-Geneviève-des-Bois, parc de Lormoy dans la vallée de l'Orge, forêt départementale de Bellejame et le parc des Célestins à Marcoussis.

Des sites remarquables : depuis l'hippodrome, vue sur les arcades de l'aqueduc de la Vanne, le cimetière Russe à Sainte-Geneviève-des-Bois, la Tour de Monthéry, Janvry et son château, le château de Saint-Jean-de-Beauregard, le bourg de Gif-sur-Yvette, la vallée de la Mérantaise (Site classé), les fermes du plateau de Saclay.

## Description de la section en Ceinture verte

**Longueur de la liaison en Ceinture verte :** 48,41 km

existant            9 %  
 projet avancé    15 %  
 proposition       76 %

### Difficultés :

Nombre de coupures     1

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	1	passage sous A6 à améliorer
voie ferrée		
grande emprise bâtie		

### Dénivelé

fort		Traverser des plateaux du Hurepoix découpés par de nombreuses vallées.
moyen	<input checked="" type="checkbox"/>	Itinéraire marqué par cette succession plateau/vallée : coteau de la Seine, plateau de Brétigny, vallée de l'Orge et de la Sallemouille, plateau de Limours,
faible		vallée de l'Yvette et de la Mérantaise, plateau de Saclay, vallée de la Bièvre.
Pas de dénivelé		

### Observations :

Quittant les berges de la Seine, la liaison verte longe du ru de l'Ecoute-S'il-Pleut, traverse la forêt de Saint-Eutrope et le bois des Trous. Elle suit la RD46 à travers les lotissements de Sainte-Geneviève, franchit l'Orge au niveau du parc de Lormoy.

Elle quitte la départementale pour offrir un beau point de vue depuis la tour de Monthéry. La promenade passe sous la RN20 pour suivre la Sallemouille sur la commune de Marcoussis. La promenade traverse la forêt de Bellejame et profite des aménagements réalisés lors de la réouverture de la rivière.

Elle se prolonge par le village de Janvry et le château de Saint-Jean-de-Beauregard L'accès par le sud évite la circulation importante sur la RN446 et reprend le GR de pays du Hurepoix jusqu'à la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay. Elle traverse le plateau dans sa plus grande largeur, croisant le réseau de rigoles et permet de découvrir les nombreux corps de ferme. L'itinéraire se poursuit par le GR de la Ceinture verte dans la vallée de l'Yvette.

### Projets :

La section entre les berges de la Seine et la forêt de Saint-Eutrope fait l'objet de deux projets complémentaires : un premier projet du conseil général qui vise à aménager une circulation cycle et un deuxième projet porté par l'Agence des espaces verts qui souhaite créer une coulée verte de belle ampleur, en reprenant en partie le site des 60 arpents, propriété de l'AFTRP.



Espace ouvert le long du ru de l'Ecoute-S'il Pleut  
B. Etteinger/IAU îdF



Ferme de Marivaux au centre de la plaine du Déluge  
C. Legenne/IAU îdF



Passage devant les douves du château de Janvry  
J.J. Lange/IAU îdF



Vue sur la vallée de la Mérantaise  
J.J. Lange/IAU îdF



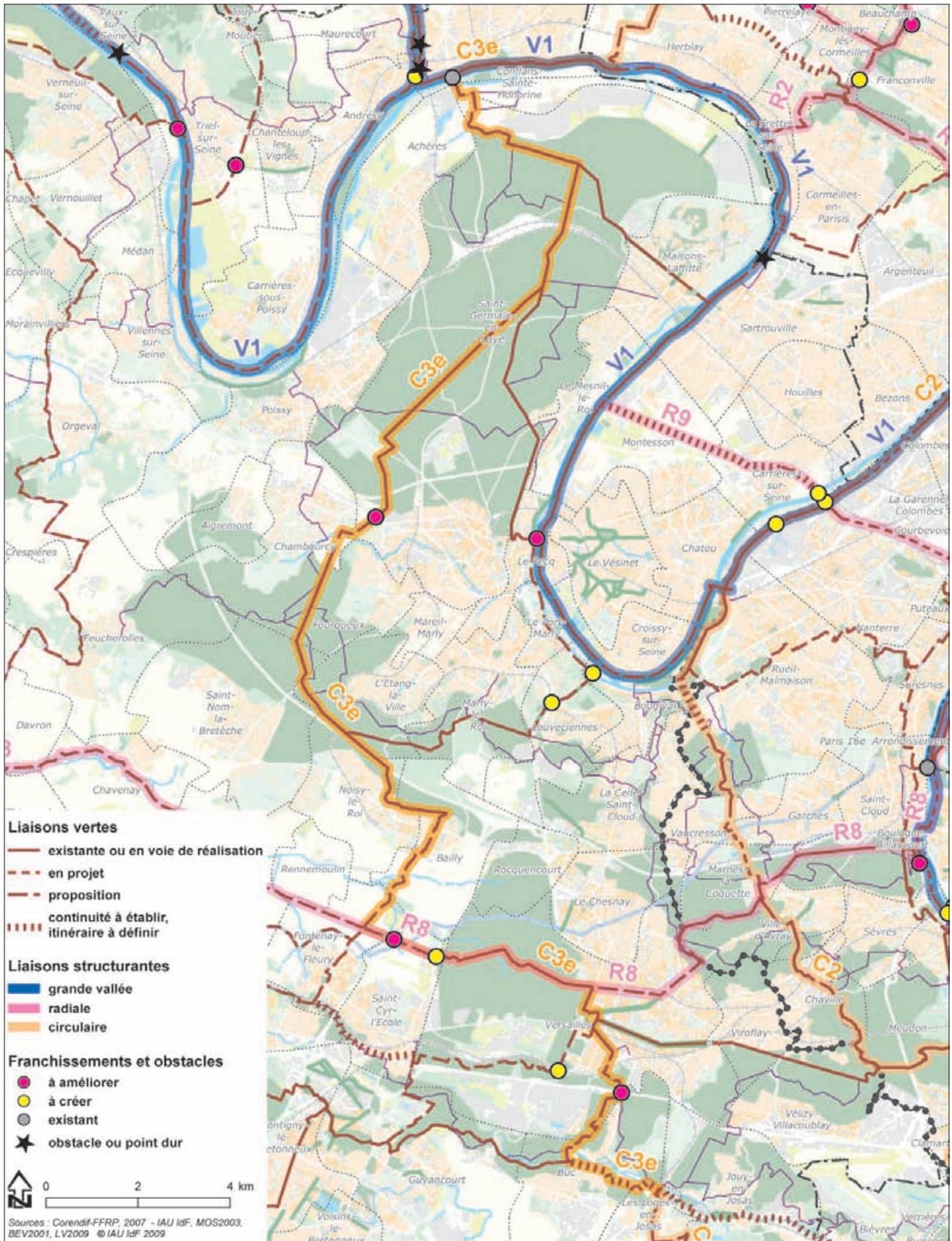
Ferme du Petit Viltain sur le plateau de Saclay  
C. Legenne/IAU îdF

## Localisation de la section de la liaison circulaire de la Ceinture verte

Départements concernés : 78

### Communes concernées :

Achères, Bailly, Buc, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine, L'Etang-la-Ville, Fontenay-le-Fleury, Fourqueux, Herblay, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles



# Liaison circulaire de la Ceinture verte : de la Bièvre à la Seine aval

## Présentation de l'ensemble de la liaison structurante

### Intérêt de la liaison structurante :

Grande vallée     Radiale     Circulaire

- Renforce la relation entre les grands espaces ouverts de la Ceinture verte pour permettre un accès plus aisé aux habitants de plus en plus nombreux
- Donne une meilleure visibilité aux espaces ouverts depuis les espaces urbains
- Offre des promenades en boucle et relie les liaisons vertes structurantes

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

Section reliant les liaisons vertes structurantes des forêts royales et de la plaine de Versailles (R8) à la vallée de la Seine aval (V1).

Des espaces naturels propices à la promenade : forêts de Versailles, de Marly et de Saint-Germain, la plaine de la Jonction.

Des patrimoines remarquables : bourgs de Bailly et de Noisy, portes de Noisy et de Criton, château de Versailles et son axe de perspective



Ru de Gally  
C. Legenne/IAU îdF



Porte Criton à Noisy-le-Roi  
J.J. Lange/IAU îdF

## Description de la section en Ceinture verte

Longueur de la liaison en Ceinture verte : 44,09 km

existant            68 %  
projet avancé    0 %  
proposition       32 %

### Difficultés :

Nombre de coupures    4

Nature des coupures

eau		
infrastructure routière	4	passage à améliorer (RN13, A12, RN286) ; passage à prévoir sur la RD7
voie ferrée		
grande emprise bâtie		

### Dénivelé

fort		
moyen	X	La section traverse une succession de plateaux et de vallées : coteaux de la Bièvre, plateau de Saint-Quentin, plaine de Versailles, plateau de Marly puis plaine alluviale de la Seine.
faible		
Pas de dénivelé		



Vue sur la plaine de la Jonction et la forêt de Saint-Germain  
C. Legenne/IAU îdF

### Observations :

Quittant la Bièvre à hauteur du lieu-dit "le Pré Saint-Jean" à Buc, la liaison verte remonte vers Versailles en suivant le GR11. Elle accède à l'esplanade du château de Versailles par l'avenue de Sceaux. L'itinéraire rejoint celui de la liaison verte des forêts royales (R8) jusqu'à la plaine de Versailles. Elle bifurque vers Bailly par un chemin vicinal fermé à la circulation automobile, en croisant le ru de Gally.

Après avoir traversé le vieux bourg de Bailly et de Noisy en passant par les deux portes, elle traverse la forêt de Marly en empruntant la route royale et la route des Princesses qui mène à la plaine de la Jonction. Elle tient son nom de son lien privilégié entre la forêt de Marly et la forêt de Saint-Germain. Très fréquentée, la section dans la plaine de la Jonction mériterait des aménagements pour rendre plus agréable et pour sécuriser sa traversée.

L'itinéraire traverse ensuite du nord au sud la forêt de Saint-Germain en suivant le GR de la Ceinture verte et en longeant l'étang du Corra. Elle reprend les berges de la Seine en empruntant la passerelle reliant Achères à Conflans-Sainte-Honorine.

### Projets :

Aucun projet connu à ce jour.



Entrée dans la forêt de Saint-Germain  
J.J. Lange/IAU îdF



Passerelle sur la Seine à Conflans-Sainte-Honorine  
J.J. Lange/IAU îdF

## 5. Quelques « pistes » d'aménagement

En fonction de leur situation dans l'agglomération (espaces urbains, périurbain ou rural) et des milieux traversés (quartiers d'habitation, zone d'activités, parcs, forêts,

champs, espaces naturels), les aménagements seront différents et devront respecter et s'adapter au caractère des lieux.

### 5.1. Quelques principes d'aménagement

#### ***Prendre en compte les ambiances paysagères***

Les liaisons vertes permettent de découvrir les ambiances paysagères traversées en offrant des points de vue, des ouvertures. L'aménagement pourra se fondre dans l'ambiance ou plutôt trancher pour permettre un dépaysement.

La coulée verte du sud parisien dans sa première partie offre des plantations très structurées rappelant son ambiance urbaine, la liaison verte de la vallée de l'Yerres met l'accent sur le caractère exceptionnel d'un poumon vert en pleine ville, en faisant ressortir son caractère naturel.

Dans des secteurs à l'environnement dégradé, la liaison verte permet de façonner une nouvelle composition de la ville à l'échelle humaine et d'améliorer la qualité des paysages.

#### ***Eviter les ruptures dans le cheminement***

Le réseau structurant des liaisons vertes vise à mailler les grands espaces de respiration de la région Ile-de-France en s'affranchissant le plus possible de la circulation automobile. Lorsqu'il n'est pas possible de créer une séparation, il est recommandé de poursuivre le parcours soit sur des voies assez larges pour permettre des aménagements qui décalent le cheminement du flux de la circulation, soit de passer dans une zone à la circulation apaisée.

L'extension des grandes infrastructures de transport a abouti à accroître le cloisonnement des espaces urbains et des espaces ouverts. Ce cloisonnement crée des ruptures dans l'itinéraire des liaisons vertes ou nécessite des contournements rendant inaccessibles les espaces à pied. Les indications de franchissements à créer et à améliorer devront être étudiées de plus près pour remédier à ce problème.

Les parcs et les forêts sont traversés par l'itinéraire des liaisons vertes. Pour certains de ces espaces, la création ou le réaménagement

des entrées seront nécessaires pour permettre leur accès.

Ce réseau est destiné aussi bien au piéton qu'au cycliste. Dans certains parcs, l'accès de ces derniers est interdit. Des itinéraires de contournement devront être proposés ou les règlements assouplis pour permettre une traversée aisée. A l'inverse, dans de nombreux cas les pistes cyclables sont aménagés au dépend du piéton. Il faudra veiller à leur laisser une place suffisante pour une promenade agréable même lors de forte fréquentation. Les derniers aménagements ont souvent privilégié une promenade commune aux deux modes doux, en proposant une promenade d'une largeur d'environ 5 m.

#### ***Favoriser la pénétration de la nature en ville***

Ce réseau doit aussi favoriser la pénétration de la nature en ville constituer une trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération.

Ces continuités écologiques s'appuieront principalement sur le corridor fluvial et les vallées. Il est souhaitable de maintenir, voire de reconstituer des berges naturelles là où elles ont été artificialisées. Quand c'est possible le cheminement pourra être reculé pour laisser une plus grande place à ses espaces humides de grandes qualités écologiques.

Pour les coulées vertes et les promenades plantées, les essences locales seront à privilégier pour les plantations, dans les secteurs périurbains et rurales.

Les mails et allées plantées dans l'espace urbain pourront mieux participer à cette logique par une évolution de l'entretien des pieds des arbres.

#### ***Soigner la signalétique***

Elle joue un rôle majeur pour l'unité de l'ensemble. Elle doit conduire à un vocabulaire commun reconnaissable sur tout le parcours : signalétique proprement dite, petit mobilier, certains matériaux au sol, alignements d'arbres. Son positionnement doit être réfléchi pour ne pas engendrer de gêne.

## Prendre en compte les ambiances paysagères



*Bord de rivière aménagé dans une ambiance rurale  
C. Legenne/IAU îdF*



*Coulée verte du sud parisien : ambiance urbaine  
C. Legenne/IAU îdF*



*Franchissement d'une zone humide  
dans une ambiance périurbaine  
M. Pruvost-Bouvattier/IAU îdF*



*Coulée verte du sud parisien : ambiance périurbaine  
C. Legenne/IAU îdF*

## Autres principes d'aménagement



*Aménagements de la piste cyclable sans les piétons  
V. Noutre/IAU îdF*



*Aménagements piéton-cycle  
JJ. Lange/IAU îdF*



*Signalétique gênant la circulation piétonne  
V. Noutre/IAU îdF*



*Signalétique simple, discrète et efficace  
JJ. Lange/IAU îdF*

## 5.2. Typologie des espaces composant une liaison verte

La liaison verte, tout le long de son cheminement, peut prendre des formes très différentes, en fonction des espaces traversés, de la largeur de l'emprise à disposition, du type d'aménagement.

Tout en maintenant la continuité recherchée, la liaison verte doit s'adapter aux réalités du terrain. Elle peut être composée d'une coulée verte, d'un mail planté et dans certains cas se poursuivre sur la voirie existante.

Ainsi, on peut mettre en évidence une typologie des aménagements<sup>1</sup> qui peuvent composer une liaison verte :

- **Les berges et chemins de halage aménagés** sont des espaces linéaires en bordure de cours d'eau et de canaux, supportant des circulations douces et agrémentées de plantations. Elle joue le rôle de corridor biologique permettant de mettre en réseau les milieux liés à l'eau. Leur largeur peut être très variable.

Exemple : Seine, Oise, Marne, Orge, Yerres, canal de l'Ourcq, canal Saint-Denis.

- **La coulée verte** est un large espace linéaire, planté, aménagé, supportant des circulations douces qui relient les quartiers entre eux et donnent accès aux espaces verts. Elle assure la pénétration de la nature dans la ville, jouant ainsi un rôle de corridor biologique en milieu urbain, du fait de sa grande largeur, supérieure à 10 m.

Exemple : coulée verte du sud parisien, allée royale de Sénart, promenade de la Dhuis.

- **La promenade plantée** est un espace linéaire favorable à la promenade, composé d'un cheminement généralement minéralisé et d'un alignement d'arbres principalement et parfois de plantation d'espèces arbustives. Elle a une largeur inférieure à 10 m environ.

Exemple : allée des bois (77)

- **Le mail** est un espace simple ouvert aux jeux, favorable au repos, et de forme linéaire. Il comporte un double alignement d'arbres au minimum, avec des aménagements modestes dessous (surfaces stabilisées ou engazonnées, jeux de boules...).

Exemple : avenue de la Reine à Versailles, mail à Saint-Quentin-en-Yvelines

- **Les chemins ruraux ou sentiers de randonnée** poursuivent le maillage dans les espaces ruraux. Ils constituent un patrimoine hérité du passé qui joue un rôle essentiel dans la structure du paysage et offre des possibilités de parcourir ces espaces. Leur aménagement simple, se compose d'une signalétique claire et en de petits aménagements (bancs, panneaux explicatifs) à des points stratégiques (croisement, point de vue).

Exemple : Le chemin Jean Racine dans le PNR de Chevreuse, les allées de la forêt de Sénart

## 5.3. Quelques réalisations en Ile-de-France

Pour la mise en œuvre de ce réseau régional des liaisons vertes, des exemples sont montrées à titre de référence.

Quatre exemples font l'objet d'une fiche descriptive. Ils présentent un agencement en accord avec leur environnement actuel ou futur, et des aménagements plus ou moins complexes, répondant aux attentes des promeneurs.

- La liaison verte de l'Yerres aval et du Réveillon
- La promenade de l'Orge
- L'allée royale de Sénart
- La promenade de l'aqueduc de la Dhuis

<sup>1</sup> La dénomination des liaisons vertes, attribuées par les collectivités locales, ne tient pas compte de cette typologie



*Quai de Seine aménagé à Saint-Mammès  
C. Legenne/IAU idF*



*Berge aménagée de la Bièvre à Massy  
C. Legenne/IAU idF*



*Coulée verte du sud parisien  
C. Legenne/IAU idF*



*Promenade plantée de Daumesnil  
P. Thiot/IAU idF*



*Mail menant à la Bièvre à Montigny-le-Bretonneux  
JJ. Lange/IAU idF*



*Promenade plantée à Chelles  
C. Legenne/IAU idF*



*Allée forestière  
C. Lebon/IAU idF*

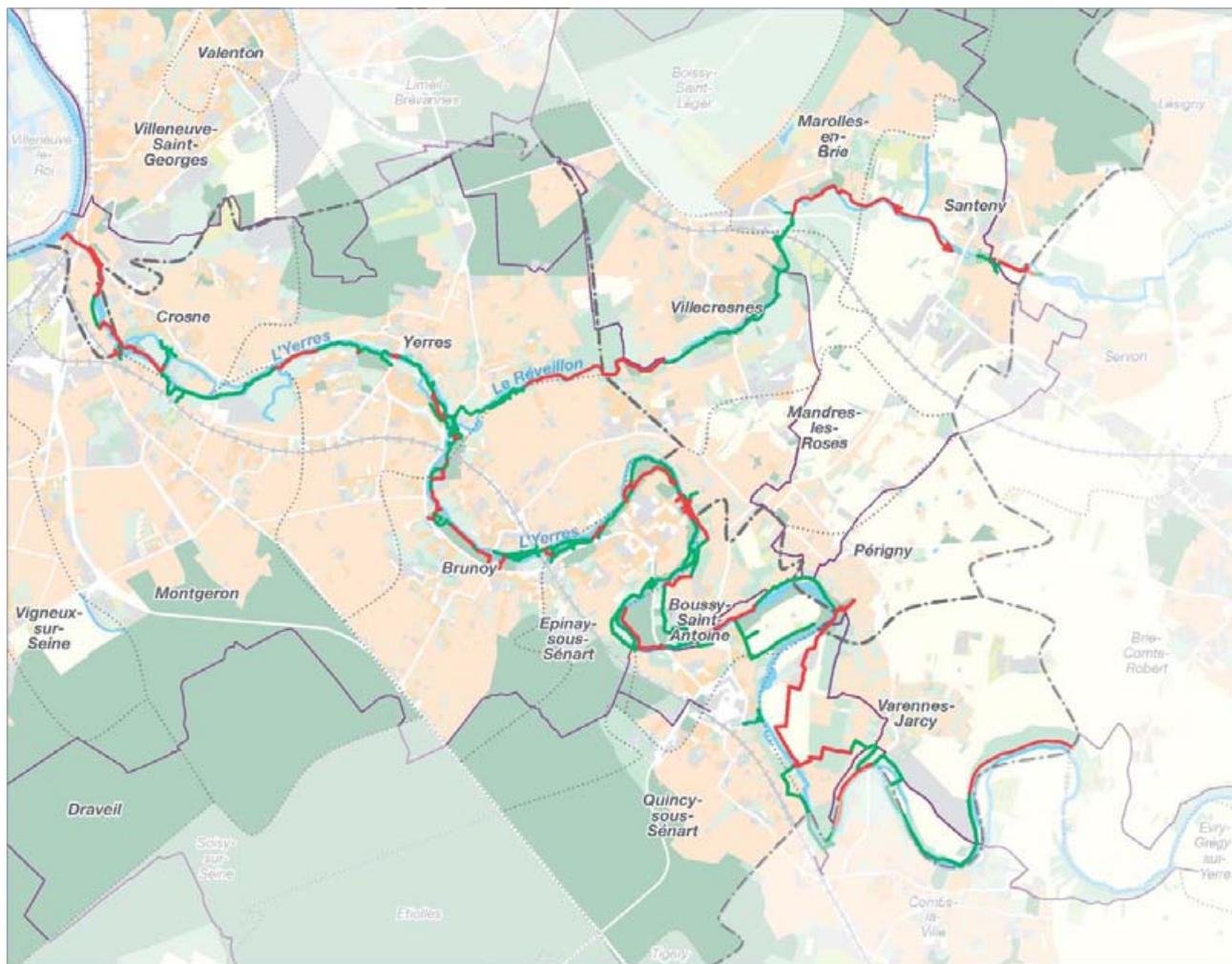


*Chemin dans la vallée de l'Ysieux  
S. Rossi/IAU idF*

## Localisation de la liaison verte de l'Yerres aval et du Réveillon

**Départements concernés :** 94, 91

**Communes concernées :** le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV) regroupe 17 communes, dont 6 partie de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres. 14 communes sont directement intéressées par la promenade. De l'amont vers l'aval : Varennes-Jarcy, Quincy-sous-Sénart, Périgny-sur-Yerres, Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart, Mandres-les-Roses, Brunoy, Yerres, Montgeron, Crosne, Villeneuve-Saint-Georges pour l'Yerres ; Santeny, Marolles-en-Brie, Villecresnes, Yerres et Brunoy pour le Réveillon.



### Cheminement de la liaison verte

- existant
- à créer
- itinéraire de randonnées pédestres

### Axes de communication

- voie routière
- voie ferrée

### Occupation du sol

- hydrographie / plan d'eau
- bois privé
- bois public
- agricole
- autre rural
- urbain ouvert
- habitat individuel
- habitat collectif
- espace urbanisé

### Limites

- commune
- département



0 2 km

Sources : SIARV, janvier 2009 - Corenif-FFRP, 2007 - IAU îdF, MOS2003, BEV2001, LV2009 © IAU îdF 2009

# La liaison verte de l'Yerres aval et du Réveillon

## Présentation de l'ensemble de la liaison

### Intérêt de la liaison :

- grande liaison le long de l'Yerres et du Réveillon, reliant trois liaisons structurantes : la liaison circulaire de la ceinture verte (C3c), la liaison radiale de la Brie (R5) et les berges de la Seine amont (V4)
- met en valeur le paysage particulier de cette vallée aux multiples méandres très marqués (classement de la vallée au titre des sites en décembre 2006)
- aménagée en promenade sur une grande partie de sa section en ceinture verte
- traverse une succession de prairies, parcs ouverts au public, rares dans un milieu très urbanisé.

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

#### Patrimoine culturel et bâti :

- nombreux ouvrages liés à l'eau : les moulins évoquent le passé industriel de la rivière (Villeneuve-Saint-Georges, Montgeron, Crosne, Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Varennes-Jarcy), des lavoirs, ponts et passerelles.
- des domaines prestigieux : la propriété Panchout et la propriété Caillebotte à Yerres, l'église Saint-Médard à Brunoy et la fondation Dubuffet à Périgny-sur-Yerres.

*Patrimoine naturel* : les zones boisées, qui longent les rives de l'Yerres concentrent une flore riche de plus de 230 espèces et une faune diversifiée : oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes, mollusques, libellules. La présence de certains poissons tel que le brochet est aussi un indicateur de la qualité de l'eau, 26 espèces ont été recensées.

### La liaison verte, une réalisation du SIARV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV) a pour mission principale de préserver la qualité de l'environnement dans cette partie urbanisée de la vallée de l'Yerres peuplée de plus de 225000 habitants. Le syndicat mène un travail de fond afin de rendre la rivière et ses affluents accessibles aux riverains et aux promeneurs, il s'est attaché à assurer l'entretien de la rivière sur son cours aval, depuis Varennes-Jarcy jusqu'à sa confluence avec la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, cette démarche passe par la construction d'ouvrages de régulation, d'assainissement, l'entretien et l'aménagement de l'Yerres et du Réveillon, la lutte contre la pollution, la défense contre les inondations, ainsi que la protection du milieu naturel et la restauration des sites.

A terme, 38 km de promenade seront aménagés sur les berges de l'Yerres et du Réveillon, avec pour objectif :

1. L'aménagement de cheminements piétons et cyclables
2. La prise en compte des liaisons transversales vers les centres villes, les liaisons avec les forêts de Sénart et de la Grange, ainsi que la cohérence avec les chemins de randonnée, les liaisons avec les projets départementaux (pistes cyclables), la coulée verte du TGV et les projets départementaux d'aménagements des berges de Seine.
3. La création ou la réhabilitation des ouvrages de franchissement (passerelles)
4. Le confortement des berges par des techniques douces faisant appel au génie végétal
5. La remise en état des zones humides et l'amélioration de la végétation aquatique et de la ripisylve
6. L'aménagement des aires pour pêcheurs et la prise en compte des pratiques piscicoles dans le tracé des chemins
7. Les clôtures ou haies isolant le cheminement des propriétés privées
8. La réhabilitation ou la mise en valeur des éléments du patrimoine (menhirs, ponts, passerelles, lavoirs, moulins, garages à bateaux, folies, berges maçonnées, vieux vannages...)



Vallée de l'Yerres à hauteur d'Epinay-sous-Sénart  
JC. Pattacini/Urba Images/IAU îdF



L'île de Brunoy mise en valeur par sa gloriette  
JC. Pattacini/Urba Images/IAU îdF



L'île Panchout à Yerres protégée  
au titre des espaces naturels sensibles  
C. Legenne/IAU îdF



A la confluence de l'Yerres et du Réveillon,  
le parc des Deux-Rivières  
C. Legenne/IAU îdF



Parc paysager de la propriété Caillebotte,  
aménagement réalisé selon un tableau du peintre  
JJ. Lange/IAU îdF

## La promenade de l'Yerres et du Réveillon

Communes de Montgeron et de Yerres :  
aménagement d'un cheminement entre le pont de Soweto et le barrage de Chalandray



Plan du projet / Comptoir des projets



Vue projetée depuis le barrage de Chalandray / Comptoir des projets



Cheminement entre les berges de l'Yerres et la plaine de Chalandray, avant travaux en septembre 2007  
C. Legenne/IAU îdF



avant travaux en novembre 2007 / SIARV



après travaux en mars 2008 / SIARV



après travaux en mai 2008 / SIARV

## Historique et perspectives d'avenir

### Calendrier

- 1978 1er contrat régional faisant apparaître la création d'une promenade, l'importance des dégâts occasionnés par les crues de 1978 orientera les travaux vers des aménagements hydrauliques jusqu'en 1995.
- 1997 Approbation du Schéma d'aménagement des berges de l'Yerres et du Réveillon.
- 2002 Actualisation du Schéma de 1997, notamment suite à l'arrivée de deux nouvelles communes (Marolles-en-Brie et Santeny) dans le Syndicat, concertation avec les 14 communes concernées en vue de la validation du tracé.
- 2003 Adoption du Schéma remanié et lancement des demandes de subventions.
- 2005 Début des travaux d'ampleur, quelques tronçons et passerelles ayant été aménagés précédemment.

### Points d'avancement

Le projet global de la liaison verte propose à terme :

- près de 30 km de cheminements le long des berges de l'Yerres
- et de 9 km de cheminements le long des berges du Réveillon

En 2008, la promenade est aménagée :

- pour l'Yerres, sur 17 km existants et 13 km à créer
- et pour le Réveillon, sur 3,6 km existants et 5 km à créer

Pour offrir un cheminement continu, la création de nombreuses passerelles est et sera indispensable :

- sur l'Yerres : 44 passerelles existantes et 11 à créer
- sur le Réveillon : 4 passerelles existantes et 5 à créer

Pour permettre des usages diversifiés, la création d'ouvrages est nécessaire, par exemple les pontons Handipêche :

- 10 sur l'Yerres
- 2 sur le Réveillon

Le mobilier urbain est mis en place directement par les communes.

### Projets

L'objectif du Syndicat est de réaliser un tracé continu entre la mairie de Crosne et le moulin du Breuil sur l'Yerres d'ici 2010, et de lier la liaison verte des berges de Seine à Villeneuve-Saint-Georges à partir de 2015.

### Points de vigilance

La liaison verte relie de nombreux parcs le long de la rivière. Le règlement spécifique de certains parcs peut poser des problèmes de continuité. Par exemple, dans le parc Caillebotte, propriété de la commune de Yerres, l'usage du vélo est interdit. Une harmonisation des règlements serait nécessaire pour éviter la rupture de certains modes de déplacement.

A terme, la promenade le long de l'Yerres s'arrêtera à la limite communale de Varennes-Jarcy. Le réseau structurant des liaisons vertes de la région Ile-de-France propose de prolonger l'aménagement jusqu'à Brie-Comte-Robert en remontant le ru du Cornillot. Cette proposition pourrait être reprise par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de l'Yerres (SIAYV) qui gère la partie amont de la vallée, rural et agricole.

La promenade du Réveillon se prolongera dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV (R5) par l'Agence des Espaces Verts, également maillon de la liaison circulaire de la ceinture verte (C3c). Elle permettra d'accéder de manière aisée à la forêt domaniale de Notre-Dame.

### Quelques aménagements de la liaison



*Cheminement entre jardin privé et un alignement de saules  
J.J. Lange/IAU îdF*



*Cheminement entre berges et prairies et accès pêcheur  
C. Legenne/IAU îdF*



*Passerelle menant au parc Anatole France à Crosne  
C. Legenne/IAU îdF*



*Escalier dans le parc de la mairie de Boussy-Saint-Antoine  
SIARV*

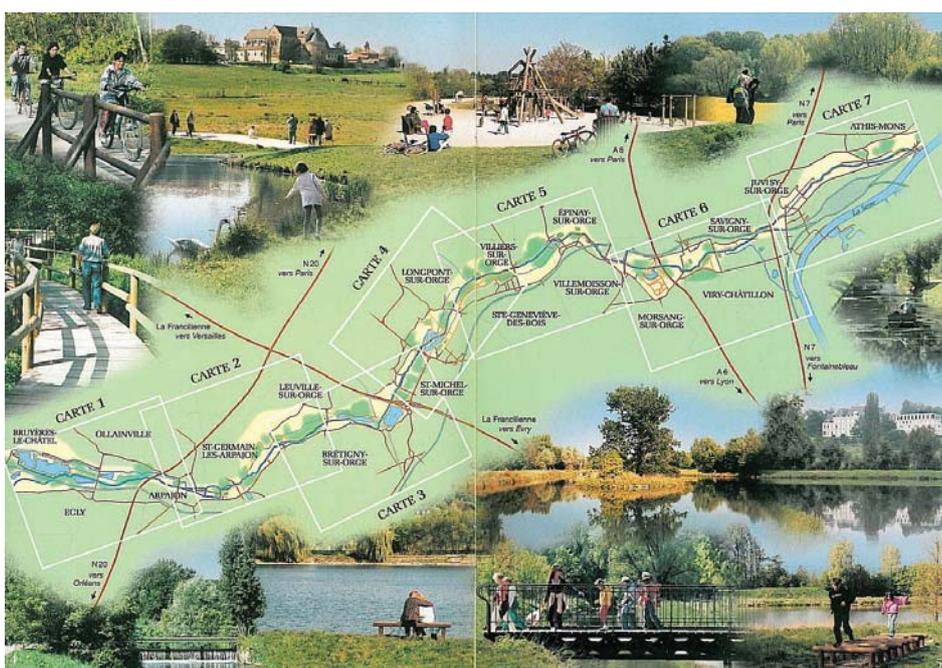
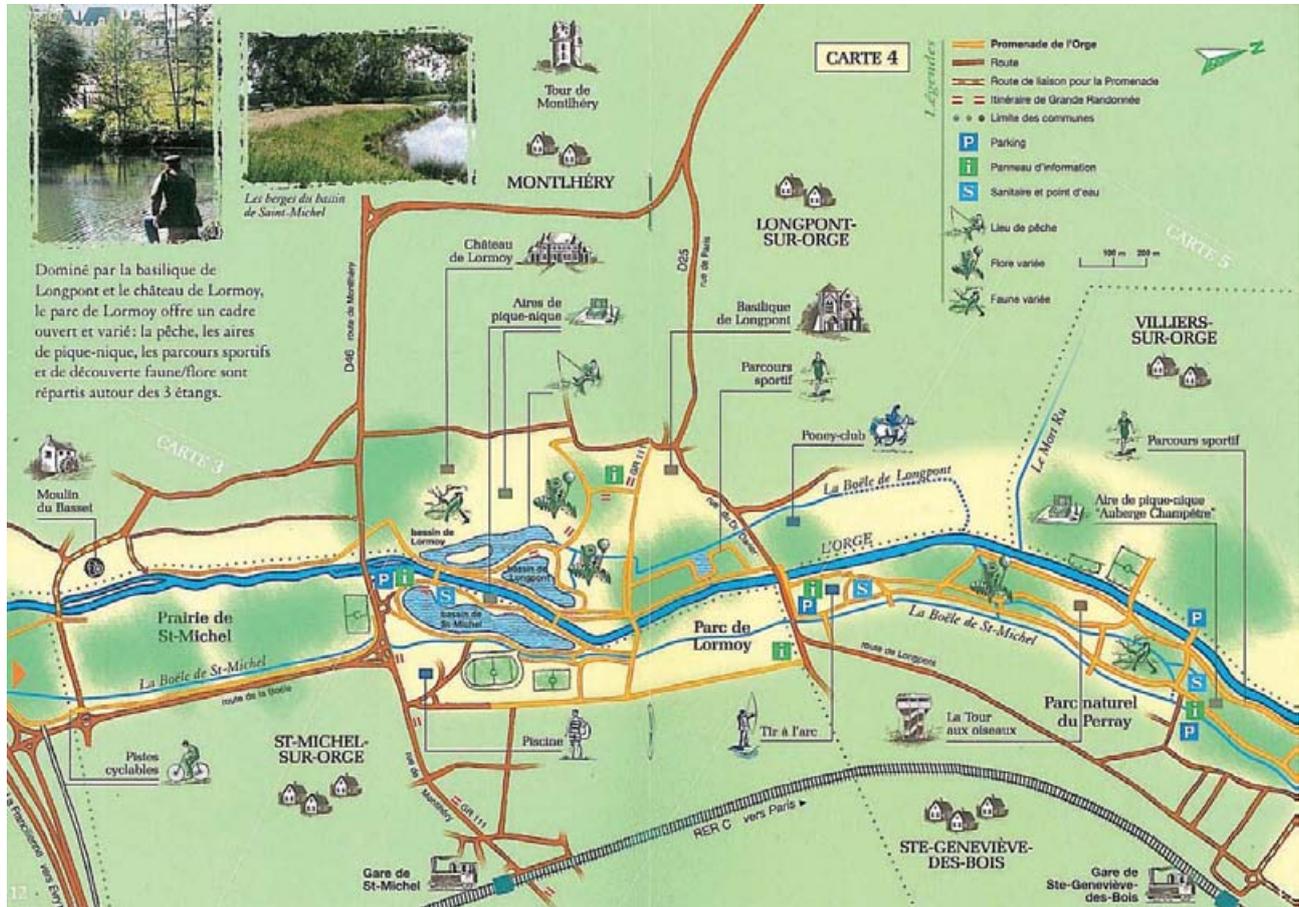


*Promenade au lieu dit la "Queue de Poêle" à Santeny  
SIARV*

## Localisation de la promenade de l'Orge

Départements concernés : 91

**Communes concernées :** le Syndicat de l'Orge aval (SIVOA) regroupe 32 communes, seules 18 communes bordent la promenade. De l'amont vers l'aval : Bruyères-le-Châtel, Egly, Ollainville, Arpajon, Saint-Germain-les-Arpajon, Leuville-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villiers-sur-Orge, Villemeisson-sur-Orge, Epinay-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons.



Carte extraite du fascicule de présentation de la promenade de l'Orge - Edition 2005 SIVOA

# La promenade de l'Orge

## Présentation de l'ensemble de la liaison

### Intérêt de la liaison :

- grande liaison le long de l'Orge, reliant trois liaisons structurantes : la liaison circulaire de la ceinture verte (C3d), la liaison radiale de l'aqueduc de la Vanne (R6), et les berges de la Seine aval (V1)
- aménagée en promenade sur presque toute la section située en ceinture verte
- traverse de nombreux espaces naturels et boisés ainsi qu'une succession de parcs ouverts au public

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

*Patrimoine bâti* : le château de Lormoy, la basilique de Longpont, la tour de Montlhéry, le pont des Belles Fontaines.

*Patrimoine naturel et parcs publics* : ces deux types d'espace sont étroitement liés, la politique du SIVOA ayant intégrée une gestion différenciée très tôt en fonction de la richesse des milieux et de leur ouverture au public.

7 bassins de rétention des eaux (Morsang, Breuil, Saint-Michel/Longpont, Carouge, Petit Paris, Trevoix) sont situés dans la vallée de l'Orge ainsi des parcs plus anciens (Avaucout, Lormoy, Duparchy, château de Morsang, mairie de Saint-Germain-les-Arpajon). Les nombreux plans d'eau, zones humides et prairies qui composent le parc de Lormoy, le parc naturel du Perray ainsi que le bassin du Trévoix, permettent aux promeneurs de profiter à la fois de la nature et d'aménagements comme la tour aux oiseaux, le parcours découverte faune/flore.

## Une réalisation du SIVOA, 40 km de pistes aménagées en 30 ans

Depuis 30 ans, les communes et le Syndicat Mixte de l'Orge Aval (SIVOA) poursuivent la mise en oeuvre d'un programme d'action qui tire parti des impératifs hydrauliques pour créer des espaces de respiration destinés aux habitants des communes riveraines :

- les bassins de retenue ont été conçus comme des plans d'eau pour la détente ;
- les emprises nécessaires à l'entretien des collecteurs intercommunaux d'eaux usées ont permis la création d'une promenade sur berge ;
- les terrains inondables acquis au titre du maintien des champs d'expansion des crues ont donné lieu à la création de parcs rustiques, de plaines de jeu, de jardins familiaux et de prairies pâturées.

La promenade de l'Orge est née de cette démarche globale.

Entre Arpajon et Athis-Mons, 40 km de pistes et 263 ha d'espaces de détente et d'espaces naturels sont aménagés le long de l'Orge et de ses plans d'eau.

La promenade de l'Orge constitue une véritable coulée verte dans le milieu urbanisé du nord de l'Essonne.

Le parcours est varié et ponctué de nombreux aménagements bien intégrés qui privilégient l'observation de la nature, la promenade, la pêche, la détente :

66 passerelles, 276 bancs, 70 barrières, 9 aires de jeux, 60 panneaux de signalétique, 58 tables de pique-nique, 3 pontons pour personnes à mobilité réduite, 11 postes de pêche.

La reconquête des berges fait également partie des actions remarquables du syndicat. En effet grâce aux acquisitions foncières, la vallée a pu être préservée de l'urbanisation. En « renaturant » les berges et en redessinant le parcours du cours d'eau, les conditions favorables sont créées pour le développement de la faune et de la flore. Ainsi, 63 espèces d'oiseaux nichent à proximité de l'Orge et 279 espèces d'arbres et plantes ont été identifiées dans la vallée.



Promenade à hauteur du parc du château de Morsang  
J.J. Lange/IAU îdF



Panneau présentant le bassin du Breuil  
J.J. Lange/IAU îdF



Pontonn traversant les zones humides du parc du Perray  
M. Pruvost-Bouvattier/IAU îdF



Vue sur la Basilique de Lormoy  
M. Pruvost-Bouvattier/IAU îdF



Vue sur la château de Lormoy  
M. Pruvost-Bouvattier/IAU îdF

## La promenade de l'Orge



*L'Orge à hauteur de Longpont-sur-Orge et Brétigny-sur-Orge  
SIVOA*

## Historique et perspectives d'avenir

### Calendrier

- 1977 Début du projet pour une promenade le long de l'Orge
- 1997 La promenade est aménagée sur environ 25 km.
- 2006 La vallée est reconnue "Aire départementale de Nature" par le Conseil générale de l'Essonne. Ce label représente une reconnaissance pour la mise en valeur de la vallée.
- 2007 Projeté il y a 30 ans, la promenade est aménagée sur environ 40 km.
- 2007-10 Démarrage d'un programme d'amélioration triennale

### Projets

Pour **maintenir la vocation de détente et de loisirs** de la promenade de l'Orge et réaliser les aménagements nécessaires pour un usage d'itinéraire doux, un programme de travaux triennal a été engagé avec les services du département et de la Région Ile-de-France.

Le Syndicat a en charge la création et l'élargissement de passerelles, l'aménagement de tronçons manquant à la continuité et la signalisation d'accompagnement. Le Conseil général prend à sa charge la réalisation des travaux de mises en sécurité des traversées de voiries.

**Le Coteau des Vignes** était un des derniers éléments du paysage de la vallée à préserver et à relier à la promenade de l'Orge. Après plusieurs projets d'urbanisation avortés, cet espace de 25 ha est devenu pour sa partie coteau, propriété de La Communauté de communes des Portes de l'Essonne, et pour les berges de l'Orge et les prairies attenantes en rive droite, propriétés du SIVOA.

Suite au diagnostic écologique et aux propositions d'un plan de gestion, une collaboration entre quatre partenaires : la Communauté de communes des Portes de l'Essonne, le Conservatoire des espaces naturels sensibles, le CAUE et le Syndicat, s'est mise en place pour élaborer les projets de préservation et d'aménagement du Coteau des Vignes et développer des propositions de traitements des accès, des lisières et des accroches urbaines.

Les premières intentions d'aménagement sont de préserver un grand espace boisé autour duquel seront créés des pâturages, des jardins familiaux, des vignes et de restaurer les milieux humides.

Une passerelle de plus de 20 m de long permet à la promenade de **traverser le centre-ville d'Arpajon** et de rejoindre la promenade amont en cours d'aménagement par le Syndicat intercommunal de la vallée supérieure de l'Orge (SIVSO).

### Points de vigilance

Il subsiste cependant quelques coupures qui obligent d'emprunter la voirie pour la continuité de la promenade.

**Le centre hospitalier spécialisé de Perray-Vaucluse** à Epinay-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois forme la plus importante interruption du linéaire de la promenade de l'Orge. Les installations de l'hôpital se situent de part et d'autre du fond de la vallée, laissant libre une grande prairie alluviale. Son parc est traversé par l'Orge et par la Boële Saint-Michel mais la promenade de l'Orge n'y pénètre pas. Seule une piste réservée à l'entretien des collecteurs intercommunaux d'assainissement qui longe la Boële est accessible aux agents du SIVOA. Le conseil d'administration du centre hospitalier a décidé la délocalisation d'un certain nombre de ses unités psychiatriques vers un nouveau site. Le déménagement a commencé début 2004. L'avenir de ce site remarquable reste incertain. Le maintien ou non des activités médicales et sociales n'a pas été décidé. La configuration du site fait penser que le fond de vallée (berges des cours d'eau et zone inondable) devrait être mis à la disposition du Syndicat Mixte de l'Orge Aval pour lui permettre de réaliser la continuité de la promenade de l'Orge.



La reprise de la signalisation d'accompagnement  
J.J. Lange/IAU îdF



Élargissement des passerelles  
M. Pruvost-Bouvattier/IAU îdF



Élargissement du cheminement  
M. Pruvost-Bouvattier/IAU îdF



L'Orge à hauteur du coteau des vignes  
SIVOA



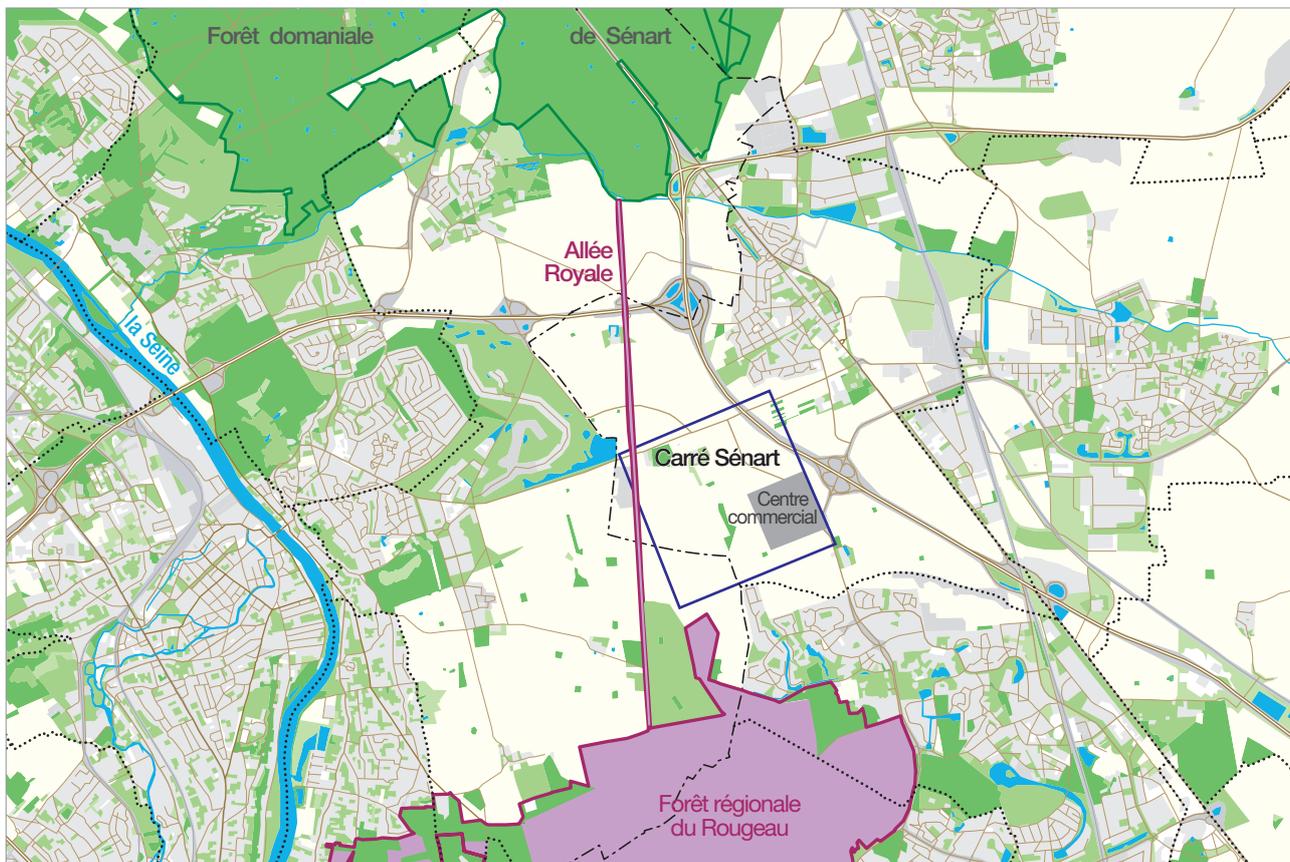
Coupure à hauteur de la prairie inondable  
de Perray-Vaucluse  
J.J. Lange/IAU îdF

## Localisation de l'allée Royale

**Départements concernés :** 77, 91

### Communes concernées :

Elle traverse les communes de Lieusaint en Seine et Marne et deux communes en Essonne : Tigery et Saint-Pierre-du-Perray regroupés dans le Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart.



#### Périmètre régional d'intervention foncière

- Création en septembre 1998
- Espace acquis

#### Axes de communication

- Autoroute et voie rapide
- National
- Départemental
- Local
- Réseau ferré

#### Occupation du sol

- Plan d'eau
- Bois
- Agricole
- Espace naturel
- Urbain ouvert
- Espace urbain

#### Limites

- Commune
- Département



© IAURIF / DEUR - 2005  
Source : IAURIF Mos99 - AEV 2004



Inscription du projet d'aménagement dans le temps  
Agence Laverne

# L'allée royale de Sénart

## Présentation de l'ensemble de la liaison

### Intérêt de la liaison :

- axe historique reliant les forêts de Sénart et de Rougeau
- devient un espace structurant de ville nouvelle de Sénart
- relie la Seine au niveau de Mandy (V4) et la promenade de l'Yerres à Montgeron (C3c)

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

#### Patrimoine culturel :

Il est représenté par une restitution contemporaine de l'allée pavée et plantée, réalisée au XVIII<sup>ème</sup> siècle par l'intendant Bouvet pour rejoindre un pavillon royal destiné à accueillir un passionné de chasse : Louis XV. A proximité du pavillon de chasse se trouve le château de Nandy et son parc classés monument historique.

#### Patrimoine naturel :

La forêt régionale de Rougeau : au Moyen-Âge, propriété de la Commanderie des Templiers de Savigny, la forêt est aménagée au XVII<sup>ème</sup> siècle pour les chasses royales de Louis XV et Louis XVI. A la Révolution, elle devient bien national. D'une surface 840 hectares, elle est vendue à la famille Clary, en 1819.

La forêt domaniale de Sénart : ancienne forêt des druides, dès 1314 elle fait partie du domaine royal jusqu'à la Révolution. D'une surface de 3047 ha, la forêt reçoit environ 2 millions de visiteurs par an, c'est la deuxième forêt de Seine-et-Marne en terme de fréquentation.

## L'allée royale : une promenade de 5,7 km de long et 50 mètres de large

Cette allée a été réalisée par l'Agence des Espaces Verts à la demande du SAN Sénart. L'objectif d'aménagement est double :

- créer une liaison douce piétons, cycles et cavaliers reliant la forêt domaniale de Sénart au nord et la forêt de Rougeau au sud. Il s'agit d'offrir aux habitants du futur carré Sénart la possibilité de l'emprunter aussi bien pour des déplacements quotidiens que pour des activités de détente et de loisirs.
- faire de cet axe ample et rectiligne, un véritable monument végétal fort, créant un cadre structurant, une action paysagère qui maîtrise l'urbanisation et organise la transition entre la limite des constructions, les forêts et les vastes horizons du plateau.

L'aménagement est conçu à deux niveaux :

- plantation d'un mail constitué d'une colonnade majestueuse composée de 502 Séquoias, uniforme et régulière sur les deux rives de l'allée et trait d'union entre les deux forêts.
- création entre les deux rangs de séquoias, sur un territoire de près de 30 ha, de deux chemins différenciés, l'un pour les cavaliers, l'autre pour les piétons et les cyclistes. Les cavaliers empruntent les allées extérieures, près des séquoias, tandis que les autres promeneurs parcourent un espace composé de prairies fleuries et de vergers, mémoire des pépinières royales.

### Calendrier

- 1998 Création du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) pour l'acquisition des terrains d'emprise
- 2000 Suite à un concours restreint l'agence Laverne assistée du bureau d'études O.G.I. est désigné comme maître d'œuvre.
- 2001 Suite à un appel d'offre ouvert, l'entreprise Agrigex est choisi pour les travaux
- 2005 Inauguration de l'Allée Royale

### Points de vigilance

Il subsiste toutefois un obstacle à la qualité de cette liaison ; il s'agit de l'absence de continuité entre le réseau de chemins de la forêt de Sénart et l'Allée Royale sur la commune de Tigery.



Coupe-type du projet d'aménagement  
Agence Laverne



L'Allée royale avant les travaux en 2002  
D. Quesney/AEV



L'Allée royale pendant les travaux en 2004  
D. Quesney/AEV



L'Allée royale après les travaux en 2004  
D. Quesney/AEV

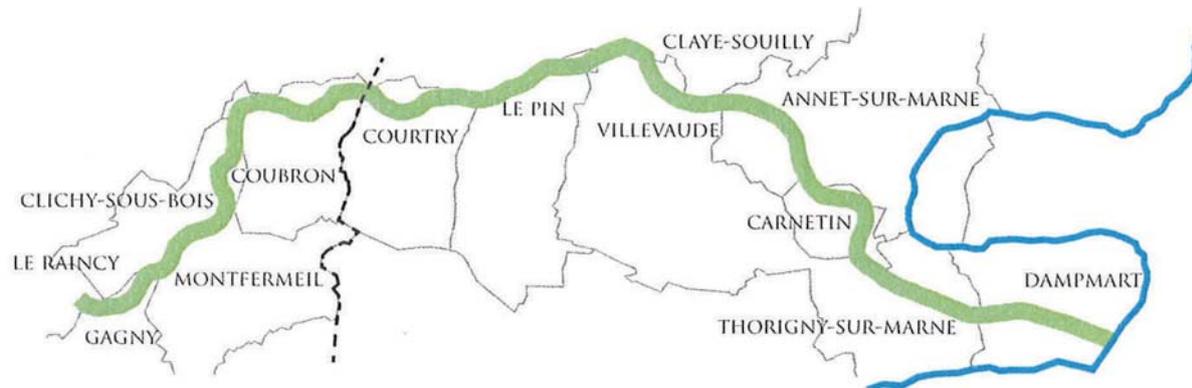


Espace de détente dans les vergers en 2005  
D. Quesney/AEV

## Localisation de la promenade de l'aqueduc de la Dhuis

Départements concernés : 93, 77

**Communes concernées :** L'itinéraire aménagé a été conçu pour offrir une très grande accessibilité depuis les treize communes de situation (Dampmart, Thorigny, Carnetin, Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Villevaude, Le Pin, Courtry, Coubron, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Gagny et Le Raincy) grâce à un vaste réseau de chemins vicinaux et ruraux.



Le Raincy

© Signes



La forêt de Bondy

© Signes



Le coteau de Coubron

© Signes



Dampmart

© Signes

# La promenade de l'aqueduc de la Dhuis

## Présentation de l'ensemble de la liaison

### Intérêt de la liaison :

- grande liaison transversale qui relie le canal de l'Ourcq (R4) au niveau Les Pavillons-sous-Bois, à la Marne (V3) au niveau de Dampmart
- une grande partie de la promenade est commune avec la liaison circulaire de la ceinture verte (C3b)
- promenade commune avec le sentier de Grande Randonnée GR14A entre Clichy-sous-Bois et Carnetin
- aménagement de l'emprise de l'aqueduc entre le Raincy et la Marne en promenade
- un chemin aménagé relie l'aqueduc et la base de loisirs régionale de Jablines



La forêt de Bondy  
M. Colson/AEV

### Sites remarquables et pôles d'intérêt :

L'aqueduc lui-même, construit sous Napoléon III, ouvrage titanesque de plus de 131 km est l'œuvre de l'ingénieur Belgrand, qui travaillait aux côtés du baron Haussmann sur le grand projet d'adduction d'eau potable de la capitale. L'une des prouesses techniques concerne le dénivelé de l'ouvrage : une vingtaine de mètres pour la totalité du parcours soit moins de 10 cm par km. Depuis sa mise en service, en 1865, l'aqueduc n'a nécessité que de faibles consolidations ; il permet, aujourd'hui encore d'acheminer 22000 m<sup>3</sup> d'eau par jour vers Paris. Son exploitation est assurée par EAUDEPARIS.

L'attrait de cette liaison vient de sa position en ligne de crête, proposant ainsi de nombreux points de vue. Elle traverse de multiples espaces naturels et boisés créant ainsi une véritable continuité écologique. Elle relie entre eux plusieurs espaces naturels régionaux tels que le Parc forestier de la Poudrerie, la forêt régionale de Bondy, la forêt régionale de Claye-Souilly, la forêt régionale des Vallières.



La promenade surplombe les coteaux de Coubron  
C. Legenne/IAU îdF

## La promenade de l'aqueduc de la Dhuis : une réalisation de l'Agence des Espaces verts

L'emprise de l'aqueduc, exempte de toute construction, offrait une opportunité unique en Ile-de-France de créer un lien direct entre la ville et la campagne. Dès 1997, l'Agence des espaces verts s'y attelle en conduisant un projet ambitieux : l'aménagement d'une promenade piétonne et cycliste de plus de 27,5 km entre les communes de Dampmart et du Raincy, sur une emprise appartenant à la Ville de Paris et mise à disposition par le gestionnaire EAUDEPARIS (SAGEP) dans le cadre d'une convention.

Les souhaits sont triples :

- Créer un trait d'union entre la ville et la campagne,
- Proposer un parti d'aménagement d'ensemble, et un aménagement en promenade piétons, cycles et cavaliers, qui permette d'assurer une continuité, de contourner et traverser au mieux les obstacles.
- Profiter de sa position géographique à flancs de coteau, en balcon dominant sur l'ensemble de son parcours, pour valoriser la diversité des paysages traversés et ouvrir de nombreuses vues.



Vue depuis Carnetin sur  
A. Devinoy/AEV

# La promenade de la Dhuis

**Avant**

**Après**



*Une potentialité dans la ville sous utilisée  
D. Quesney/AEV*



*Les ondulations indiquent les traversées de voies  
D. Quesney/AEV*

Séquence urbaine,  
zone pavillonnaire  
à Gagny



*Des allées peu marquées  
D. Quesney/AEV*



*La promenade serpente dans la forêt  
D. Quesney/AEV*

Séquence forestière,  
forêt de Bondy  
à Clichy-sous-Bois



*Une des rares parties déjà aménagées  
A. Devinoy/AEV*



*Aménagement des deux promenades parallèles  
D. Quesney/AEV*

Séquence des  
coteaux de Coubron



*Un cheminement peu lisible  
D. Quesney/AEV*



*La promenade rend plus accessible ces équipements  
D. Quesney/AEV*

Séquence du  
plateau de Thorigny



*Une promenade connue des initiés  
D. Quesney/AEV*



*La promenade ouvre une perspective sur la Marne  
D. Quesney/AEV*

Séquence des  
coteaux de la Marne  
à Dampmart

## Historique et perspectives d'avenir

### Calendrier

- 1984 Etude des possibilités d'aménagement d'un itinéraire de promenade à l'Est de Paris sur l'aqueduc de la Dhuis par l'IAU îdF pour le compte de la Région Ile-de-France.
- 1997 Signature d'une convention entre l'Agence des Espaces Verts et EAUDEPARIS (SAGEP), pour l'aménagement paysager de l'Aqueduc de la Dhuis en promenade piétons-cyclistes. L'emprise est mise à disposition de l'AEV.
- 1998 La maîtrise d'oeuvre est confiée, après concours international, aux paysagistes de l'Agence SIGNES.
- 2003 Entrée du projet dans une phase opérationnelle : lancement des études préalables, essentiellement géomorphologiques, botaniques, topographiques et photogrammétriques.
- 2004 Réalisation des études d'exécution du projet d'aménagement conçu par l'Agence SIGNES, en concertation avec les communes et départements concernés : analyse minutieuse des 50 tronçons et des 49 carrefours de la future promenade.
- 2005 Présentation et approbation de chaque phase par le comité de pilotage, composé des représentants des communautés riveraines et des administrations de situation ; puis en novembre, démarrage des travaux.
- 2007 Après 24 mois d'un gigantesque chantier d'aménagement, les travaux s'achèvent dans le strict respect du calendrier prévisionnel.
- 2008 Inauguration de la promenade de la Dhuis

L'Agence des espaces verts a financé la totalité de l'aménagement, soit un montant opérationnel de 6,4 millions d'euros.

Elle assure aujourd'hui la surveillance et l'entretien de la promenade.

### Une promenade en balcon

Avec ses deux allées piétonnes et cyclistes, et sa bande centrale enherbée, la Promenade de l'aqueduc de la Dhuis donne l'illusion d'un ruban vert sans fin. Courant sur plus de 27km, l'itinéraire part des hautes tours de la cité des Bosquets pour rapidement plonger en forêt et onduler dans les campagnes, le tout dans un cadre d'une tranquillité appréciable. Grâce à sa position géographique à flancs de coteaux, l'itinéraire domine les alentours sur l'ensemble du parcours et crée de superbes panoramas sur la campagne environnante. Cette configuration privilégiée offre des points de vue remarquables et donne à voir au promeneur une admirable diversité de paysages franciliens : les plateaux de Dampmart et de Thorigny, le vallon de Carnetin, la plaine agricole de l'Aulnay, les longues séquences forestières de Bondy et du Bois Saint-Martin, les boucles de la Marne ou encore la plaine de France traversée par le canal de l'Ourcq.

En milieu urbain, le ruban se glisse, ondule et croise, de place en place, des voies de desserte pour les riverains. L'ambiance est variée : cernée par les hautes tours de la cité des Bosquets, la promenade longe ensuite les arbres et plans d'eau des quartiers résidentiels de Maison Rouge, les maisons individuelles de Gagny, le plateau de Gagny et enfin les quartiers pavillonnaires du Raincy.

### Points de vigilance

Le projet initial prévoyait la création d'une passerelle au niveau de Dampmart Chessy pour franchir la Marne, suite à un accident lors de sa construction, la liaison est toujours interrompue au niveau de la rivière.

Le projet prévoyait également une accessibilité pour les cavaliers. Du fait de la spécificité de l'ouvrage, l'accès n'a pas été autorisé.



Séquence urbaine à Montfermeil  
D. Quesney/AEV



Séquence boisée dans la forêt de Bondy  
C. Legenne/IAU îdF



Séquence ombragée sur les coteaux de Courtry  
M. Colson/AEV



Aménagement signalant le croisement des routes  
C. Legenne/IAU îdF



Séquence agricole en limite du front urbain de Dampmart  
L. Nolorgues/IAU îdF

## 6. Bibliographie

### 6.1. Documents de planification verte

#### ***Echelle régionale***

« SDRIF- projet adopté le 25 septembre 2008 », p 92-93, 97, 109, 154-155, 183-185  
Région Ile-de-France, septembre 2008

« La Ceinture verte d'Ile-de-France, un espace de vie à réinventer »  
IAURIF, décembre 2005

« Une trame verte pour le centre de l'agglomération »,  
APUR, Octobre 2003

« Plan vert régional d'Ile-de-France »,  
IAURIF, octobre 1995

#### ***Echelle départementale***

« Politiques des départements en faveur des berges du « Fleuve » en Ile-de-France »,  
IAURIF, juillet 2007

« Les parcours buissonniers des Hauts-de-Seine »,  
Conseil général des Hauts-de-Seine, septembre 2006

« Plan vert départemental 2006-2016 »,  
Conseil général du Val-de-Marne, juin 2006

« Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges »,  
Conseil général des Hauts-de-Seine, Février 2006

« Plan vert départemental »,  
Conseil général de Seine-Saint-Denis, septembre 1997

### 6.2. Etudes thématiques et locales

#### **Véloroutes**

« Note rapide n°458 : les véloroutes, un outil pour le développement durable du tourisme »  
IAU-îdF, novembre 2008

« Véloroutes et voies vertes en Ile-de-France, concept, références, premières propositions »  
IAURIF, novembre 2000

#### **Base de loisirs et de plein air régional**

« Liaison verte entre Paris et la base de loisirs de Cergy-Neuville »,  
IAURIF, décembre 2003 »

« Desserte des bases de Créteil et de Port-aux-Cerises »,  
IAURIF, janvier 2001 ;

« Le prolongement de la liaison verte du canal de l'Ourcq jusqu'à la base de loisirs de Jablines-Annet », IAURIF, février 2000

« Desserte de la base de Saint-Quentin-en-Yvelines »,  
IAURIF, mai 1998

« Liaisons vertes et itinéraires de desserte des bases de plein air et de loisirs régionales :  
Desserte des bases de Jablines, Torcy et du centre sportif régional de Vaires-sur-Marne »,  
IAURIF, mai 1997

**Autres**

« *La promenade de la Seine* », AUDESO, 2007

« *Voies ferrées désaffectées en Ile-de-France, diagnostic préalable à d'éventuelles études de reconversion* »,

IAURIF, juillet 2002

« *La vallée de l'Orge* »,

IAURIF, septembre 1997

« *A pied et à vélo* », ARENE, mai 1996

## Annexe : les 359 communes du périmètre d'étude Ceinture verte

<b>Seine-et-Marne (77)</b>	Thorigny-sur-Marne	Le Port-Marly	Morsang-sur-Orge	Baillet-en-France	Roissy-en-France
Annet-sur-Marne	Torcy	Rennemoulin	Morsang-sur-Seine	Beauchamp	Saint-Brice-sous-F.
Bailly-Romainvilliers	Vaires-sur-Marne	Rocquencourt	Nozay	Bellefontaine	Saint-Gratien
Brie-Comte-Robert	Vert-Saint-Denis	Saint-Cyr-l'Ecole	Ollainville	Belloy-en-France	Saint-Leu-la-Forêt
Brou-sur-Chantereine	Villeneuve-sous-D.	Saint-Forget	Orsay	Bessancourt	Saint-Martin-du-T.
Bussy-Saint-Georges	Villeparisis	Saint-Germ.-de-la-G.	Palaiseau	Béthémont-la-Forêt	Saint-Ouen-l'A.
Bussy-Saint-Martin	Villevaudé	Saint-Germain-en-L.	Paray-Vieille-Poste	Bezons	Saint-Prix
Carnetin	Vinantes	Saint-Lambert	Le Plessis-Pâté	Boisemont	Saint-Witz
Cesson	<b>Yvelines (78)</b>	Saint-Nom-la-B.	Quincy-sous-Sénart	Bonneuil-en-France	Sannois
Champs-sur-Marne	Achères	Saint-Remy-lès-Ch.	Ris-Orangis	Bouffémont	Sarcelles
Chanteloup-en-Brie	Aigremont	Sartrouville	Saclay	Bouqueval	Seugy
Chelles	Les Alluets-le-Roi	Thiverval-Grignon	Le Plessis-Aubin	Cergy	Soisy-sous-M.
Chessy	Andrézy	Toussus-le-Noble	Sainte-Gen.-des-B.	Châtenay-en-France	Survilliers
Chevry-Cossigny	Bailly	Trappes	Saint-Germain-lès-A.	Chaufontaine	Taverny
Claye-Souilly	Bazemont	Le Tremblay-sur-M.	Saint-Germain-lès-C.	Chauvry	Le Thillay
Collégien	Bois-d'Arcy	Triel-sur-Seine	Saint-Jean-de-B.	Chennevières-lès-L.	Vaudherland
Combs-la-Ville	Bougival	Vaux-sur-Seine	Saint-Michel-sur-O.	Chennevières-lès-L.	Vauréal
Compans	Buc	Vélizy-Villacoublay	Saint-Pierre-du-P.	Cornemilles-en-P.	Vémars
Conches	Carrières-sous-P.	Verneuil-sur-Seine	Saintry-sur-Seine	Courdimanche	Viarmes
Coupvray	Carrières-sur-Seine	Vernouillet	Saulx-les-Chartreux	Deuil-la-Barre	Villaines-sous-Bois
Courtry	La Celle-Saint-Cloud	La Verrière	Savigny-sur-Orge	Domont	Villeron
Croissy-Beaubourg	Chambourcy	Versailles	Soisy-sur-Seine	Eaubonne	Villiers-Adam
Dammartin-en-Goële	Chanteloup-les-V.	Le Vésinet	Tigery	Ecouen	Villiers-le-Bel
Dampmart	Chapet	Villennes-sur-Seine	Varennes-Jarcy	Enghien-les-Bains	Villiers-le-Sec
Emerainville	Châteaufort	Villepreux	Vauhallaan	Epiais-lès-Louvres	
Favières	Chatou	Villiers-Saint-Fréd.	Verrières-le-Buisson	Epinay-Champlâtreux	
Férolles-Attilly	Chavenay	Viroflay	Vigneux-sur-Seine	Eragry	
Ferrières	Le Chesnay	Voisins-le-B.	Villabé	Ermont	
Gouvernes	Chevreuse	<b>Essonne (91)</b>	Villebon-sur-Yvette	Ezanville	
Gressy	Choisel	Athis-Mons	La Ville-du-Bois	Fontenay-en-Paris	
Gretz-Armainvilliers	Les Clayes-sous-Bois	Ballainvilliers	Villejust	Fosses	
Guermantes	Conflans-Sainte-H.	Bièvres	Villemoisson-sur-O.	Franconville	
Jossigny	Crespières	Bondoufle	Villiers-le-Bâcle	Frépillon	
Juilly	Croissy-sur-Seine	Boullay-les-Troux	Villiers-sur-Orge	La Frette-sur-Seine	
Lagny-sur-Marne	Davron	Boussy-Saint-Antoine	Viry-Châtillon	Garges-lès-Gonesse	
Lésigny	Ecquevilly	Bréigny-sur-Orge	Wissous	Gonesse	
Lieusaint	Elancourt	Brunoy	Yerres	Goussainville	
Lognes	L'Étang-la-Ville	Bruyères-le-Châtel	Les Ulis	Groslay	
Longperrier	Evecquemont	Bures-sur-Yvette	<b>Seine-St-Denis (93)</b>	Herblay	
Magny-le-Hongre	Feucherolles	Champlan	Coubron	Jagny-sous-Bois	
Marchémoret	Fontenay-le-Fleury	Chilly-Mazarin	Montfermeil	Jouy-le-Moutier	
Mauregard	Fourqueux	Corbeil-Essonnes	Tremblay-en-France	Lassy	
Le Mesnil-Amelot	Guyancourt	Courcouronnes	Vaujours	Louvres	
Messy	Houilles	Crosne	Villepinte	Luzarches	
Mitry-Mory	Jouars-Ponchartrain	Draveil	<b>Val-de-Marne (94)</b>	Maffliers	
Moissy-Cramayel	Jouy-en-Josas	Epinay-sous-Sénart	Ablon-sur-Seine	Mareil-en-France	
Montévrain	Les Loges-en-Josas	Epinay-sur-Orge	Boissy-Saint-Léger	Margency	
Montgé-en-Goële	Louveciennes	Etiolles	Limeil-Brévannes	Marly-la-Ville	
Moussy-le-Neuf	Magny-les-Hameaux	Evry	Mandres-les-Roses	Menucourt	
Moussy-le-Vieux	Maisons-Laffitte	Fleury-Mérogis	Marolles-en-Brie	Mériel	
Nandy	Mareil-Marty	Fontenay-lès-Briis	Noiseau	Méry-sur-Oise	
Nantouillet	Marly-le-Roi	Gif-sur-Yvette	Orly	Le Mesnil-Aubry	
Noisiel	Maurecourt	Gometz-la-Ville	Périgny	Moisselles	
Othis	Maurepas	Gometz-le-Châtel	La Queue-en-Brie	Montigny-lès-C.	
Ozoir-la-Ferrière	Médan	Grigny	Santeny	Montlignon	
Le Pin	Mesnil-le-Roi	Ignny	Valenton	Montmagny	
Pomponne	Le Mesnil-Saint-D.	Janvry	Villecresnes	Montmorency	
Pontault-Combault	Meulan	Juvisy-sur-Orge	Villeneuve-le-Roi	Montsout	
Pontcarré	Milon-la-Chapelle	Leuville-sur-Orge	Villeneuve-Saint-G.	Nerville-la-Forêt	
Réau	Montesson	Linass	<b>Val-d'Oise (95)</b>	Neuville-sur-Oise	
Roissy-en-Brie	Montigny-le-B.	Longjumeau	Andilly	Noisy-sur-Oise	
Rouvres	Morainvilliers	Longpont-sur-Orge	Argenteuil	Osny	
Saint-Mard	Les Mureaux	Marcoussis	Arnouville-lès-G.	Pierrelaye	
Saint-Mesmes	Neauphle-le-Ch.	Massy	Asnières-sur-Oise	Piscop	
Saint-Thibault-des-V.	Noisy-le-Roi	Les Molières	Attainville	Le Plessis-Bouchard	
Savigny-le-Temple	Orgeval	Montgeron		Le Plessis-Gassot	
Serris	Le Pecq	Monthéry		Le Plessis-L.	
Servon	Plaisir	Morangis		Pontoise	
Thieux	Poissy			Puiseux-en-France	
				Puiseux-Pontoise	